MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

MRC Domaine-du-Roy

MRC de MARIA-CHAPDELAINE

PROJET 2024 2031

PGMR

NOTRE PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

RMR Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

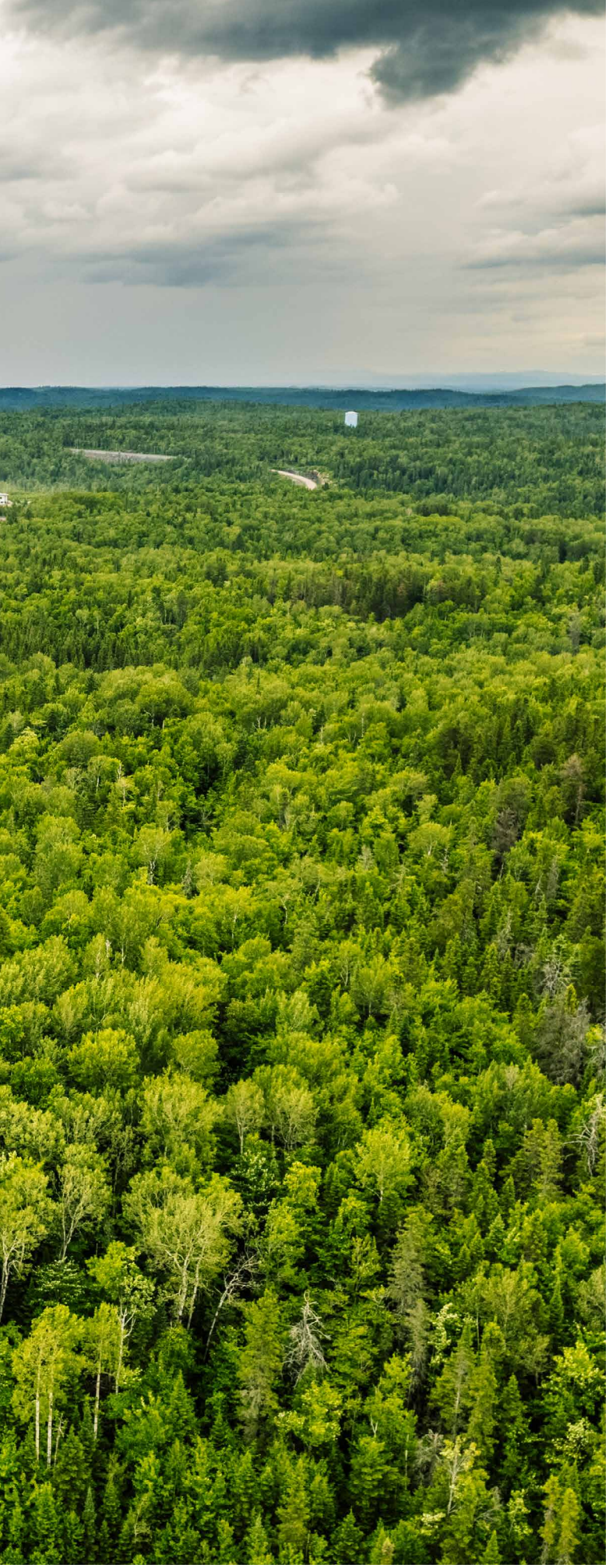

NOTRE PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Mise en contexte

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de planification du territoire. Il propose un portrait local de la gestion des matières résiduelles, détermine les objectifs poursuivis et identifie les actions ainsi que les moyens à mettre en œuvre dans les trois MRC du Lac-Saint-Jean. Dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement, le PGMR vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être réduit à la source, réemployé, recyclé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques actuelles (3RV-E).

Le principe de la hiérarchie des 3RV-E s'applique à l'ensemble des matières résiduelles et concerne tous les acteurs du territoire incluant les citoyens, les industries, les commerces et les institutions publiques (ICI) de même que les entreprises de construction, rénovation et démolition (CRD). Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, le plan doit prévoir la mise en œuvre de mesures pour répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles.

- Mettre un terme au gaspillage des ressources.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du « Plan d'action sur les changements climatiques ».
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES 7
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES FIGURES 10
ACRONYMES 11
LEXIQUE 12
ÉQUIPE DE RÉALISATION 15
NOTE AU LECTEUR 16
PÉRIODE D'APPLICATION 16

1. Description du territoire de planification 17
1.1. Géographie 19
1.1.1. Localisation 19
1.1.2. Description géophysique 23
1.1.3. Affectation du territoire 25
1.2. Démographie 26
1.2.1. Répartition de la population 26
1.2.2. Projections démographiques 32
1.3. Caractéristiques socio-économiques 33
1.3.1. Structure économique 33
1.3.2. Emplois 38
1.3.3. Types de logements 42

2. Répartition des responsabilités 44
2.1. Partage des compétences municipales 44
2.1.1. Municipalités régionales de comté (MRC) 44
2.1.2. Municipalités locales 44
2.1.3. Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean 44
2.2. Ententes intermunicipales 46
2.3. Ententes d'exploitation 47
2.4. Règlements municipaux 47
2.5. Droit de regard 48

3. Infrastructures, programmes et services 49
3.1. Installations présentes sur le territoire ou le desservant 49
3.1.1. Lieu d'enfouissement technique (LET) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur 49
3.1.2. Lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station 50
3.1.3. Centre de tri des matières recyclables de la collecte sélective 51
3.1.4. Écocentres permanents 51
3.1.5. Points de dépôt municipaux 51
3.1.6. Centres de compostage 52
3.1.7. Centres de transfert 52
3.1.8. Centre de traitement des boues de fosses septiques 54
3.1.9. Centres de tri de résidus de CRD 54
3.1.10. Lieu de dépôt de matériaux secs 54
3.1.11. Usines de traitement des eaux usées et étangs aérés 54
3.2. Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles 55
3.3. Modes de collecte 55
3.3.1. Résidus ultimes 57

TABLE DES MATIÈRES

3.3.1.1. Secteur résidentiel 57
3.3.1.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 57
3.3.2. Matières recyclables 58
3.3.2.1. Secteur résidentiel 58
3.3.2.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 58
3.3.3. Matières organiques 58
3.3.3.1. Secteur résidentiel 59
3.3.3.1.1. Résidus verts et résidus alimentaires 59
3.3.3.1.2. Boues de fosses septiques 59
3.3.3.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 61
3.3.3.2.1. Résidus verts et résidus alimentaires 61
3.3.3.2.2. Boues issues des ICI 61
3.3.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) 61
3.3.4.1. Secteur résidentiel 61
3.3.4.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 61
3.3.5. Autres 61
3.3.5.1. Les vêtements, les articles de maison, les jouets, les meubles, etc. 61
3.3.5.2. Le polystyrène 62
3.3.5.3. Les encombrants 62
3.3.5.4. Les plastiques agricoles 62
3.3.5.5. Les résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD) 62
3.4. Programmes existants sur le territoire de planification 64
3.4.1. Information, sensibilisation et éducation 64
3.4.2. Réduction et réemploi 64
3.4.2.1. Produits d'hygiène durables 64
3.4.2.2. Écodon 65
3.4.2.3. Réemploi+ 65
3.4.3. Récupération 65
3.4.3.1. Une porte, un bac 65
3.4.3.2. Bac plus 65
3.4.3.3. Prêt de bacs 65
3.4.3.4. Programme scolaire Jean-Pile 66
3.4.3.5. Appareils réfrigérants 66
3.4.3.6. Matelas 66
3.4.4. Valorisation 66

4. Inventaire des matières résiduelles produites 67
4.1. Matières recyclables récupérées dans le cadre de la collecte sélective 67
4.1.1. Secteur résidentiel 67
4.1.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 69
4.2. Matières organiques 70
4.2.1. Secteur résidentiel 70
4.2.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 74
4.3. Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) 76
4.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) 78
4.4.1. Secteur résidentiel 78
4.4.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 78
4.5. Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières 78
4.5.1. Écocentres 78
4.5.2. Encombrants 79

TABLE DES MATIÈRES

4.5.3. Plastiques issus de l'agriculture 80
4.5.4. Polystyrène 80
4.5.5. Équipement de protection individuelle (ÉPI) 81
4.6. Résidus de transformation industrielle 81
4.7. Matières dont la mise à jour est facultative 81
4.7.1. Véhicules hors d'usage 81
4.7.2. Textiles 82

5. Diagnostic territorial 83
5.1. Sommaire 83
5.1.1. Sommaire des quantités estimées par types de matières résiduelles du secteur résidentiel 83
5.1.2. Sommaire des quantités estimées par types de matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions 84
5.1.3. Bilan global des quantités estimées par types de matières résiduelles sur le territoire de planification 85

5.2. Performance, constats et enjeux 85
5.2.1. PGMR 2016-2024 85
5.2.2. Performance locale 86
5.2.3. Constats et enjeux du secteur résidentiel 89
5.2.4. Constats et enjeux du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 90

6. Orientations et objectifs 92
6.1. Orientations et objectifs nationaux 92
6.2. Objectifs locaux 92
6.3. Cohérence régionale 94

7. Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 94
7.1. Démarches d'information et de consultation 94
7.2. Plan d'action 94
7.2.1. Orientations 95
7.2.2. Mesures 95
7.2.3. Actions 97
7.3. Prévisions budgétaires et calendrier 101
7.3.1. Dépenses relatives aux nouvelles mesures PGMR Lac-Saint-Jean 2024-2031 102
7.3.1.1. Les ressources matérielles et techniques supplémentaires 102
7.3.1.2. Les ressources humaines supplémentaires 102
7.3.2. Budget global 103

8. Suivi et surveillance de la mise en œuvre 104
8.1. Reddition de compte annuelle obligatoire 104
8.2. Suivi des actions 104
8.3. Communication externe 104

RÉFÉRENCES 106

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Résolutions des MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est
Annexe 2. Liste des installations municipales de traitement des eaux usées
Annexe 3. Liste des services existants sur le territoire de planification
Annexe 4. Liste des entreprises et des organismes situés à l'extérieur du territoire de planification, mais desservant ce dernier
Annexe 5. Localisation des plans d'opération appartenant à la RMR
Annexe 6. Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2021
Annexe 7. Plan d'action détaillé
Annexe 8. Budget 2023
Annexe 9. Synthèse des modes de collecte

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Liste des MRC constituant le territoire de planification
Tableau 2. Liste des municipalités régionales et des territoires limitrophes au territoire de planification
Tableau 3. Superficie du territoire d'application par MRC en 2021
Tableau 4. Liste des municipalités et des territoires de la MRC du Domaine-du-Roy
Tableau 5. Liste des municipalités et des territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine
Tableau 6. Liste des municipalités et des territoires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Tableau 7. Répartition de la population dans la MRC du Domaine-du-Roy en 2021
Tableau 8. Répartition de la population dans la MRC de Maria-Chapdelaine en 2021
Tableau 9. Répartition de la population dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2021
Tableau 10. Répartition de la population selon les genres et par MRC en 2021
Tableau 11. Densité de population par MRC en 2021
Tableau 12. Présentation de l'âge médian et de l'âge moyen par MRC en 2021
Tableau 13. Répartition de la population par tranches d'âge et par MRC en 2021
Tableau 14. Répartition de la population par catégories d'activité et par MRC en 2021
Tableau 15. Estimation de la population saisonnière additionnelle
Tableau 16. Projections démographiques 2021-2041
Tableau 17. Nombre de naissances et de décès, espérance de vie et accroissement naturel de la population par MRC en 2021
Tableau 18. Solde migratoire et taux net de migration interne par MRC en 2021
Tableau 19. Migrations internationales et interprovinciales par MRC en 2021-2022
Tableau 20. Estimation du nombre d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) par MRC selon le sommaire du rôle d'évaluation 2021
Tableau 21. Classement québécois des MRC selon l'indice de vitalité économique en 2020
Tableau 22. Valeur des permis de bâtir selon le type de construction par MRC en 2021
Tableau 23. Répartition du nombre de travailleurs actifs 25-64 ans par genres et par MRC en 2021
Tableau 24. Présentation du taux en % de travailleurs 25-64 ans par genres et par MRC en 2021
Tableau 25. Revenu d'emploi médian annuel en dollar ($) des 25-64 ans, selon les genres, par MRC, en 2021
Tableau 26. Revenu médian après impôt des familles par MRC en 2019
Tableau 27. Rapport de dépendance économique globalisé en dollars ($) par 100 $ de revenu d'emploi total, par MRC, en 2020
Tableau 28. Rapport de dépendance économique en dollars ($) par 100 $ de revenu d'emploi total, par genres et par MRC, en 2020
Tableau 29. Nombre d'unités d'habitation résidentielles par catégories et par MRC en 2021
Tableau 30. Valeur imposable moyenne uniformisée pour les unités d'habitation résidentielles en dollars, par MRC, en 2021
Tableau 31. Municipalités régionales et municipalités locales assujetties à l'entente de constitution de la RMR
Tableau 32. Liste des MRC liées à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
Tableau 33. Liste des MRC liées à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du centre de compostage d'Hébertville-Station
Tableau 34. Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification
Tableau 35. Nombre de portes desservies par la collecte municipalisée en 2021
Tableau 36. Quantités de matières recyclables du secteur résidentiel générées en 2021
Tableau 37. Quantités de matières recyclables du secteur résidentiel générées par matières et par MRC en 2021
Tableau 38. Quantités de matières recyclables du secteur des ICI générées par matières en 2021
Tableau 39. Quantités de matières recyclables du secteur des ICI générées par matières et par MRC en 2021
Tableau 40. Quantités de matières organiques du secteur résidentiel générées sur le territoire de planification par matières en 2021
Tableau 41. Répartition par MRC pour chaque catégorie de matières organiques
Tableau 42. Quantités et tonnage d'arbres de Noël récupérés par MRC en 2021

Tableau 43. Quantités de fosses septiques vidangées et de matières valorisées par MRC en 2021
Tableau 44. Quantités de matières organiques du secteur des ICI générées par matières en 2021
Tableau 45. Quantités de matières organiques du secteur ICI générées par matières et par MRC en 2021
Tableau 46. Quantités de résidus de CRD générées par matières en 2021
Tableau 47. Quantités de CRD générées par matières et par MRC en 2021
Tableau 48. Estimation des quantités de RDD d'origine résidentielle générées par MRC en 2021
Tableau 49. Achalandage par catégories et par écocentres en 2021
Tableau 50. Quantités d'encombrants métalliques générées par MRC en 2021
Tableau 51. Quantités d'encombrants non métalliques générées par MRC en 2021
Tableau 52. Évolution du nombre d'unités réfrigérées récupérées dans les écocentres
Tableau 53. Quantités de véhicules hors d'usage générées par MRC en 2021
Tableau 54. Quantités de textiles générées par MRC en 2021
Tableau 55. Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel produites en 2021
Tableau 56. Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur ICI produites en 2021
Tableau 57. Bilan global des quantités de matières résiduelles par secteurs en 2021
Tableau 58. Répartition des résidus ultimes par secteurs en 2021, en kilogramme par habitant et en pourcentage
Tableau 59. Résultats de la performance locale pour l'année de référence 2021
Tableau 60. Liste des objectifs visés, des résultats 2021 et des cibles 2031
Tableau 61. Liste des orientations stratégiques
Tableau 62. Liste des orientations et des mesures associées
Tableau 63. Liste des actions relatives à l'orientation « Prioriser la réduction à la source »
Tableau 64. Liste des actions relatives à l'orientation « Soutenir le réemploi et l'économie circulaire »
Tableau 65. Liste des actions relatives à l'orientation « Optimiser la récupération »
Tableau 66. Liste des actions relatives à l'orientation « Favoriser le compostage »
Tableau 67. Liste des actions relatives à l'orientation « Communiquer avec le public »
Tableau 68. Liste des actions relatives à l'orientation « Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions (ICI) »
Tableau 69. Liste des actions relatives à l'orientation « Travailler en concertation avec les parties prenantes »
Tableau 70. Comparatif des dépenses annualisées
Tableau 71. Comparatif des revenus annuels
Tableau 72. Dépenses annualisées relatives aux nouvelles mesures
Tableau 73. Dépenses annualisées relatives aux ressources matérielles et techniques supplémentaires
Tableau 74. Dépenses annuelles relatives aux ressources humaines supplémentaires
Tableau 75. Budget global annualisé

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des MRC composant le territoire de planification
Figure 2. Localisation des municipalités composant le territoire de planification
Figure 3. Répartition de la population par MRC en 2021
Figure 4. Secteurs d'activité en 2019 dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Figure 5. Indice de vitalité économique par MRC en 2020
Figure 6. Territoires de collecte des matières résiduelles
Figure 7. Secteurs de vidange des boues de fosses septiques

ACRONYMES

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
BAPE	Bureau d'audience publique sur l'environnement
CM	Communauté métropolitaine
CRD	Construction, rénovation et démolition
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CTTC	Collecte, transport, tri, conditionnement
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEDCD	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matières organiques
MR	Municipalité régionale
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre, métal
PVM	Plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
RMR	Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SGE	Société de gestion environnementale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides
TNO	Territoire non organisé
UO	Unité d'occupation
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

LEXIQUE

Biodégradable
Se dit d'une substance ou d'un produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

Biogaz
Gaz combustible résultant du processus de dégradation biologique (fermentation) des matières organiques en l'absence d'oxygène. Sa forte concentration de méthane peut varier selon les matières et les conditions. Celui-ci est libéré naturellement, mais une fois capté, sa valorisation est envisageable, car il constitue une source d'énergie de substitution à l'énergie fossile. Lorsque purifié, le biogaz peut produire du biométhane qui a des propriétés similaires au gaz naturel.

Biométhanisation
Procédé de recyclage biologique des matières organiques putrescibles par des micro-organismes en l'absence d'oxygène. Appelé également « digestion anaérobie », « fermentation méthanique » ou « méthanisation », ce processus de traitement produit un résidu, le « digestat », ainsi que du biogaz.

Caractérisation
Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri
Entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les résidus de construction, de rénovation et de démolition, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Collecte à trois voies
Collecte des matières résiduelles en trois contenants distincts : un pour la collecte des ordures, un pour la collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal) et un troisième (3e voie) pour la collecte des résidus organiques triés à la source (ROTS) et des résidus verts d'origine résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle.

Collecte sélective
Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Compost
Produit solide et mature issu du compostage des résidus organiques. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols. Il a généralement l'apparence d'un terreau riche en humus et est peu odorant.

Compostage
Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (bio-oxydation) des matières organiques, sous l'action de micro-organismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur. On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45 °C et 70 °C) et après une phase subséquente de maturation.

Compostage domestique
Compostage des matières organiques résidentielles végétales (feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin et résidus de table composés exclusivement de végétaux en vrac) par le citoyen sur sa propriété pour ses propres besoins. Cette activité peut être réalisée soit en amas, soit dans un bac appelé « composteur domestique ».

Consigne
Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Consommation responsable
Mode de consommation de produits et de services qui se fait en prenant en considération ou en satisfaisant des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Contaminant
Toute matière ou tout indésirable retrouvé dans les matières résiduelles récupérées qui constitue un rejet avant ou après le conditionnement et le recyclage de la matière, et qui peut affecter la qualité du produit (excluant les contaminants chimiques ou biologiques), par exemple du plastique ou du verre dans le papier récupéré.

Déchet
Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation.

Dégradation
Processus irréversible entraînant une modification significative de la structure d'un matériau, caractérisé par une perte de propriété ou par fragmentation, ou les deux.

Dépôt de matériaux secs
Lieu où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (ex. : les matériaux de construction).

Encombrant
Objet qui, en raison de sa grande taille, ne peut être éliminé avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement
Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de deux à trois mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 cm de terre.

Écocentre
Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

Élimination
Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Herbicyclage
Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, représentant une façon simple de réduire à la source les matières organiques putrescibles à gérer.

Lixiviat (eau de lixiviation)
Liquide résiduel produit par l'infiltration d'eau ou d'autres liquides à travers une masse de matières lors de leur entreposage ou à l'une ou l'autre des étapes de traitement.

Matériau sec
Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matière organique
Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou micro-organismes) pouvant se décomposer sous l'action de micro-organismes.

Matière recyclable
Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière recyclée
Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle
Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon.

Pourvoirie à droits non exclusifs
Pourvoirie qui n'a pas l'exclusivité de l'exploitation de la faune. Ses clients chassent et pêchent sur le territoire du domaine de l'État (public libre), où ils peuvent rencontrer d'autres chasseurs ou pêcheurs, ou sur des terres privées.

Pourvoirie avec droits exclusifs
Pourvoirie qui a l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse et/ou de pêche et/ou de piégeage signé avec le ministre. Les territoires accordés font l'objet d'une affectation faunique particulière, et ses clients sont les seuls sur le territoire délimité à pouvoir chasser, pêcher ou piéger.

Recyclage de matières organiques résiduelles
Procédé qui consiste en un épandage direct au sol ou en un traitement biologique par compostage ou par biométhanisation en vue d'amender des sols. Les matières peuvent être recyclées par épandage, notamment sur des sols agricoles, lors de travaux d'horticulture, de sylviculture ou de restauration de couverture végétale.

Réduction à la source
Action permettant de prévenir ou de réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi
Le réemploi (ou réutilisation) est l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Sont considérés comme du réemploi la vente et le don d'articles usagés, même si ces articles ont été nettoyés ou réparés (ex. : revente ou don de vêtements, d'ordinateurs, de meubles, d'électroménagers ou de matériaux de construction).

Rejet
Déchets issus du tri, du conditionnement ou de la mise en valeur des matières résiduelles.

Résidu alimentaire
Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnels et commerciaux (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

Résidu vert
Matière végétale produite dans le cadre de travaux de jardinage, d'horticulture, d'aménagement paysager ou de dégagement de terrains. Les résidus verts comprennent notamment les feuilles mortes, le gazon et les autres herbes coupées, les retailles d'arbres et d'arbustes ainsi que les résidus horticoles divers issus du secteur résidentiel, municipal, institutionnel ou commercial.

Responsabilité élargie des producteurs
Principe et démarche qui étendent les obligations des producteurs à l'égard des produits qu'ils fabriquent ou mettent en marché jusqu'à la fin du cycle de vie de ces derniers. Ainsi, le producteur a la responsabilité d'assurer la récupération et la valorisation de ses produits en fin de vie grâce à un système de récupération qu'il met lui-même en place ou grâce à une association qui le fait pour ses membres.

Secteur primaire
Un des 3 secteurs économiques qui regroupe les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles ou de matières premières non transformées : agriculture, sylviculture, pêche et activités minières.

Secteur secondaire
Le secteur secondaire rassemble les activités liées à la transformation des matières premières, qui sont issues du secteur primaire, comprenant entre autres l'industrie du bois, du métal et de l'électronique ainsi que le raffinage du pétrole.

Secteur tertiaire
Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie des secteurs primaire et secondaire, principalement des services, comme le conseil, l'enseignement, la grande distribution, l'immobilier et le tourisme.

Valorisation
Terme générique englobant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la récupération ou le recyclage de matières résiduelles dans le but de les détourner de l'élimination.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Camille Boily-Maltais
Agente des communications

Carl Gaudreault
Directeur des finances

Émilie Hébert
Contrôleuse

Sonia Morin
Secrétaire de direction

Guy Ouellet
Directeur général

Mathieu Rouleau
Directeur général adjoint

Mélanie Simard
Directrice des communications

Marjorie Tremblay-Marchand
Conseillère en développement durable

NOTE AUX LECTEURS

Dans le cadre du projet de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031, les années de référence varient entre 2019 et 2021. La pandémie ayant exercé une influence sur certaines données, le choix s'est effectué dans le but de représenter au mieux le contexte de normalité. Pour chacune des données, la source ainsi que l'année de référence sont indiquées. Il est important de savoir que la provenance des données est multiple et que la précision de certaines informations peut varier. À ce titre, les données d'inventaire non disponible localement ont été remplacées par les données génériques fournies par l'outil de calcul proposé par RECYC-QUÉBEC.

PÉRIODE D'APPLICATION

La période d'application du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PGMR) est de sept années. L'entrée en vigueur du PGMR est édictée par un règlement adopté par le ou les conseils de municipalités régionales à la suite de la réception d'un avis de conformité (art. 53.20.3). En vertu des échéances légales, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean sera valide du 18 février 2024 au 18 février 2031.

1. Description du territoire de planification

Le territoire de planification est composé des MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est. Il est situé dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02). Le territoire de planification est bordé à l'est par la MRC du Fjord-du-Saguenay, à l'exception de l'enclave sur les rives de la rivière Saguenay où se retrouve le territoire de la Ville de Saguenay. Au nord-ouest s'étend le grand territoire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, dont la ville d'importance la plus proche est Chibougamau. Quant à la limite sud-est du territoire de planification, elle est limitrophe avec la Ville de La Tuque, située dans la région de la Mauricie, et avec la MRC de la Côte-de-Beaupré. Les tableaux suivants présentent la liste des municipalités régionales constituant le territoire de planification ainsi que la liste des municipalités régionales et des territoires limitrophes au territoire de planification.

Tableau 1 : ***Liste des MRC constituant le territoire de planification***

Code géographique	Région administrative	Identification
910	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Domaine-du-Roy
920	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Maria-Chapdelaine
930	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités

Tableau 2 : ***Liste des municipalités régionales et des territoires limitrophes au territoire de planification***

Code géographique	Région administrative	Identification
942	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Fjord-du-Saguenay
94068	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	Ville de Saguenay
99060	Nord-du-Québec (10)	Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James
AG900	Mauricie (04)	Agglomération de La Tuque
210	Capitale-Nationale (03)	MRC de la Côte-de-Beaupré

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités

Figure 1 : ***Localisation des MRC composant le territoire de planification***

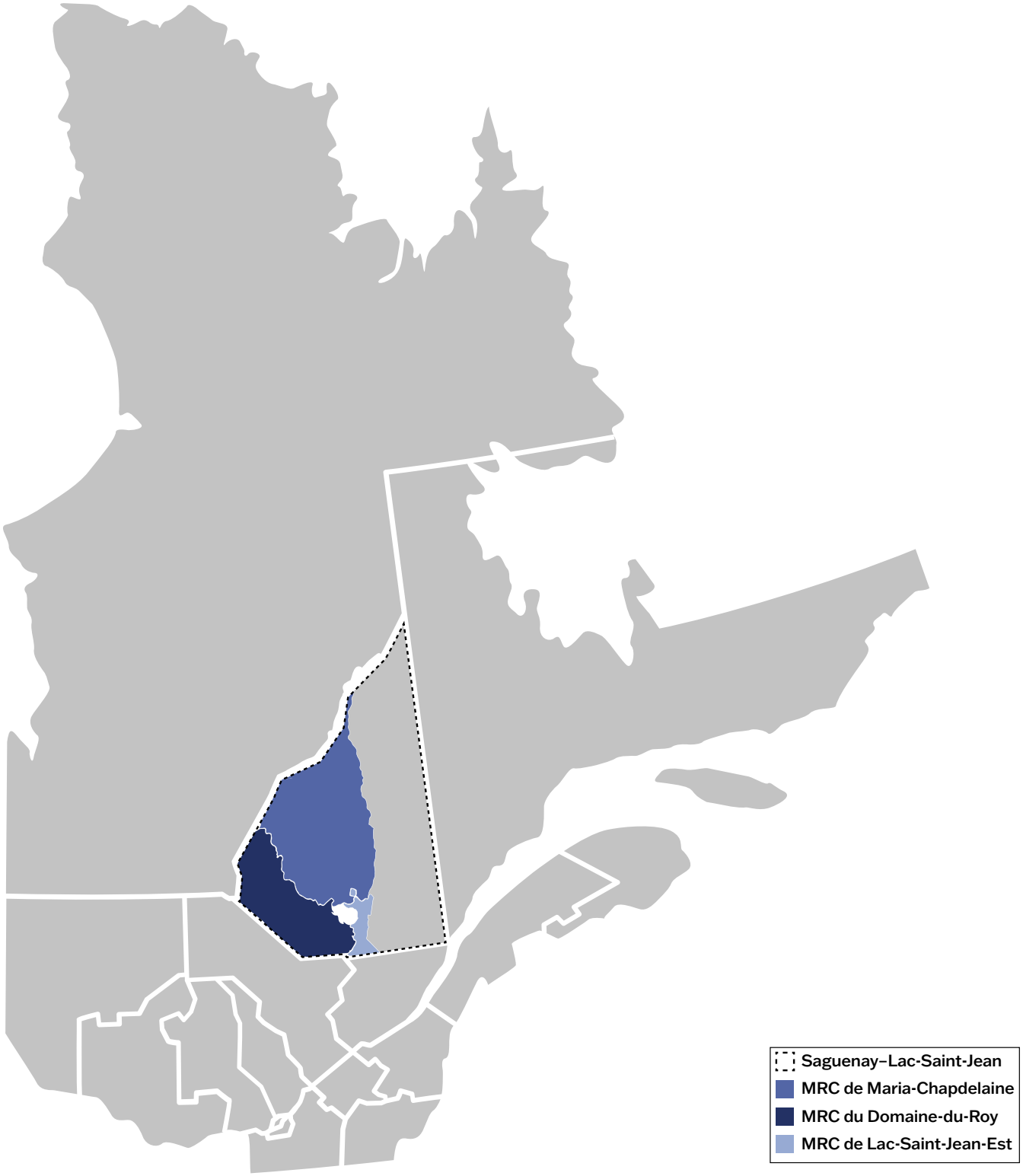

1.1. Géographie

1.1.1. Localisation

Les trois MRC qui composent le territoire de planification encerclent le lac Saint-Jean ou Pekuakami, troisième plus grand plan d'eau au Québec, dont la superficie dépasse les 1 000 km^2.

La MRC du Domaine-du-Roy est localisée à l'ouest du lac Saint-Jean. Elle est constituée de neuf municipalités et d'un vaste territoire non organisé (TNO) couvrant près de 85 % du territoire de la MRC et englobant essentiellement la grande forêt publique et quelques territoires privés. La MRC du Domaine-du-Roy ceinture également la communauté ilnu de Mashteuiatsh, qui possède un statut de réserve au sens des lois régissant les communautés autochtones. Mashteuiatsh est située sur la rive ouest du Pekuakami, à 6 km de Roberval; l'accès à la communauté se fait par la route 169. La superficie de Mashteuiatsh est de 15,24 km^2. Dans le présent plan, les données socio-économiques sont englobées dans celles de la MRC .

La MRC de Maria-Chapdelaine se situe au nord du lac Saint-Jean, entre la rivière Péribonka à l'est, la rivière Ashuapmushuan à l'ouest, le lac Saint-Jean au sud et la limite du bassin versant du lac Saint-Jean au nord. Avec ses 35 514,27 km^2 de superficie, la MRC de Maria-Chapdelaine est l'une des plus grandes au Québec. Elle est composée de douze municipalités, du noyau urbain de Sainte-Élisabeth-de-Proulx et de deux TNO, nommés Passes-Dangereuses et Rivière-Mistassini.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est située au sud-est du lac Saint-Jean, entre les rivières Métabetchouan et Péribonka. Elle occupe près de 50 % des berges du lac Saint-Jean. Constituée de quatorze municipalités et de quatre TNO, elle présente la plus petite superficie du territoire de planification. Le figure 2 présente la localisation des municipalités composant le territoire de planification; le tableau 3, les superficies du territoire d'application par MRC; les tableaux 4 à 6, la liste des municipalités par MRC.

Figure 2 : ***Localisation des municipalités composant le territoire de planification***

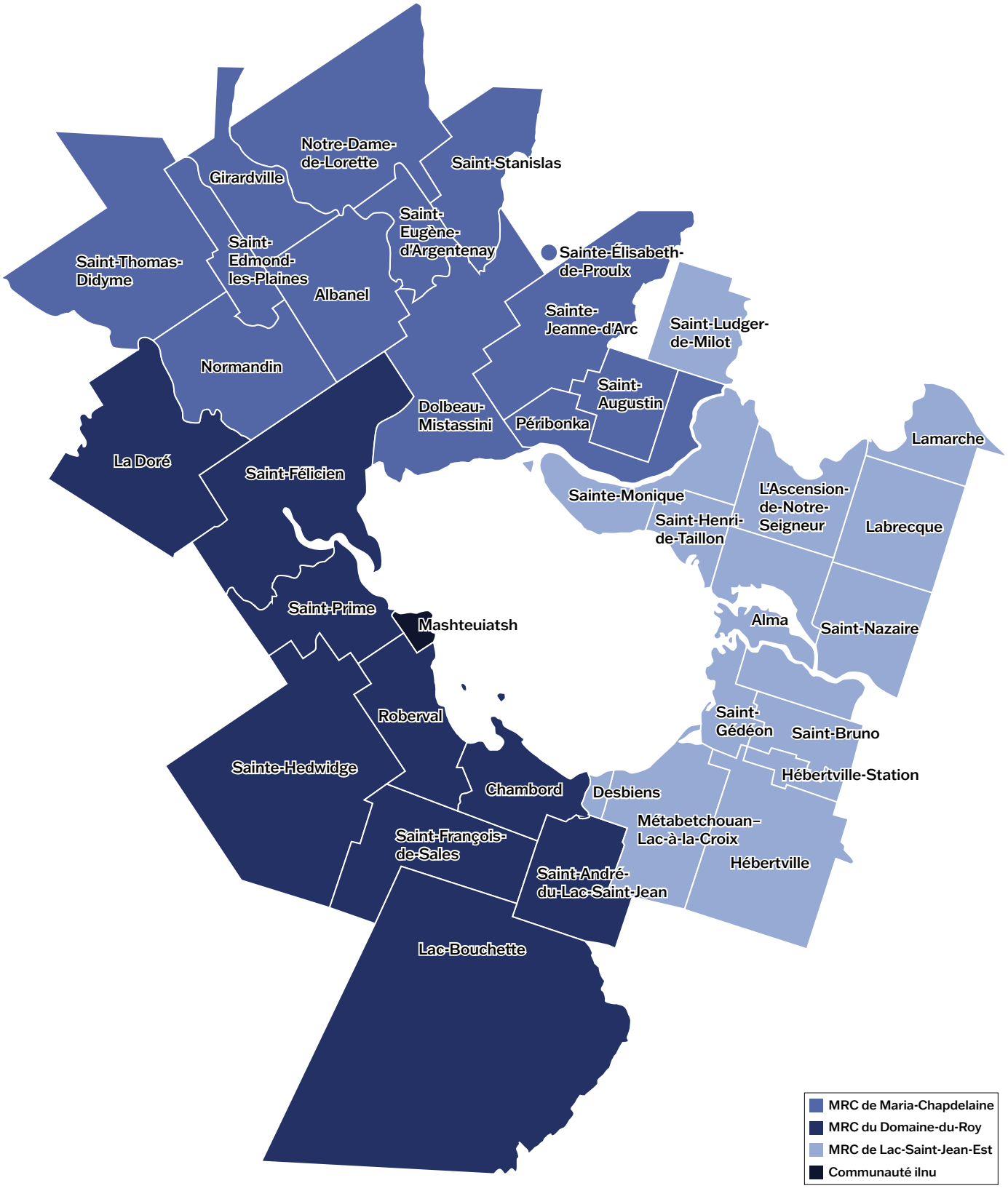

Tableau 3 : *Superficie du territoire d'application par MRC en 2021*

Territoire de planification	Superficie du territoire municipalisé (km²)	Superficie du territoire TNO (km²)	Total
Domaine-du-Roy	2 860	14 614,23	17 474,23
Maria-Chapdelaine	2 307,63	33 206,64	35 514,27
Lac-Saint-Jean-Est	1 657,40	1 112,39	2 769,79
Mashteuiatsh	15,24	----	----
Total	**6 840,27**	**48 933,26**	**55 773,53**

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités.
Source : https://www.mashteuiatsh.ca/membre-de-la-communaute/portrait-de-la-communaute.html

Toutes les municipalités locales des trois MRC qui composent le territoire de planification sont visées par le plan. Le territoire de planification englobe aussi la communauté ilnu de Mashteuiatsh. La Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean y dispense, à quelques exceptions près, les mêmes services en gestion des matières résiduelles (GMR).

Le réseau routier sillonne l'ensemble du territoire de planification. Les principaux axes routiers sont la route 169, qui traverse du nord au sud le territoire et qui se prolonge pour rejoindre l'autoroute 175 en direction de la Ville de Québec, ainsi que l'autoroute 170, qui relie le Lac-Saint-Jean à la Ville de Saguenay et la route 155 à la Mauricie, en passant par la Ville de La Tuque. La carte de l'annexe 5 présente le réseau routier en fonction du déploiement des infrastructures municipales de gestion des matières résiduelles de la RMR sur le territoire.

Tableau 4 : *Liste des municipalités et des territoires de la MRC du Domaine-du-Roy*

Code de la municipalité ou du territoire	Nom de la municipalité ou du territoire	Statut municipal
91005	Lac-Bouchette	Municipalité (M)
91010	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Municipalité de village (VL)
91015	Saint-François-de-Sales	Municipalité (M)
91020	Chambord	Municipalité (M)
91025	Roberval	Ville (V)
91030	Sainte-Hedwidge	Municipalité (M)
91035	Saint-Prime	Municipalité (M)
91042	Saint-Félicien	Ville (V)
91050	La Doré	Municipalité de paroisse (P)
91802	Mashteuiatsh	Réserve indienne (R)
91902	Lac-Ashuapmushuan	Territoire non organisé (TNO)

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités.

Tableau 5 : *Liste des municipalités et des territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine*

Code de la municipalité ou du territoire	Nom de la municipalité ou du territoire	Statut municipal
92005	Saint-Augustin	Municipalité de paroisse (P)
92010	Péribonka	Municipalité (M)
92015	Sainte-Jeanne-d'Arc	Municipalité de village (VL)
92022	Dolbeau-Mistassini	Ville (V)
92030	Albanel	Municipalité (M)
92040	Normandin	Ville (V)
92045	Saint-Thomas-Didyme	Municipalité (M)
92050	Saint-Edmond-les-Plaines	Municipalité (M)
92055	Girardville	Municipalité (M
92060	Notre-Dame-de-Lorette	Municipalité (M)
92065	Saint-Eugène-d'Argentenay	Municipalité (M)
92070	Saint-Stanislas	Municipalité (M)
92902	Passes-Dangereuses	Territoire non organisé (TNO)
92904	Rivière-Mistassini	Territoire non organisé (TNO)

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités.

Tableau 6 : *Liste des municipalités et des territoires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*

Code de la municipalité ou du territoire	Nom de la municipalité ou du territoire	Statut municipal
93005	Desbiens	Ville (V)
93012	Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Ville (V)
93020	Hébertville	Municipalité (M)
93025	Hébertville-Station	Municipalité de village (VL)
93030	Saint-Bruno	Municipalité (M)
93035	Saint-Gédéon	Municipalité (M)
93042	Alma	Ville (V)
93045	Saint-Nazaire	Municipalité (M)
93055	Labrecque	Municipalité (M)
93060	Lamarche	Municipalité (M)
93065	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Municipalité de paroisse (P)
93070	Saint-Henri-de-Taillon	Municipalité (M)
93075	Sainte-Monique	Municipalité (M)
93080	Saint-Ludger-de-Milot	Municipalité (M)
93902	Mont-Apica	Territoire non organisé (TNO)
93904	Lac-Moncouche	Territoire non organisé (TNO)
93906	Lac-Achouakan	Territoire non organisé (TNO)
93908	Belle-Rivière	Territoire non organisé (TNO)

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités.

1.1.2. Description géophysique

Du point de vue géophysique, le territoire de planification est composé de deux grands ensembles géomorphologiques, soit le massif montagneux de la région naturelle du massif laurentien et les basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le massif montagneux, nommé aussi plateau laurentien, forme les frontières naturelles du territoire de planification. Il est constitué de hautes terres présentant un relief accidenté. Il se caractérise par sa surface inégale, dont l'altitude peut varier de façon importante. On y retrouve des collines arrondies aux pentes recouvertes de débris morainiques et d'une végétation composée majoritairement de conifères.

Les basses terres sont constituées de la plaine argileuse et du lac Saint-Jean. L'altitude y est inférieure à 197 m, et le lac lui-même se situe à quelque 103 m au-dessus du niveau de la mer. Les basses terres présentent un relief peu accidenté dont les sols sont principalement composés d'argile fixée sur des matériaux morainiques non stratifiés et de sable deltaïque provenant de la fonte des glaciers durant la dernière glaciation. Le potentiel agricole pour les grandes cultures est qualifié généralement de moyen. Au nord du territoire de planification, les basses terres se caractérisent également par de grands espaces forestiers.

La régularité de la plaine est interrompue par des vallées et des rivières et par quelques massifs rocheux et collines sablonneuses. Il n'est pas rare de rencontrer dans les dépôts alluvionnaires des ravins de 30 m et même 60 m. Depuis la formation des terrasses, découlant du retrait de la mer de Laflamme, les cours d'eau ont non seulement modelé le paysage, mais ont aussi été à l'origine de l'occupation du sol ainsi que de sa mise en valeur récréative et industrielle.

Le territoire de planification est composé d'un réseau hydrographique imposant, constitué de nombreux lacs et rivières. On y trouve notamment le lac Saint-Jean, le lac Tchitogama, le lac Labrecque et le lac Bouchette. Les quatre grandes rivières Ashuapmushuan, Mistassini, Péribonka et Métabetchouane procurent à elles seules 90 % des apports en eau du lac Saint-Jean. On y retrouve également une multitude de milieux humides, tels que des marais et des tourbières. D'un point de vue hydrographique, le territoire de planification se situe dans le bassin versant du lac Saint-Jean. Chaque goutte qui tombe à l'intérieur du bassin versant aboutira dans ce dernier et se déversera dans la rivière Saguenay, via les rivières de la Grande et Petite Décharge.

1.1.3. Affectation du territoire

Selon les schémas d'aménagement en vigueur, les pôles majeurs de services publics et commerciaux, à l'intérieur de la MRC du Domaine-du-Roy, sont localisés dans les municipalités de Roberval et Saint-Félicien. Quant à l'affectation industrielle, elle englobe les espaces industriels importants situés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités de cette MRC. Plus particulièrement, on y retrouve la zone industrielle associée à l'usine de pâtes de La Doré appartenant à Produits forestiers Résolu ainsi que celle du parc industriel de la ville de Roberval.

Les principales agglomérations urbaines de la MRC de Maria-Chapdelaine sont les villes de Dolbeau-Mistassini et Normandin. On trouve dans ces pôles toutes les fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, industrielle, de services et autres). On observe également peu de changements dans le pourcentage respectif des catégories d'utilisation du sol, notamment pour ce qui est du milieu bâti, ce qui dénote une stagnation en ce qui concerne le développement.

Quant à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, elle compte quatorze périmètres urbains où sont regroupés une grande partie des résidences, des commerces et des industries. L'espace résidentiel occupe la majorité de ces espaces construits. Saint-Bruno et Alma consacrent une partie notable de leur périmètre urbain à la fonction industrielle. De plus, la majorité des institutions et des équipements régionaux se retrouve à Alma.

Les zones de villégiature occupent une importante portion des berges du lac Saint-Jean et des grands lacs situés sur le territoire. La vocation récréative du lac Saint-Jean est manifeste avec la panoplie de campings, d'auberges, de marinas, de rampes de mise à l'eau, d'îles publiques et de résidences de villégiature qu'on y trouve. Le territoire de planification offre un bon nombre de sites touristiques et d'équipements récréatifs tels que les centres de ski et les pistes cyclables. Par exemple, la piste cyclable « Véloroute des Bleuets », qui ceinture le lac Saint-Jean, constitue un attrait touristique majeur du territoire.

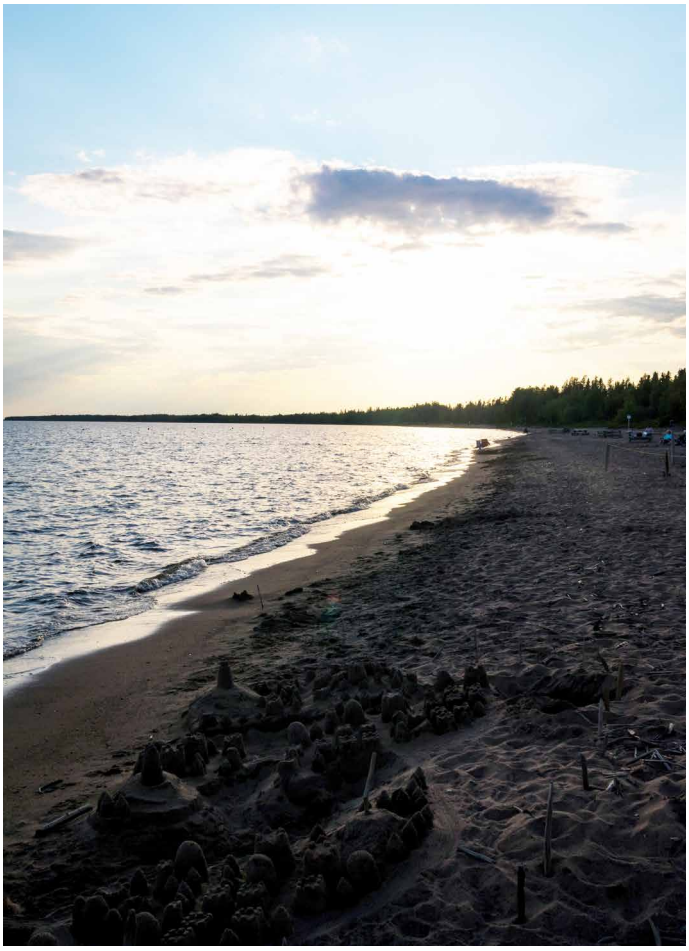

La caractéristique propre et l'immensité du territoire en font également une destination adaptée à la récréation et la villégiature. Son milieu forestier connaît une fréquentation croissante de la part des chasseurs, des pêcheurs, des randonneurs et des vacanciers. Au fil des ans, ces activités ont donné lieu à la construction de chalets et de structures d'accueil.

Ainsi, on recense entre autres dans le milieu forestier public plusieurs chalets, des pourvoiries à droits exclusifs ainsi que des pourvoiries sans droits exclusifs. Le territoire forestier compte aussi plusieurs zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de nombreux sentiers à caractère récréotouristique dont la très grande majorité est située en forêt publique. Ceux-ci sont notamment utilisés par les motoneigistes et des quadistes.

On retrouve également une affectation agricole dite « dynamique » qui est attribuée aux portions de territoire où l'agriculture occupe une place prépondérante, avec une dominance marquée des exploitations agricoles sur les autres usages. On y repère une forte concentration d'entreprises spécialisées dans l'élevage ou les grandes cultures.

La Ville d'Alma est reconnue comme pôle principal pour les secteurs commercial et industriel. Elle est située sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. En bref, la plupart des activités en gestion des matières résiduelles se concentrent dans les affectations industrielles des trois MRC du territoire de planification. Le déploiement des infrastructures de gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification s'est articulé en fonction de la présence du lac Saint-Jean, situé au centre de ce territoire, ainsi que des principales voies d'accès qui relient les centres urbains et ruraux.

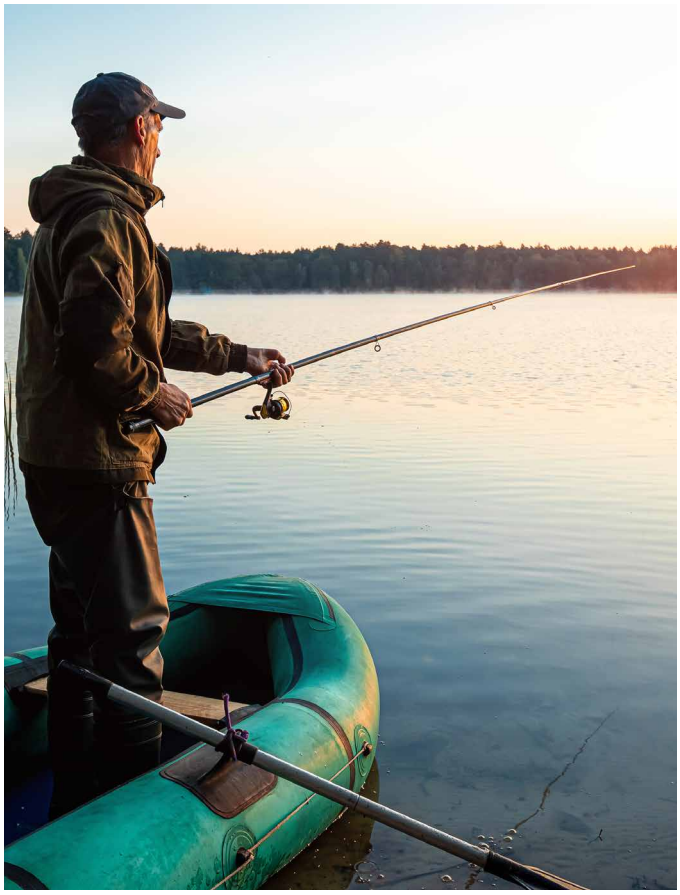

1.2. Démographie

1.2.1. Répartition de la population

En 2021, selon l'Institut de la Statistique du Québec[2], le territoire de planification regroupait 109 359 personnes. La population jeannoise représente 39,07 % de la population régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, estimée à 279 957 personnes, et 1,27 % de la population du Québec, estimée à 8 602 335 personnes. Près de la moitié de la population du territoire de planification habite la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, soit 53 589 personnes. Les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine comptent respectivement 31 309 et 24 461 habitants. La répartition de la population par MRC est présentée à la figure 3.

Les principales municipalités du territoire en fonction de leur population sont Alma (MRC de Lac-Saint-Jean-Est), Dolbeau-Mistassini (MRC de Maria-Chapdelaine), Saint-Félicien et Roberval (MRC du Domaine-du-Roy), dont les populations respectives, en 2021, sont de 30 988, 13 910, 10 217 et 9 883 habitants[3]. Le territoire de planification est majoritairement composé de municipalités de moins de 5 000 habitants. Les tableaux suivants présentent la répartition de la population par MRC et selon la municipalité ou le territoire.

[2] Institut de la statistique du Québec, 2021. Décret de population.
[3] Institut de la statistique du Québec. 2021. Population et structure par âge et sexe – Municipalités. Gouvernement du Québec.

Figure 3 : ***Répartition de la population par MRC en 2021***

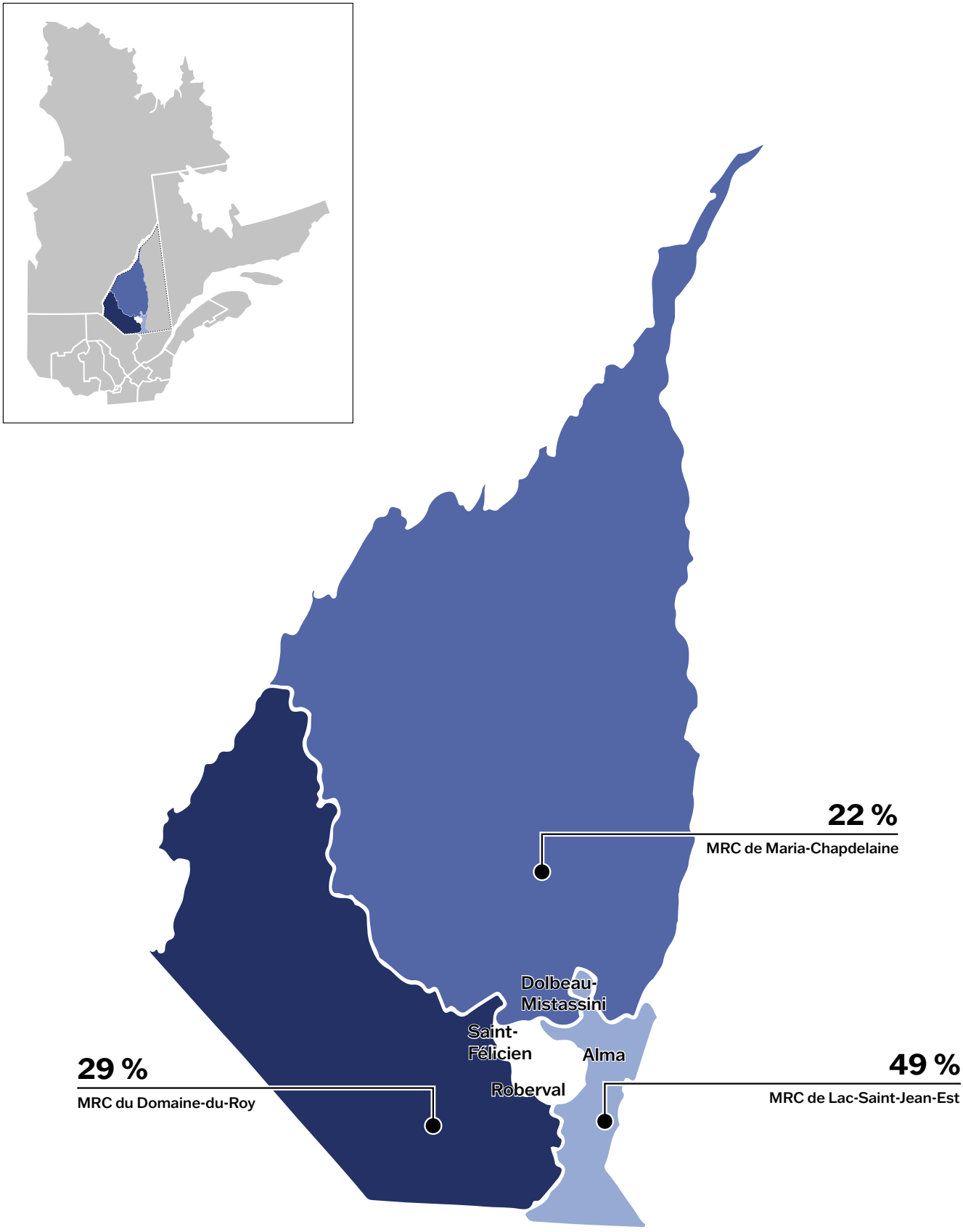

Tableau 7 : *Répartition de la population dans la MRC du Domaine-du-Roy en 2021*

Nom de la municipalité ou du territoire	Population
Lac-Bouchette	1178
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	477
Saint-François-de-Sales	629
Chambord	1778
Roberval	9883
Sainte-Hedwidge	872
Saint-Prime	2806
Saint-Félicien	10217
La Doré	1369
Mashteuiatsh	2063
Lac-Ashuapmushuan	37
Total	**31309**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 8 : *Répartition de la population dans la MRC de Maria-Chapdelaine en 2021*

Nom de la municipalité ou du territoire	Population
Saint-Augustin	360
Péribonka	526
Sainte-Jeanne-d'Arc	1048
Dolbeau-Mistassini	13910
Albanel	2235
Normandin	3016
Saint-Thomas-Didyme	681
Saint-Edmond-les-Plaines	385
Girardville	990
Notre-Dame-de-Lorette	188
Saint-Eugène-d'Argentenay	477
Saint-Stanislas	396
Passes-Dangereuses	199
Rivière-Mistassini	50
Total	**24461**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 9 : *Répartition de la population dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2021*

Nom de la municipalité ou du territoire	Population
Desbiens	1007
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	3929
Hébertville	2627
Hébertville-Station	1330
Saint-Bruno	3014
Saint-Gédéon	2266
Alma	30988
Saint-Nazaire	2088
Labrecque	1326
Lamarche	504
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	2106
Saint-Henri-de-Taillon	910
Sainte-Monique	852
Saint-Ludger-de-Milot	642
Mont-Apica	0
Lac-Moncouche	0
Lac-Achouakan	0
Belle-Rivière	0
Total	**53589**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

La proportion de femmes et d'hommes est assez égale au sein des MRC du territoire de planification, respectivement 49,05 % et 50,95 % de la population.

Le tableau suivant présente la répartition de la population selon les genres ainsi que les totaux en nombre et en pourcentage par MRC.

Tableau 10 : *Répartition de la population selon les genres et par MRC en 2021*

Territoire de planification	Population	Homme	Femme
MRC du Domaine-du-Roy	31 309	15 929	15 380
MRC de Maria-Chapdelaine	24 461	12 537	11 924
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	53 589	27 255	26 334
Total en nombre	**109 359**	**55 721**	**53 638**
Total en pourcentage (%)	**100 %**	**50,95 %**	**49,05 %**

Source Institut de la statistique du Québec, 2021.

La densité moyenne (hab./km²) pour le territoire de planification est de 1,96 habitant/kilomètre (hab./km²). Les plus importantes densités urbaines se retrouvent à Alma (158,58 hab./km²), Mashteuiatsh (137,3 hab./km²), Roberval (65,81 hab./km²) et Dolbeau-Mistassini (47,70 hab./km²). La faible densité de population sur le territoire de planification a un impact direct sur la gestion des matières résiduelles en regard des coûts de transport des diverses collectes. Le tableau suivant présente la densité de la population par MRC.

Tableau 11 : *Densité de population par MRC en 2021*

Territoire de planification	Superficie terrestre totale	Population totale	Densité
Hab./km²	31 309	15 929	15 380
Domaine-du-Roy	17 474,23	31 309	1,79
Maria-Chapdelaine	35 514,27	24 461	0,69
Lac-Saint-Jean-Est	2 769,79	53 589	19,35
Total	**55 758,29**	**109 359**	**1,96**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Sur le territoire de planification, l'âge médian et l'âge moyen sont plus élevés que dans les autres MRC de la région et plus élevés que les moyennes québécoises, qui sont respectivement de 43 ans et de 42,8 ans. En effet, au tableau 12, il est possible d'observer que l'âge médian varie entre 48,9 et 50,2 ans et que l'âge moyen varie entre 45,2 et 46,7 ans. À titre explicatif, les 55 ans et plus représentent 42,83 % de la population du territoire de planification. Les tableaux suivants présentent la répartition de la population par tranches d'âge et catégories d'activité. De façon générale, on constate que les jeunes (0-24 ans) représentent 24,59 % de la population, la population active 50,22 %, et les aînés 25,17 %.

Tableau 12 : *Présentation de l'âge médian et de l'âge moyen par MRC en 2021*

Territoire de planification	Population	Âge médian	Âge moyen
MRC du Domaine-du-Roy	31 309	48,9	46
MRC de Maria-Chapdelaine	24 461	50,2	46,7
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	53 589	47	45,2

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 13 : *Répartition de la population par tranches d'âge et par MRC en 2021*

Territoire de planification	0-14 ans	15-24	25-39	40-54	55-64	65-79	80 et +	Total
MRC du Domaine-du-Roy	4 611	3 087	4 793	5 249	5 584	6 153	1 832	31 309
MRC de Maria-Chapdelaine	3 603	2 260	3 527	4 101	4 462	4 955	1 553	24 461
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	8 219	5 121	8 852	9 094	9 266	9 860	3 177	53 589
Total	**16 433**	**10 468**	**17 172**	**18 444**	**19 312**	**20 968**	**6 562**	**109 359**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021

Tableau 14 : *Répartition de la population par catégories d'activité et par MRC en 2021*

Territoire de planification	Jeunes (0-24 ans)	Population active (25-64 ans)	Aînés (65 ans et +)
MRC du Domaine-du-Roy	7 698	15 626	7 985
MRC de Maria-Chapdelaine	863	12 090	6 508
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	13 340	27 212	13 037
Total en nombre	**26 901**	**54 928**	**27 530**
Total en pourcentage (%)	**24,59**	**50,22**	**25,17**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Plusieurs municipalités du territoire de planification voient leur population s'accroître significativement par la présence de villégiateurs à certaines périodes de l'année. Toutefois, les rares informations disponibles ne permettent qu'une évaluation indirecte de la population saisonnière. Ainsi, l'approche retenue ici pour évaluer la population saisonnière repose sur les données des sommaires des rôles d'évaluation permettant d'établir le nombre de résidences saisonnières (chalets, maisons mobiles et roulottes).

Comme indiqué au tableau 15, la population saisonnière équivalente est estimée à environ 5 843 habitants permanents. La population équivalente est obtenue en multipliant le nombre de résidences saisonnières par le taux d'occupation de trois personnes pour une période d'occupation de 130 jours/365 jours, soit 37 % du temps. En somme, la population permanente du territoire de planification s'élevait, en 2021, à 109 359. Toutefois, en lui additionnant la population saisonnière, le portrait serait équivalent à 115 201 personnes. Le nombre de villégiateurs doit être pris en compte dans la planification des services aux citoyens.

Prendre note que la nature des établissements scolaires situés sur le territoire de planification n'est pas source d'apport de population étudiante saisonnière. Les structures scolaires se composent des écoles primaires, des établissements secondaires et de deux établissements postsecondaires, soit le cégep de Saint-Félicien et le Collège d'Alma.

Tableau 15 : *Estimation de la population saisonnière additionnelle en 2021*

Territoire de planification	Résidence saisonnière	Population saisonnière additionnelle	Population saisonnière annualisée
Domaine-du-Roy	2 137	6 411	2 282,96
Maria-Chapdelaine	1 244	3 732	1 328,97
Lac-Saint-Jean-Est	2 088	6 264	2 230,61
Total	**5 469**	**16 407**	**5 842,54**

Source : Sommaire des rôles d'évaluations foncières. Date de référence, 2021.

1.2.2. Projections démographiques

Selon les récentes données[4], la population du territoire de planification serait en déclin pour les 20 prochaines années. Ainsi, les perspectives démographiques (variation de la population 2021/2041) sont négatives et se classent parmi les 26 MRC prévoyant un solde migratoire négatif. En comparaison, les 78 autres MRC du Québec anticipent un solde migratoire positif. Pour les MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, l'Institut établit respectivement ces valeurs à - 5,1 %, - 10,4 % et - 1,8 %.

Tableau 16 : *Projections démographiques 2021-2041*

Territoire de planification	2016	2021	2031	2041	Solde migratoire
Domaine-du-Roy	31 400	31 308	30 930	29 703	- 5,10 %
Maria-Chapdelaine	24 800	24 469	23 289	21 913	- 10,40 %
Lac-Saint-Jean-Est	52 900	53 602	51 900	52 613	- 1,8 %
Total	**109 100**	**109 379**	**106 119**	**104 229**	

Source : Institut de la statistique du Québec. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Gouvernement du Québec. p.16.

Une analyse du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)[5] conclut que la population totale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a diminué depuis 15 ans, alors même que le groupe des 65 ans et plus prenait de l'expansion. Le CIRANO prévoit que ces tendances se poursuivront pendant les 20 prochaines années, au cours desquelles un décroissement de la population totale de même qu'un décroissement du nombre absolu d'habitants âgés de moins de 65 ans sera observé; en parallèle, le nombre d'individus âgés de 65 ans et plus continuera d'augmenter. Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs utilisés par l'Institut de la statistique du Québec pour établir les projections démographiques.

Tableau 17 : *Nombre de naissances et de décès, espérance de vie et accroissement naturel de la population par MRC en 2021*

Territoire de planification	Naissance	Décès	Espérance de vie			Accroissement naturel
			Homme	Femme	Total	
	Nombre	Nombre				Nombre
Domaine-du-Roy	252	289	81,92	84,99	83,44	- 37
Maria-Chapdelaine	196	275	79,70	84,41	81,93	- 79
Lac-Saint-Jean-Est	480	489	81,57	85,39	83,44	- 9

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

[4] Institut de la statistique du Québec, 2019. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Gouvernement du Québec. p. 16.
[5] http://qe.cirano.qc.ca/theme/regions/les_regions_peripheriques/saguenay_lac_saint_jean.

Tableau 18 : *Solde migratoire et taux net de migration interne par MRC en 2021*

Territoire	Solde migratoire en nombre	Taux net en %
Domaine-du-Roy	131	0,42
Maria-Chapdelaine	26	0,11
Lac-Saint-Jean-Est	301	0,57
Lac-Saint-Jean	**458**	**0,36666667**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1247	0,46

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 19 : *Migrations internationales et interprovinciales par MRC en 2021-2022*

Territoire de planification	Migration internationale			Migration interprovinciale			Solde des résidents non permanents	Solde migratoire externe total
	Immi-grant	Émigrant	Solde	Entrant	Sortant	Solde		
Domaine-du-Roy	20	6	14	29	16	13	97	124
Maria-Chapdelaine	16	0	16	16	15	1	51	68
Lac-Saint-Jean-Est	35	7	28	52	31	21	69	118
Total	**71**	**13**	**58**	**97**	**62**	**35**	**217**	**310**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021-2022.

1.3. Caractéristiques socio-économiques

1.3.1. Structure économique

La structure industrielle de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean correspond à celle du territoire de planification. Ainsi, les informations présentées dans cette section sont issues d'une source de référence de portée régionale. En 2019, le secteur primaire de la région représentait une proportion des emplois deux fois supérieure (4,6 %) à celle du Québec (2,2 %). La part des emplois dans le secteur de la fabrication (13,9%) est légèrement supérieure à celle du Québec (11,5 %).

Les principales activités de fabrication sont axées sur la transformation des ressources naturelles. En 2019, c'est le secteur tertiaire qui dominait dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec 74,6 % de la totalité des emplois (figure 5), essentiellement dans les services aux ménages et les services publics[6].

[6] Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 2019. Saguenay–Lac-Saint-Jean, Structure économique.

Figure 4 : ***Secteurs d'activité économique en 2019 dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean***

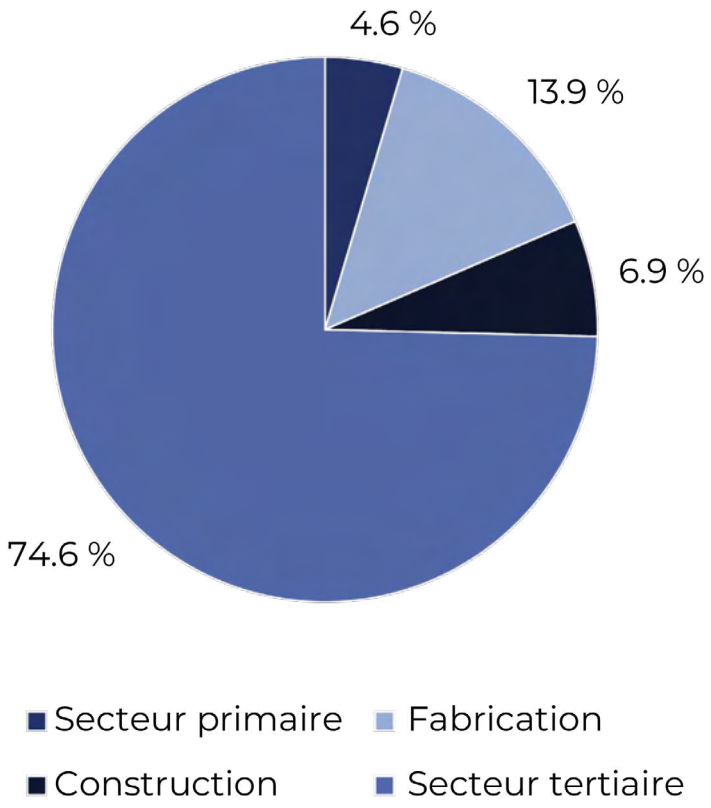

Afin d'estimer le nombre d'industries, de commerces et d'institutions, les données du sommaire du rôle d'évaluation 2021 ont été utilisées. Cette source d'information offre un portrait général et non un portrait spécifique. Globalement, le territoire de planification est composé d'environ 2845 ICI. Le tableau 20 présente la répartition des ICI sur le territoire de planification par catégories.

Tableau 20 : ***Estimation du nombre d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) par MRC selon le sommaire du rôle d'évaluation 2021***

Territoire de planification	ICI	ICI saisonniers	Public/Parapublic	Ferme	Total
Domaine-du-Roy	699	13	42	122	876
Maria-Chapdelaine	505	6	43	157	711
Lac-Saint-Jean-Est	909	29	61	259	1258
Total	**2113**	**48**	**146**	**538**	**2845**

Source : Sommaire des rôles d'évaluations foncières. Date de référence, 2021.

Les principaux secteurs susceptibles de générer de grandes quantités de matières résiduelles sur le territoire de planification sont :

- l'industrie bioalimentaire (matières organiques);
- les marchés d'alimentation (matières recyclables et matières organiques);
- la restauration (matières recyclables et matières organiques);
- les établissements scolaires (matières recyclables et matières organiques);
- les établissements de santé (matières recyclables et matières organiques);
- l'agriculture (matières organiques);
- les pâtes et papiers (boues et matières recyclables);
- l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (résidus de CRD);
- l'industrie de la transformation du bois (résidus de deuxième transformation);
- le secteur de l'aluminerie (résidus de procédé et résidus de deuxième transformation).

Selon le Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le secteur de la transformation alimentaire fournit environ 2 093 emplois à l'échelle de la région, en 2019[7]. En posant l'hypothèse que les emplois sont répartis uniformément dans la région au prorata de la population et que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 277 796 personnes[8] en 2019, cela représente 819 emplois pour le territoire de planification.

Les marchés d'alimentation (commerces de gros et de détail) sont de grands générateurs de matières résiduelles, dont les matières organiques. Selon le Profil régional, ce secteur a recensé 5 474 emplois dans le commerce alimentaire de gros et de détail, ce qui représente sur les mêmes bases près de 2 141 emplois sur le territoire de planification.

[7] MAPAQ. 2020. Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. 2 – Saguenay–Lac-Saint-Jean. 2019.

[8] Institut de la statistique du Québec, 2019. Panorama des régions du Québec. p. 19.

Toujours selon le Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le secteur de la restauration compte 599 entreprises qui fournissent 6 601 emplois. Sur les mêmes bases que pour l'industrie de la transformation alimentaire, le secteur de la restauration représente 2 582 emplois.

Sur le territoire de planification, le secteur de l'éducation est composé de deux centres de services scolaires et de deux institutions d'études collégiales. Les centres de services scolaires emploient plus de 2 000 personnes dévouées à l'éducation de plus de 18 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent ces établissements. Quant aux institutions d'études collégiales, le Collège d'Alma emploie 330 personnes pour environ 1 000 étudiants, tandis que le cégep de Saint-Félicien emploie 316 personnes pour environ 1 000 étudiants. En somme, environ 2 646 personnes travaillent dans ce secteur d'activité.

Le secteur de la santé regroupe 10 500 employés[9] sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En posant ici également l'hypothèse que les emplois sont répartis uniformément dans la région au prorata de la population, on peut estimer les emplois dans le secteur de la santé à 4 107 sur le territoire de planification.

Le Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, indique que le secteur de l'agriculture regroupe 1 157 fermes qui fournissent 1 771 emplois à l'échelle de la région, en 2019. Sur le territoire de planification, le nombre de fermes est estimé à 538 et, conséquemment, le nombre est estimé à environ 824 emplois.

Huit usines des Produits forestiers Résolu sont situées sur le territoire de planification. Les activités de ce fabricant sont le secteur des pâtes et papiers et le secteur des produits du bois. Ses entreprises génèrent 716 372 tonnes de résidus par année, essentiellement composés d'écorces et de résidus de bois, de cendres, de boues et d'autres matières résiduelles.

On retrouve sur le territoire de la Ville d'Alma une usine d'électrolyse de l'entreprise Rio Tinto. En 2020, l'aluminerie d'Alma a produit 473 000 tonnes d'aluminium. En 2020, on comptait plus de 800 employés. Plusieurs projets sont en cours afin de réduire les quantités de matières résiduelles disposées, comme la réinsertion d'alumine et de carbone dans les procédés.

[9] Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Notre CIUSSS.

Figure 5 : ***Indice de vitalité économique par MRC en 2020***

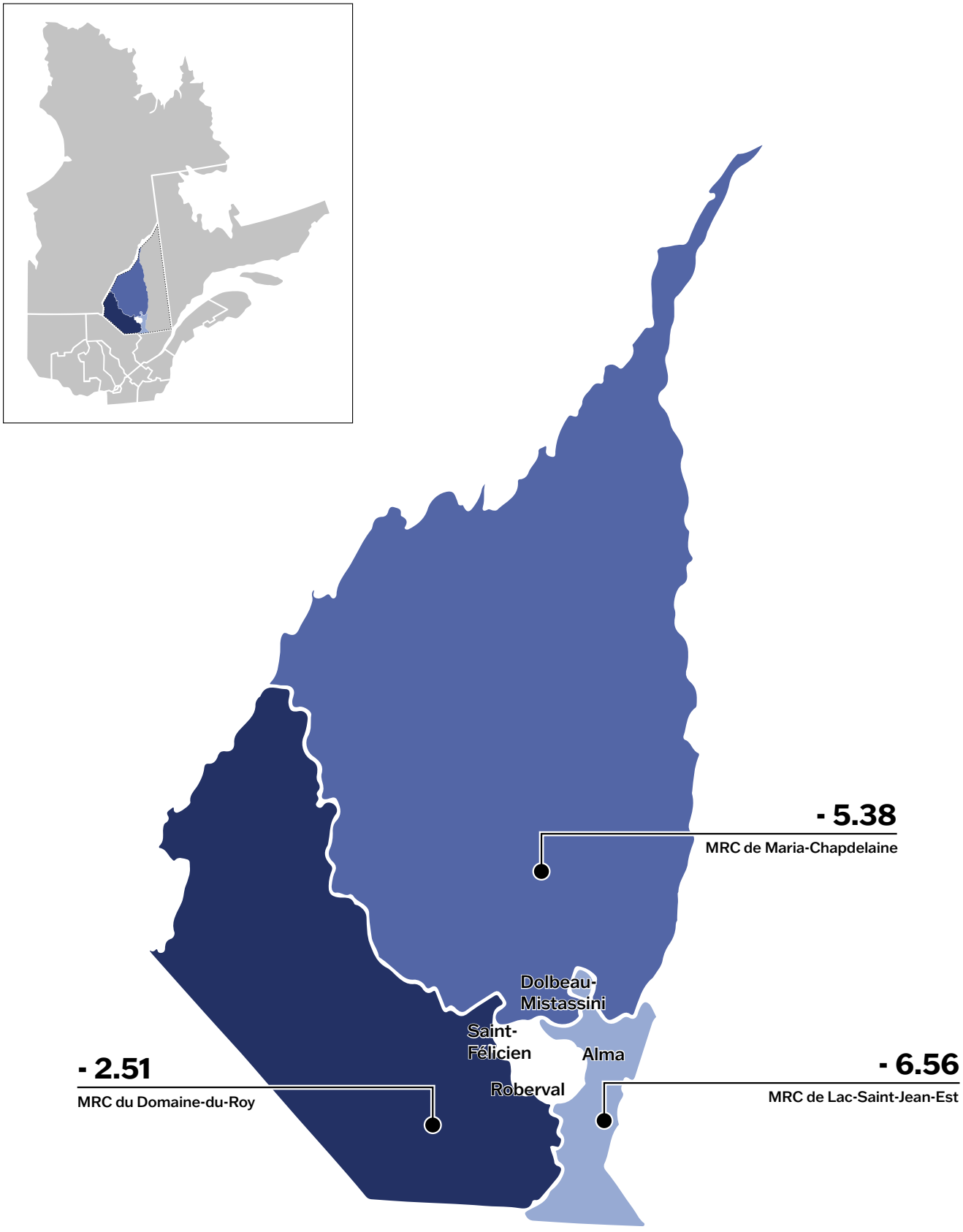

1.3.2. Emplois

Selon l'Institut de la statistique du Québec, « l'indice de vitalité économique permet de classer les localités les unes par rapport aux autres en fonction de leur vitalité. Une valeur négative signifie généralement que la localité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des localités québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la localité présente un résultat supérieur à la plupart des localités. »

« L'indice de vitalité économique des territoires est la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs : le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus, le taux de travailleurs (proportion de personnes occupant un emploi) de 25 à 64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Chacun de ces indicateurs représente une dimension importante de la vitalité, soit respectivement le niveau de vie, le marché du travail et la dynamique démographique[10]». Le niveau de vie a une incidence sur la consommation courante et, conséquemment, sur la génération de matières résiduelles.

En fonction des indicateurs préalablement cités, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy se classent dans le quatrième quintile (- 6,0735 à - 2,1023), tandis que la MRC de Maria-Chapdelaine se classe dans le cinquième quantile (- 20,2450 à - 6,0735). Dans cet ordre, elles se classent respectivement aux 64e, 81e et 85e rangs des MRC, sur les 104 MRC qui composent le Québec. Le tableau 21 présente le détail des indicateurs utilisés dans le calcul de l'indice de vitalité économique.

Il est généralement établi que les localités les moins vitalisées sont de petite taille, ont une densité de population faible et comptent plus de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans. Elles connaissent aussi un déclin démographique important. À ce propos, les municipalités situées en périphérie du territoire de planification, telles que Saint-François-de-Salles, Lac-Bouchette et Saint-Thomas-Didyme, ont un indice de vitalité économique plus bas, tandis que les municipalités près des grands centres urbains, telles que Saint-Bruno, Saint-Gédéon et Saint-Prime, ont un indice de vitalité économique plus élevé. La valeur des permis de bâtir est également un indicateur économique utilisé pour déterminer le niveau économique.

[10] https://statistique.quebec.ca/fr/communique/indice-vitalite-economique-localites-mrc-quebec-2020.

Tableau 21 : *Classement québécois des MRC selon l'indice de vitalité économique en 2020*

Rang	Territoire de planification	Indice de vitalité économique	Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	Taux de travailleurs de 25-64 ans	TAAM de la population sur 5 ans pour 1 000
64	Lac-Saint-Jean-Est	- 2,5124	39 130	70,1	0,7
81	Domaine-du-Roy	- 5,3808	37 226	69,3	- 1,4
85	Maria-Chapdelaine	- 6,5635	36 532	69,5	- 3,4

Source : Sommaire des rôles d'évaluations foncières. Date de référence, 2021.

Tableau 22 : *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction par MRC en 2021*

Territoire de planification	Valeur en dollars ($)
Domaine-du-Roy	123 133
Maria-Chapdelaine	18 003
Lac-Saint-Jean-Est	160 270

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

En 2021, le taux de chômage régional est de 5,8 %. Sur le territoire de planification, on dénombre 38 926 travailleurs âgés de 25 à 64 ans. Le taux de travailleurs à l'emploi est relativement similaire d'une MRC à l'autre, variant entre 71,8 % et 73,1 % de la population globale. La majorité de ces travailleurs se retrouve sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, pour 49,82 % de la population active. Les femmes représentent 46,93 % de la population active, soit un peu moins de la moitié.

Le revenu médian jeannois est légèrement plus bas que la moyenne québécoise, se situant à 49 788 $. Sur le territoire de planification, il s'élève à 48 022 $ par année dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à 46 295 $ par année dans la MRC du Domaine-du-Roy et à 45 020 $ par année dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Des écarts plus appréciables s'observent en ce qui concerne le revenu d'emploi médian entre les hommes et les femmes, une disparité de revenu variant entre 17 708 $ et 23 078 $ annuellement. En somme, les revenus médians des familles jeannoises sont aussi quelque peu inférieurs à la moyenne québécoise, qui se situe à 80 980 $ par année. Enfin, il est possible de constater au tableau 28 que le rapport de dépendance économique est plus élevé que la moyenne québécoise, notamment entre les hommes et les femmes. Les tableaux suivants offrent un aperçu détaillé des indicateurs locaux liés à l'emploi sur le territoire de planification.

Tableau 23 : *Répartition du nombre de travailleurs actifs 25-64 ans par genres et par MRC en 2021*

Territoire de planification	Homme	Femme	Population active en nombre	Population active en %
Domaine-du-Roy	5 863	5 235	11 098	28,51
Maria-Chapdelaine	4 508	3 929	8 437	21,67
Lac-Saint-Jean-Est	10 288	9 103	19 391	49,82
Total	**20 659**	**18 267**	**38 926**	**100**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 24 : *Présentation du taux en % de travailleurs 25-64 ans par genres et par MRC en 2021*

Territoire de planification	Homme %	Femme %	Population active %
Domaine-du-Roy	74,3	69,7	72,1
Maria-Chapdelaine	74,4	69	71,8
Lac-Saint-Jean-Est	75,4	70,6	73,1

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 25 : *Revenu d'emploi médian annuel en dollars ($) des 25-64 ans selon les genres, par MRC, en 2021*

Territoire de planification	Homme	Femme	Disparité Homme/femme	Moyen
Domaine-du-Roy	55 741	38 033	17 708	46 295
Maria-Chapdelaine	57 964	34 886	23 078	45 020
Lac-Saint-Jean-Est	57 813	39 666	18 147	48 022

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

Tableau 26 : *Revenu médian après impôt des familles par MRC en 2019*

Territoire de planification	Revenu familial annuel
Domaine-du-Roy	75 590
Maria-Chapdelaine	73 120
Lac-Saint-Jean-Est	77 700
Québec	**80 980**

Source : Institut de la statistique du Québec, 2019.

Tableau 27 : ***Rapport de dépendance économique globalisé en dollars ($) par 100 $ de revenu d'emploi total, par MRC, en 2020***

Catégorie de transferts gouvernementaux	Québec	Domaine-du-Roy	Maria-Chapdelaine	Lac-Saint-Jean-Est
Total des transferts gouvernementaux	32,5	42,9	45,1	39,8
Assurance-emploi	2,9	4,7	5,3	4,9
Crédit pour la TPS	1	1,3	1,3	1,1
Allocation fédérale pour enfants	2,7	3,1	3,1	3
Sécurité de la vieillesse et versement net des suppléments fédéraux	7,3	11,8	12,6	10,2
Régime de rentes du Québec et Régime de pension du Canada	6,8	9,6	9,8	9
Indemnités des accidents de travail	0,9	1	1,8	1
Assistance sociale	1,1	1,4	1,3	1,2
Crédits d'impôt provinciaux et prestations familiales	2,5	3,1	3,1	2,9
Autres transferts gouvernementaux	7,3	6,8	6,8	6,6

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020.

Tableau 28 : ***Rapport de dépendance économique en dollars ($) par 100 $ de revenu***

Catégorie de transferts gouvernementaux	Québec	Domaine-du-Roy	Maria-Chapdelaine	Lac-Saint-Jean-Est
Total des transferts gouvernementaux globalisé	32,5	42,9	45,1	39,8
Total des transferts gouvernementaux des femmes	44,3	59,6	65	55,9
Total des transferts gouvernementaux des hommes	24,1	32,5	34	30,1

Source : Institut de la statistique du Québec, 2020.

1.3.3. Types de logements

Les logements de type unifamilial représentent la plus importante catégorie des unités d'habitation sur le territoire de planification, avec 61,31 % des unités. Le multilogement atteint 28,43 % : les multilogements de deux à neuf logements représentent 24,54 % des unités d'occupation; les multilogements de plus de dix habitations, 3,89 %.

Le taux d'unités d'occupation saisonnières s'élève à 10,25 %. Les tableaux suivants présentent la répartition du nombre d'unités d'habitation par catégories et par MRC, de même que la valeur imposable moyenne uniformisée pour les unités d'habitation résidentielles par MRC en 2021.

Tableau 29 : *Nombre d'unités d'habitation résidentielles par catégories et par MRC en 2021*

Territoire de planification	Permanente							Saisonnière	Total
	Unifami-liale	2	3	4	5	6 à 9	10 et +		
MRC du Domaine-du-Roy	9198	1648	549	700	150	401	628	2150	15424
MRC de Maria-Chapdelaine	7851	1218	426	584	135	437	299	1241	12191
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	15899	334	981	1472	195	758	1165	2119	26123
Total	**32948**	**6400**	**1956**	**256**	**480**	**1596**	**2092**	**5510**	**53738**

Source : Sommaire des rôles d'évaluations foncières 2021

Tableau 30 : *Valeur imposable moyenne uniformisée pour les unités d'habitation résidentielles en dollars, par MRC, en 2021*

Territoire de planification	Unifamiliale	2 à 5 logements	6 logements et +	Chalet et villégiature
Domaine-du-Roy	163807	167650	463578	81189
Maria-Chapdelaine	138460	148570	379169	100113
Lac-Saint-Jean-Est	183034	190949	538521	134816

Source : Institut de la statistique du Québec, 2021.

2. Répartition des responsabilités

Cette section présente les modalités relatives à la gestion des matières résiduelles applicables sur le territoire de planification ainsi qu'une description du rôle et des compétences des différents paliers d'interventions municipales.

2.1. Partage des compétences municipales

2.1.1. Municipalités régionales de comté (MRC)

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) confère aux MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles, de l'adopter et de le réviser tous les sept ans. Elles ont, par le fait même, l'obligation de planifier, de fixer des objectifs en conformité avec la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place.

Sur le territoire du Lac-Saint-Jean, et conformément à l'article 53.7 de la LQE, les MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine ont choisi de se regrouper pour réaliser un Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PGMR). Par résolutions, elles ont délégué leurs compétences à la RMR. Les copies des résolutions des MRC sont présentées à l'annexe 1. Prendre note que les MRC demeurent les premières responsables de la réalisation et du suivi du PGMR sur le territoire de planification établi.

2.1.2. Municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. Comme indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) à l'article 53.24 : « Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. »

De fait : « Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. Elles sont également tenues, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. »

2.1.3. La Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean

La RMR est un organisme intermunicipal qui gère l'ensemble des matières résiduelles des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean, incluant celles de la communauté ilnu de Mashteuiatsh et le noyau urbain de Sainte-Élisabeth-de-Proulx. Créée en 2008 (décret ministériel 1737 publié dans la Gazette officielle du 27 septembre 2008) selon les dispositions des articles 468.3 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la RMR a comme rôle de gérer et d'opérer tous les sites où sont acheminées les matières résiduelles.

Elle gère également les activités de collecte. Pour ce qui est de ses infrastructures, on retrouve notamment le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, trois centres de transfert, un centre de tri, sept écocentres, quatre points de dépôt municipaux, un site de traitement des boues de fosses septiques et deux centres de compostage.

Le conseil d'administration de la RMR est formé de sept élus provenant de différentes municipalités et villes du Lac-Saint-Jean. La MRC du Domaine-du-Roy compte deux représentants, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, trois, et la MRC de Maria-Chapdelaine, deux. Chaque délégué au conseil d'administration dispose d'une voix. L'entente de constitution de la RMR se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de dix ans, à moins que l'une des trois MRC ne décide d'y mettre fin.

Le mandat confié à la RMR dans le cadre de son entente de constitution concerne les compétences suivantes :

- Organiser, opérer et administrer le service intermunicipal de gestion des matières résiduelles;
- Acheter, entretenir et réparer les biens meubles et immeubles, et exécuter les travaux nécessaires à l'organisation et à l'opération du service de gestion des matières résiduelles;
- Embaucher et gérer le personnel.

Comme mentionné précédemment, les compétences de la RMR sont la gestion et l'exploitation des équipements actuels ainsi que l'octroi et la gestion des contrats des collectes pour l'ensemble des municipalités du territoire de planification. La RMR planifie les besoins et les coûts pour l'implantation de nouveaux équipements et infrastructures sur son territoire. Elle décide donc, en fonction des orientations et des objectifs du

plan, de même que des résultats des analyses « besoins-coûts », de la nécessité d'implanter sur le territoire de nouveaux équipements de gestion des matières résiduelles.

La RMR prend en charge les coûts des services qu'elle assume directement, comme la gestion et l'exploitation des équipements ainsi que ceux reliés aux services de collecte, de valorisation et d'élimination. L'objectif est d'assurer aux citoyens un coût uniforme sur le territoire des MRC membres pour les services de collecte, de transport et de traitement des matières ainsi que pour l'exploitation des équipements. L'entente de constitution de la RMR prévoit que les coûts d'immobilisation et d'administration pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles, moins les subventions gouvernementales reçues et toutes autres formes de revenus, sont répartis entre les trois MRC membres de la façon suivante :

1. Pour les services fournis au secteur résidentiel : Au prorata des populations respectives de chaque MRC. La population permanente de chaque municipalité associée à la MRC participante à l'entente est celle indiquée au dernier dénombrement reconnu valide par un décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec pour les fins de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

2. Pour les services fournis aux institutions, commerces et industries (ICI) : En proportion du volume généré par chacun;

3. Pour les services fournis aux résidences permanentes et saisonnières en matière de gestion des boues de fosses septiques : En proportion du tonnage de boues générées par chacune des MRC participantes.

Tableau 31 : ***Municipalités régionales et municipalités locales assujetties à l'entente de constitution de la RMR***

MRC et municipalités		
MRC du Domaine-du-Roy	**MRC de Lac-Saint-Jean-Est**	**MRC de Maria-Chapdelaine**
Chambord	Alma	Albanel
La Doré	Desbiens	Dolbeau-Mistassini
Lac-Bouchette	Hébertville	Girardville
Roberval	Hébertville-Station	Normandin
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Notre-Dame-de-Lorette
Saint-Félicien	Labrecque	Péribonka
Saint-François-de-Sales	Lamarche	Saint-Augustin
Saint-Prime	Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Saint-Edmond-les-Plaines
Sainte-Hedwidge	Saint-Bruno	Saint-Eugène-d'Argentenay
Communauté montagnaise de Mashteuiatsh (TNO autochtone)	Saint-Gédéon	Saint-Stanislas
	Saint-Henri-de-Taillon	Saint-Thomas-Didyme
	Saint-Ludger-de-Milot	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Saint-Nazaire	Sainte-Élisabeth-de-Proulx (noyau urbain du TNO Passes-Dangereuses)
	Sainte-Monique	

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. Répertoire des municipalités.

2.2. Ententes intermunicipales

En novembre 2015, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont signé une entente intermunicipale pour l'utilisation commune du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station. Cette entente marquait le début d'une collaboration régionale concernant la gestion des matières résiduelles. Ainsi, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay utilisent le LET d'Hébertville-Station depuis le 1er décembre 2017. La première période de l'entente s'est terminée le 27 septembre 2018. Elle se renouvelle automatiquement pour des termes successifs de dix ans, et ce, jusqu'à ce que le LET ait atteint sa durée de vie utile.

En novembre 2019, une entente concernant le traitement des matières organiques a été ratifiée entre la RMR et la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'entente intermunicipale prévoit l'utilisation du centre de compostage d'Hébertville-Station par les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans un premier temps, l'entente est d'une durée de huit ans, puis elle se renouvellera automatiquement pour des périodes successives de dix ans. Les deux tableaux suivants présentent la liste des MRC liées aux ententes intermunicipales.

Tableau 32 : ***Liste des MRC liées à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station***

Code géographique	Région administrative	Nom
910	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Domaine-du-Roy
920	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Maria-Chapdelaine
930	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
942	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Fjord-du-Saguenay
94068	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	Ville de Saguenay

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Tableau 33 : ***Liste des MRC liées à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du centre de compostage d'Hébertville-Station***

Code géographique	Région administrative	Nom
910	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Domaine-du-Roy
920	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Maria-Chapdelaine
930	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
942	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	MRC du Fjord-du-Saguenay

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

2.3. Ententes d'exploitation

Les matières résiduelles issues des sept territoires non organisés (TNO), à l'exception de celles provenant de Sainte-Élisabeth-de-Proulx (noyau urbain dans un TNO de la MRC de Maria-Chapdelaine), sont prises en charge par leur MRC respective. La RMR intervient selon les besoins en ratifiant des ententes intermunicipales, s'il y a lieu. Leur gestion diffère selon l'endroit. Elle se fait soit par conteneurs, soit par apports volontaires, soit par un autre moyen. Le partenariat entre la RMR et les MRC permet d'assurer une uniformité dans la gestion des matières résiduelles en tenant compte des besoins spécifiques de celles-ci et de l'occupation de leur territoire. Présentement, la RMR possède quatre ententes intermunicipales avec la MRC de Maria-Chapdelaine afin d'opérer autant de points de dépôt en TNO. Ces points de dépôt sont : secteur Nord de Girardville, secteur de Chute-des-Passes (R0250), secteur de Mistassini (R0257) et secteur de Saint-Thomas-Didyme (chemin R0202). Une entente est également en cours de réalisation entre la MRC du Domaine-du-Roy et la RMR concernant la gestion d'un parc à conteneurs pour le secteur de la Branche-Ouest du TNO du Lac-Ashuapmushuan. L'ensemble des matières résiduelles des TNO est acheminé et traité dans les divers plans d'opération de la RMR.

2.4. Règlements municipaux

Voici la liste des règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Tableau 34 : ***Recensement des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification***

Régie/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
RMR	Règlement décrétant l'automatisation de la collecte des matières résiduelles	009-2010	1er mars 2010	Matières résiduelles	Règlement enchâssant les modalités et les obligations.
MRC du Domaine-du-Roy	Réglementation relative à la vidange des fosses septiques		Octobre 2011	Boues de fosses septiques	Fréquence de vidange des boues de fosses septiques conformément à la réglementation provinciale.
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Réglementation relative à la vidange des fosses septiques		Octobre 2011	Boues de fosses septiques	Fréquence de vidange des boues de fosses septiques conformément à la réglementation provinciale.
MRC de Maria-Chapdelaine	Réglementation relative à la vidange des fosses septiques		Octobre 2011	Boues de fosses septiques	Fréquence de vidange des boues de fosses septiques conformément à la réglementation provinciale.
RME	Réglementation relative à la vidange des fosses septiques	022-2012	1er janvier 2013	Boues de fosses septiques	Tarification au centre de traitement des boues de fosses septiques.
Les trois MRC	Règlement décrétant la municipalisation de la collecte des matières résiduelles dans le secteur des ICI		11 décembre 2019	Collecte des matières résiduelles des ICI	Municipalisation de la collecte des matières résiduelles dans le secteur des ICI et conditions de pratique de cette activité.

Source : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

2.5. Droit de regard

Dans le cadre du projet de révision de ce PGMR, les MRC n'ont pas l'intention d'utiliser le droit de regard pour limiter ou interdire l'enfouissement de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de planification. D'une part, au niveau régional, l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station convenue entre les municipalités régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean stipule que, pour la durée de l'entente, les matières en provenance de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisées pour la durée de vie utile du site. Le projet d'agrandissement du LET est d'ailleurs prévu en ce sens. D'autre part, la proportion de déchets en provenance de l'extérieur de la région représente uniquement 0,1 % du tonnage annuel en 2022, soit 147 tonnes sur un tonnage global de 141 193 t, et provient essentiellement de municipalités et de TNO limitrophes à la région. Toutefois, une analyse sera effectuée annuellement afin de suivre l'évolution de la situation et de prendre les dispositions nécessaires, au besoin.

3. Infrastructures, programmes et services

Cette section présente l'ensemble des organismes, des entreprises, des installations, des programmes et des services ayant un lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification de même que ceux situés à l'extérieur, mais desservant le territoire.

3.1. Installations présentes sur le territoire ou le desservant

La principale organisation responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification est la RMR. Elle fournit des services à toutes les municipalités des trois MRC couvertes par ce plan. Son siège social est situé à Alma, mais elle possède des installations sur l'ensemble du territoire. Nous retrouvons également différentes entreprises privées ainsi que des organisations à but non lucratif (OBNL) qui œuvrent dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. La section qui suit présente un descriptif des principales installations de gestion des matières résiduelles.

3.1.1. Lieu d'enfouissement technique (LET) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur

De janvier 2009 à août 2014, la RMR a opéré un lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Ce site recevait en moyenne 60 000 tonnes de déchets par année. Environ 40 % de ce tonnage provenait des industries, commerces et institutions (ICI), et 60 % des 36 municipalités membres de la RMR. Toutefois, la mise en place de ce LET représentait une solution temporaire à l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de planification. Ce site a été fermé le 30 août 2014. Le LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur est composé de cellules d'enfouissement dotées d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection. On y retrouve également un système de traitement du lixiviat et un système de collecte et d'élimination du biogaz. Depuis la fermeture, la RMR effectue un suivi pour s'assurer de limiter les impacts sur l'environnement. De plus, un comité de vigilance assure une surveillance annuelle indépendante.

3.1.2. Lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

Le LET a été aménagé dans le but de desservir les municipalités membres de la RMR, soit toutes celles présentes sur le territoire des MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine. Un décret a été émis en décembre 2013 concernant l'autorisation de construire un nouveau LET à Hébertville-Station dès 2014. Il accueille également les déchets provenant des ICI présents sur le territoire de planification. À ce jour, aucun droit de regard n'a été adopté pour y limiter l'enfouissement provenant de l'extérieur du territoire de desserte.

Il est composé de cellules d'enfouissement dotées d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection. On y retrouve également un système de traitement du lixiviat et un système de collecte et d'élimination du biogaz. Celui-ci est brûlé dans les installations du LET d'Hébertville-Station. Un projet de valorisation des biogaz est à l'étude. À la fermeture des cellules, un recouvrement étanche est installé à leur surface.

Les cellules ont une superficie totale de 15 ha. Le volume d'enfouissement maximal autorisé est de 2 500 000 m^3, incluant le matériel de recouvrement journalier. Le tonnage annuel maximal autorisé est de 203 500 t (Décret 230-2018, 14 mars 2018).

Comme décrit précédemment, une entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique a été conclue en novembre 2015 entre la RMR, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay.

Le LET reçoit présentement de 130 000 à 140 000 tonnes par année. Il dessert toutes les municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que les grandes entreprises et les projets d'envergure de la région. Des démarches sont en cours pour l'obtention d'autorisations gouvernementales relatives à son agrandissement. À ce titre, l'étude d'impact environnemental a été déposée au MELCCFP en janvier 2023.

L'agrandissement proposé de 25 ha se situerait en périphérie du site actuel. Le tonnage demandé est de 203 500 t par année et permettrait d'ajouter une vingtaine d'années à la durée de vie du site actuel, pour un total estimé à 40 ans.

Le projet d'agrandissement comprend une démarche participative d'information et de consultation auprès des partenaires municipaux, des voisins du LET et des groupes d'intérêt. À ce propos, un guide de cohabitation a été produit en décembre 2022, conjointement avec les partenaires, les intervenants et les voisins du site. Ce guide est un outil essentiel pour une cohabitation harmonieuse; il établit de surcroît des mesures et des actions à mener pour prévenir, gérer et atténuer les dérangements liés aux activités du LET.

Enfin, un comité de vigilance indépendant assure la conformité du LET. Formé de représentants des citoyens, d'organismes du milieu, d'organismes gouvernementaux, d'élus et de fonctionnaires municipaux, le comité de vigilance, comme son titre l'indique, surveille et fait le suivi des opérations et des travaux de construction. Se voulant transparent et s'appliquant à mettre à jour l'information, le comité entend favoriser la communication avec les citoyens qui se sentent interpellés par les questions relatives aux matières résiduelles ainsi qu'à leur gestion au Lac-Saint-Jean.

3.1.3. Centre de tri des matières recyclables de la collecte sélective

La RMR est propriétaire du centre de tri de Roberval, situé sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. En 2010, elle a procédé à des investissements importants afin de l'agrandir et d'optimiser le procédé de tri et de conditionnement des matières recyclables. Grâce à cet agrandissement, le centre a reçu davantage de matières et il dessert à présent l'ensemble du territoire jeannois. Sa capacité maximale se situe autour de 13 000 tonnes par année. Le tri s'effectue de façon manuelle, à l'aide de quelques mécanismes automatisés. Afin d'optimiser la performance des opérations de recyclage, un projet de modernisation est en cours. Actuellement, ce centre reçoit les matières du Lac-Saint-Jean, mais également de la municipalité de Chibougamau et de la communauté d'Opitciwan.

En moyenne, le tonnage reçu de matières recyclables provenant de la collecte municipale (résidentiel ainsi que petits et moyens générateurs ICI participant à cette collecte) est relativement stable et se situe aux alentours de 12 500 tonnes par année. Le centre traite les matières recyclables, soit le papier, le carton, le verre, le métal et le plastique collectées sur le territoire de planification. Le carton et le papier représentent plus de 55 % des matières triées et recyclées. Un second centre de tri privé spécialisé dans les matières apparentées à la collecte sélective générées par les ICI est implanté sur le territoire, à Alma. Il est la propriété de l'OBNL Groupe CODERR.

3.1.4. Écocentres permanents

Un élément important des activités de recyclage et de réemploi est le réseau des écocentres mis en place par la RMR. Afin d'assurer un service de proximité à la population, sept écocentres ont été implantés sur le territoire des trois MRC. Ainsi, tous les citoyens du Lac-Saint-Jean ont accès à l'une ou l'autre de ces installations dans un rayon de moins de 50 km de leur domicile. Ces installations constituent un service de proximité gratuit pour les citoyens, les municipalités et les producteurs agricoles. L'ouverture d'un huitième écocentre est actuellement prévue au printemps 2024.

Les écocentres sont également accessibles aux ICI et aux propriétaires de multilogement qui souhaitent y disposer leurs résidus de construction, de démolition et de rénovation (gypse, bois, bardeaux d'asphalte, béton, etc.) pour un tarif unitaire de 10 $ par mètre cube.

En 2021, les écocentres ont reçu 187 347 visiteurs, soit 185 845 visiteurs résidentiels et 1502 ICI, pour un poids, en moyenne, d'environ 145 kg de matières par visite. Une partie de ces matières est redirigée vers des OBNL et des friperies du territoire pour favoriser la réutilisation et le recyclage. Un partenariat est également en cours avec l'organisme Réemploi+ pour la réutilisation d'objets de type quincaillerie.

3.1.5. Points de dépôt municipaux

Depuis 2023, quatre points de dépôt municipaux desservent la MRC de Maria-Chapdelaine. Ils ont été mis en place dans le but d'offrir un service de base aux utilisateurs des secteurs de villégiature éloignés. Les citoyens peuvent y apporter leurs matières recyclables, leurs déchets ainsi que les matériaux secs. Les résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas acceptés et doivent être transportés dans l'un des écocentres. Les points de dépôt sont ouverts 24 heures sur 24 de la mi-mai à la mi-novembre. Un employé y est présent deux jours par semaine afin de sensibiliser les utilisateurs et d'assurer la propreté des lieux.

3.1.6. Centres de compostage

Deux centres de compostage, de type plateformes à aire ouverte, sont présentement en activité et gérés par la RMR. Comme mentionné précédemment, la RMR et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont convenu d'un partenariat afin de traiter leurs matières organiques conjointement. Le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini a commencé ses opérations le 5 octobre 2020, et celui d'Hébertville-Station, le 16 août 2021.

Le centre de compostage d'Hébertville-Station est conçu pour contenir au maximum 14 800 m^3 de matières organiques et a une capacité annuelle de 10 800 t. En 2022, ces matières provenaient en grande partie de la collecte des bacs bruns résidentiels du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La plateforme de compostage en béton étanche couvre 11 552 m^2 et permet de recueillir la totalité des eaux provenant de la déshydratation de la matière organique et des précipitations reçues. Sur cette dalle, un bâtiment semi-fermé de 2 329 m^2 est installé afin de limiter les apports d'eau et d'offrir un endroit à l'abri pour faire le tri des matières dès leur réception. Pour accumuler cette eau, un bassin imperméable de 6 614 m^3 a été aménagé.

Le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini est conçu pour contenir au maximum 7 500 m^3 de matières organiques et a une capacité annuelle de 7 800 t. En 2022, ces matières provenaient en grande partie de la collecte des bacs bruns résidentiels du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapelaine. La plateforme de compostage en béton étanche couvre 8 840 m^2 et permet de recueillir la totalité des eaux provenant de la déshydratation de la matière organique et des précipitations reçues. Sur cette dalle, un bâtiment semi-fermé de 1 500 m^2 est installé afin de limiter les apports d'eau et d'offrir un endroit à l'abri pour faire le tri des matières dès leur réception et de limiter les odeurs. Pour accumuler les eaux de ruissellement, un bassin imperméable de 4 682 m^3 a été aménagé.

3.1.7. Centres de transfert

Pour pallier les grandes distances entre les territoires de génération de matières résiduelles et les infrastructures de gestion de ces dernières, la RMR a implanté sur son territoire trois centres de transfert pour optimiser les opérations de transport et de réduire les coûts afférents. Le centre de transfert de Roberval s'occupe uniquement des déchets; celui d'Alma, des matières recyclables; et le troisième, à Dolbeau-Mistassini, des déchets et des matières recyclables. Le centre d'Alma est doté d'une presse à carton, ce qui aide à réduire les coûts de transport de cette matière puisqu'elle n'est pas acheminée au centre de tri de Roberval.

015826
9

3.1.8. Centre de traitement des boues

En 2009, la RMR a acquis le centre de traitement des boues de fosses septiques, anciennement propriété de la MRC de Maria-Chapdelaine. Situé à Dolbeau-Mistassini, le centre dispose d'un système de déshydratation des boues de type « DAB[MC] ». Le filtrat généré lors de cette opération est envoyé à l'usine de traitement des eaux usées de Dolbeau-Mistassini (secteur Mistassini). Une fois les boues déshydratées, la RMR procède à la valorisation agricole des boues produites.

Depuis 2012, la Régie a municipalisé la collecte des boues de fosses septiques pour tous les citoyens et citoyennes du Lac-Saint-Jean détenant une telle installation. Ainsi, cette collecte systématique de toutes les fosses, selon la fréquence édictée par le Q-2, r. 22- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, diminue les risques de contamination de l'environnement et augmente la durée de vie des installations septiques. Cet équipement traite plus de 6 500 m³ (1 400 000 gallons) de matière annuellement. Il est fonctionnel sur une période d'environ 150 jours, de mai à octobre.

3.1.9. Centres de tri de résidus de CRD

L'entreprise Excavation Dolbeau inc. est un acteur de longue date qui reçoit des matières provenant des chantiers de construction, des ICI ainsi que de certains écocentres. En 2010, elle a mis sur pied un centre de tri mécanisé permettant de valoriser entre 65 % et 80 % des matières reçues. Ce centre de tri de matériaux de construction, de démolition et de rénovation (CRD) est situé à Dolbeau-Mistassini. Un second centre de tri de débris de CRD privé est opéré par l'entreprise Centrem Demex inc. à Alma. Il s'agit d'un centre mécanisé, doté d'une chaîne de tri, d'un broyeur pour le bois et d'une presse à ballots pour le papier et le carton. Il récupère et traite des rebuts provenant des chantiers de CRD du Lac-Saint-Jean. On y trie le bois, les métaux ferreux et non ferreux, les papiers et cartons, les plastiques, les briques, le béton, le ciment, les bardeaux d'asphalte, le gypse et les agrégats. La capacité maximale de ce centre de tri est évaluée à 100 000 tonnes par an.

À noter que sur le territoire de planification, il n'y a pas de centre de tri de résidus de CRD reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC.

3.1.10. Lieu de dépôt de matériaux secs

La compagnie Excavation Dolbeau inc. est propriétaire d'un lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) situé dans la MRC de Maria-Chapdelaine, à Dolbeau-Mistassini. Il s'agit du seul lieu de ce type encore en activité sur le territoire de planification.

3.1.11. Usines de traitement des eaux usées et étangs aérés

Selon un document du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire[11], on retrouve 33 installations municipales de traitement des eaux usées. L'annexe 2 présente leur localisation, le type de traitement appliqué, le conditionnement des boues, s'il y a lieu, et le mode de disposition finale de celles-ci.

[11] *Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013*, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, DGI, juillet 2014).

3.2. Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Les MRC du Lac-Saint-Jean sont bien desservies par les organismes et les entreprises qui œuvrent dans les domaines du réemploi, de la réparation, de la récupération, du recyclage et du transport des matières résiduelles. Les citoyens et les ICI ont accès à différents services de proximité. Vous trouverez une liste détaillée des services existants sur le territoire de planification à l'annexe 3. En complément, l'annexe 4 présente la liste des entreprises et des organismes situés à l'extérieur du territoire de planification, mais desservant ce dernier.

3.3. Modes de collecte

Cette section présente les services offerts et les modalités de collecte spécifiques par catégories de matières et par secteurs d'activité. Sur le territoire de planification, la collecte municipalisée inclut les unités d'occupation résidentielles, le multilogement, les unités institutionnelles, commerciales et industrielles (ICI) ainsi que les installations municipales membres de la RMR. Le service proposé est offert en porte à porte au moyen d'une collecte par bacs ou par conteneurs. Au total, 53 738 portes sont desservies annuellement.

Le tableau suivant présente le nombre de portes desservies par MRC pour l'année de référence 2021.

À des fins d'optimisation, le territoire de collecte est divisé en deux secteurs (nord et sud). Les travaux de collecte du secteur nord sont assujettis au processus d'appel d'offres public tous les cinq ans; pour le secteur sud, un contrat de gré à gré est octroyé au Groupe Coderr. La figure 5 fournit un aperçu visuel des territoires desservis.

Tableau 35 : *Nombre de portes desservies par la collecte municipalisée en 2021*

MRC	Permanente	Saisonnière	Total
Domaine-du-Roy	13 274	2 150	15 424
Lac-Saint-Jean-Est	24 004	2 119	26 123
Maria-Chapdelaine	10 950	1 241	12 191
Territoire de planification	**48 228**	**5 510**	**53 738**

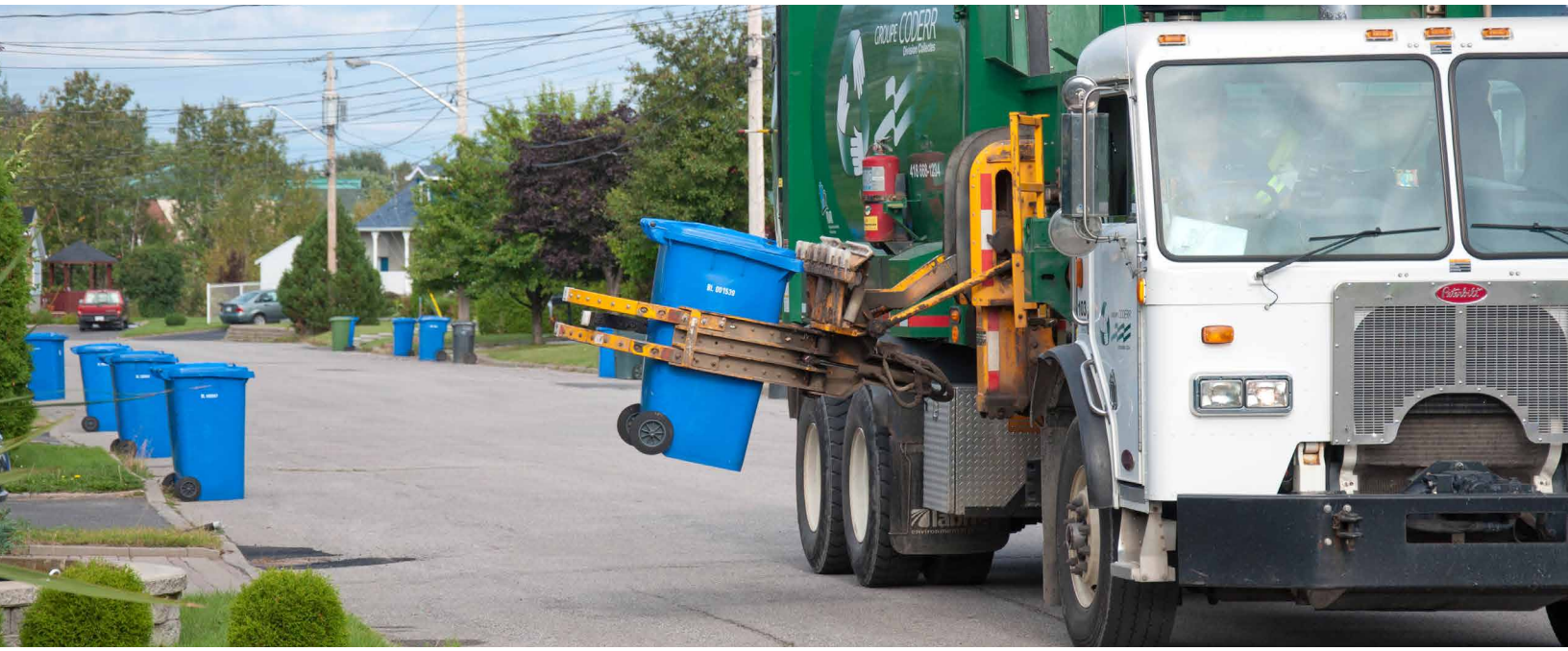

Figure 5 : ***Territoires de collecte des matières résiduelles***

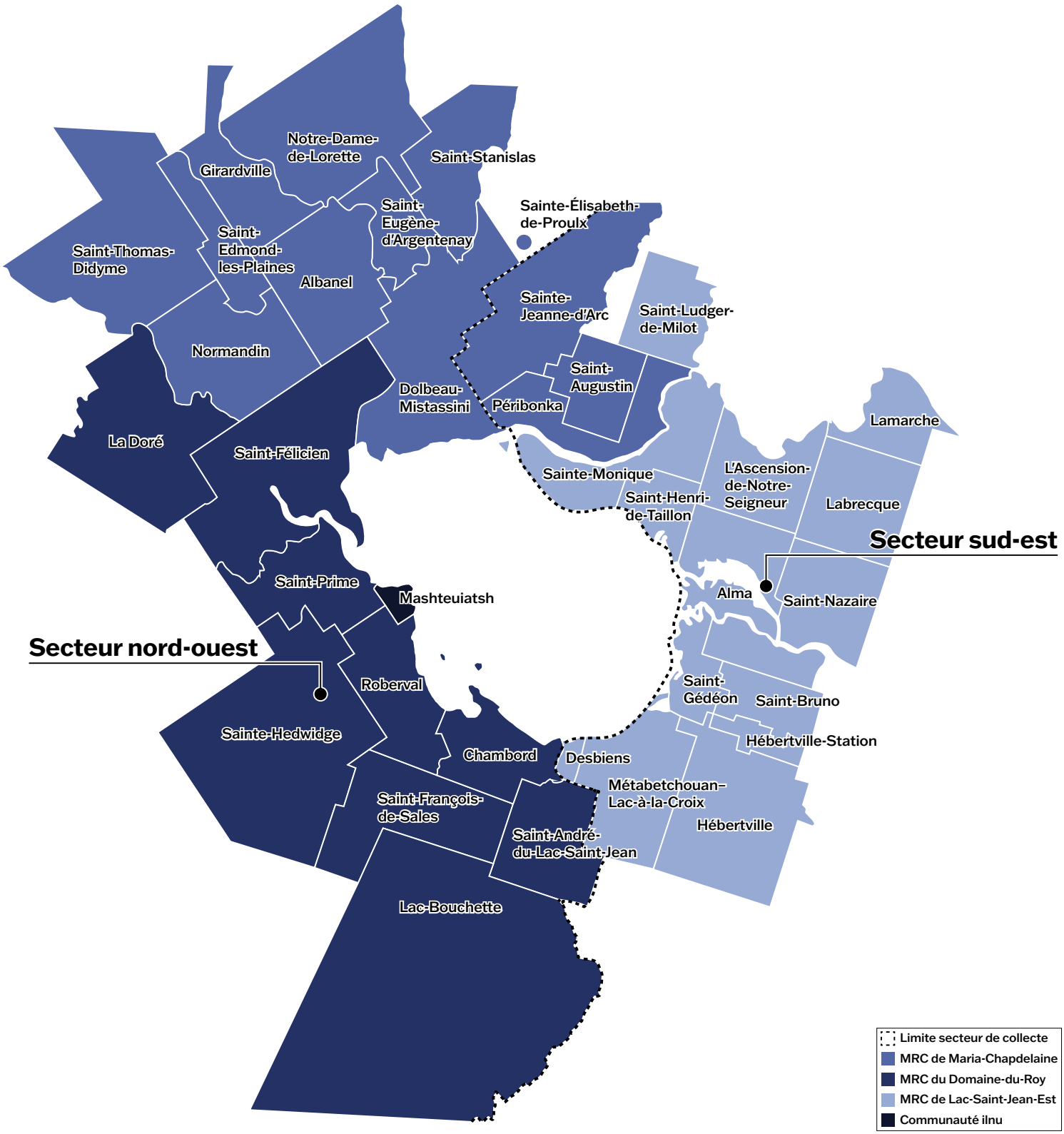

3.3.1. Résidus ultimes

3.3.1.1. Secteur résidentiel

La RMR est responsable de la collecte des déchets issus des unités d'occupation résidentielles unifamiliales et des multilogements. Le service municipalisé de collecte des déchets est offert en porte à porte par une collecte aux bacs roulants ou aux conteneurs, selon le nombre d'unités d'occupation résidentielles. Les bacs roulants doivent avoir un format de 240 ou 360 litres et être de couleur verte, grise ou noire. Les conteneurs doivent être de chargement avant et d'une capacité de quatre, six ou huit verges cubes. Les frais d'acquisition, de remplacement ou de réparation des bacs roulants ou des conteneurs sont aux frais du propriétaire. La collecte des déchets résidentiels des unités d'occupation permanentes a lieu toutes les deux semaines pour un total annuel de 26 levées. La collecte des résidences saisonnières s'effectue sur une période débutant à la mi-mai et se terminant à la mi-septembre.

À noter que certains secteurs résidentiels de villégiature difficiles d'accès sont dotés de la collecte municipalisée des déchets par conteneurs. Depuis 2012, la RMR met également à la disposition des citoyens des « conteneurs de chasse » afin que les carcasses de gibiers et de sauvagines soient disposées dans le respect des normes environnementales en vigueur. Au total, 19 municipalités du Lac-Saint-Jean ainsi que la communauté montagnaise de Mashteuiatsh participent à ce service, qui se déroule du 1er septembre au 31 octobre de chaque année. En 2021, celui-ci a permis de récolter 183 448 kg de carcasses.

Les déchets résidentiels provenant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la MRC du Domaine-du-Roy sont acheminés directement au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station. Ceux de Maria-Chapdelaine transitent par les centres de transfert avant d'être transportés vers le LET.

3.3.1.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Les installations municipales membres de la RMR sont desservies par la collecte municipalisée des déchets au moyen de bacs ou de conteneurs, dépendamment du type d'installation. Prendre note que l'acquisition, le remplacement ou la réparation des bacs roulants ou des conteneurs sont aux frais des municipalités.

Les ICI taxés ont la possibilité d'utiliser le service de collecte municipalisée des déchets uniquement par bacs roulants. Ce faisant, chaque ICI peut placer en bordure de rue deux bacs pour les déchets, selon le calendrier de collecte régulier. En ce qui concerne les bacs supplémentaires, les conteneurs et les collectes en arrière-cours, les ICI doivent se prévaloir d'un contrat de collecte privé auprès d'une entreprise de service.

Les déchets générés par les ICI non intégré à la collecte municipalisée provenant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sont amenés directement au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, tandis que ceux des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine sont expédiés aux centres de transfert avant d'être acheminés par camion bi train vers le LET.

3.3.2. Matières recyclables

3.3.2.1. Secteur résidentiel

La collecte des matières recyclables résidentielles s'effectue toutes les deux semaines pour un total annuel de 26 levées. Les unités résidentielles disposent de bacs roulants de 240 ou 360 litres de couleur bleue. Les habitations à logements multiples et certains secteurs de villégiature sont munis de conteneurs à chargement avant d'une capacité de quatre, six ou huit verges cubes. L'acquisition, le remplacement et la réparation des bacs roulants ou des conteneurs sont aux frais de la RMR. L'ensemble des matières recyclables en provenance des municipalités du territoire de planification est acheminé au centre de tri de Roberval. En raison de la superficie du territoire, une partie des matières recyclables résidentielles est envoyée aux centres de transfert d'Alma et de Dolbeau-Mistassini avant d'être acheminée au centre de tri de Roberval.

3.3.2.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Les installations municipales membres de la RMR sont desservies par la collecte municipalisée des matières recyclables au moyen de bacs ou de conteneurs, dépendamment du type d'installation. Prendre note que l'acquisition, le remplacement ou la réparation des bacs roulants ou des conteneurs de recyclage sont aux frais de la RMR.

Pour les autres ICI, la taxation finance uniquement les levées annuelles pour un maximum de trois bacs roulants de 240 ou 360 litres de couleur bleue, selon le calendrier de collecte des matières recyclables résidentielles préalablement cité. Les frais d'acquisition, de remplacement et de réparation des bacs roulants sont aux frais de l'ICI. Les besoins supplémentaires par bac, par conteneur ou pour la collecte en arrière-cours sont également payés par l'ICI.

3.3.3. Matières organiques

La valorisation des matières organiques est au cœur des préoccupations du nouveau plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont l'un des objectifs est d'instaurer la collecte des matières organiques sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.

3.3.3.1. Secteur résidentiel

3.3.3.1.1. Résidus verts et résidus alimentaires

La collecte des matières organiques résidentielles a débuté le 19 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de planification. Les matières organiques collectées sont acheminées soit au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini, soit à celui d'Hébertville-Station.

La collecte s'effectue toutes les deux semaines de la mi-septembre à la mi-mai, et toutes les semaines de la mi-mai à la mi-septembre, pour un total annuel de 35 levées. Les matières acceptées sont mixtes et comprennent principalement les résidus verts et alimentaires. Lors du déploiement, 47 000 bacs bruns de 240 litres et 55 000 mini-bacs de cuisine de sept litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh. Les citoyens et les municipalités ont aussi accès au réseau des écocentres pour se débarrasser de leurs résidus verts.

3.3.3.1.2. Boues de fosses septiques

Depuis 2012, la RMR est responsable de la vidange, du transport et du traitement des eaux usées des résidences principales et secondaires non desservies par un réseau d'égout public. Afin de diminuer les coûts liés au transport, le territoire de collecte a été subdivisé en deux secteurs (sud et nord). Les boues du secteur sud sont transportées au Saguenay, vers un site de traitement autorisé, et celles du secteur nord au site de traitement de la RMR, situé à Dolbeau-Mistassini. En 2021, on recensait environ 16 000 installations septiques sur le territoire.

Figure 7 : *Secteurs de vidange des boues de fosses septiques*

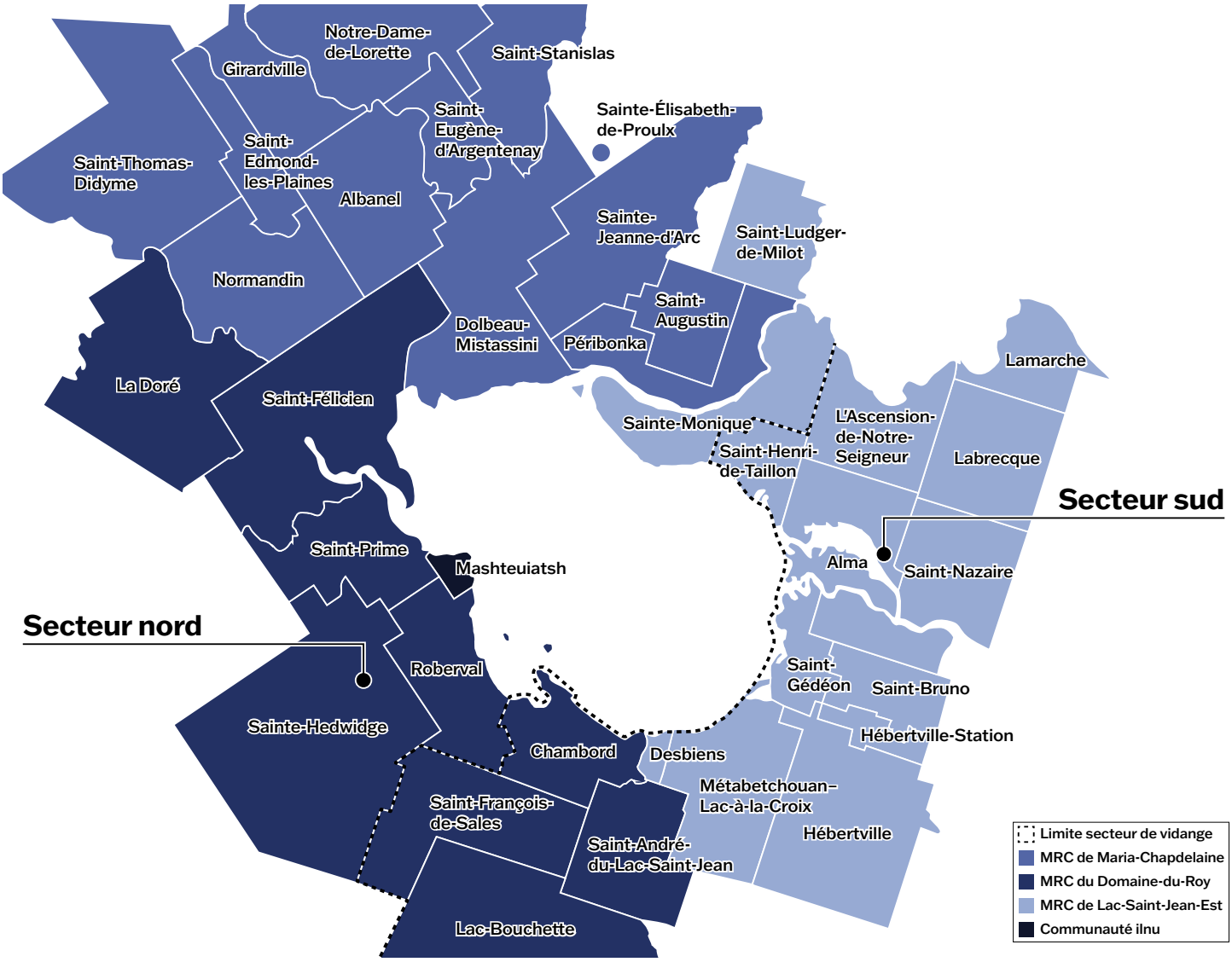

La vidange sélective est réalisée sur l'ensemble du territoire, à l'exception des fosses de rétention et des puisards où des vidanges complètes sont effectuées. Son procédé consiste à aspirer les liquides et les solides séparément. La partie liquide est filtrée à 99 %, à même le véhicule de vidange, pour être retournée aussitôt dans la fosse. Ainsi, les bactéries responsables de la décomposition des boues sont remises dans la fosse, permettant au processus de dégradation de reprendre rapidement après la vidange. Comme le volume des boues à traiter et à transporter est moins élevé, on obtient un prix plus avantageux et l'on réduit les gaz à effet de serre générés par les camions de vidange.

Pour les 36 municipalités desservies par ce service, à l'exception de la communauté de Mashteuiatsh, la vidange s'effectue selon un calendrier préétabli. Ainsi, les résidences permanentes sont vidangées tous les deux ans, et les résidences saisonnières tous les quatre ans, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22.). En 2021, 6793 fosses septiques ont été vidangées dans 19 municipalités, dont 3806 pour le secteur sud et 2987 pour le secteur nord. Enfin, un logiciel spécialisé développé par la RMR permet une gestion efficace de ce service. Les travaux de vidange sont assujettis au processus d'appel d'offres public tous les cinq ans, et ce, pour les deux secteurs.

3.3.3.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

3.3.3.2.1. Résidus verts et résidus alimentaires

Pour les ICI, le mode de collecte est réalisé au moyen de bacs bruns de 240 litres. Afin de favoriser la participation des ICI, la RMR finance une levée selon le calendrier de collecte régulier. L'acquisition, la livraison, le remplacement et la réparation des bacs bruns roulants sont aux frais de la RMR jusqu'à un maximum de dix par ICI taxé. Les ICI intéressés doivent s'inscrire directement à la RMR pour avoir accès à ce service. Un service d'accompagnement et de référencement de base est aussi offert pour soutenir les ICI dans leurs démarches. Le déploiement du service aux ICI est présentement en cours.

3.3.3.2.2. Boues issues des ICI

Les usines de pâtes et papiers sont reconnues comme des producteurs de boues industrielles sur le territoire de planification. Ces entreprises gèrent les boues qu'elles produisent. Toutes les boues issues des ICI sur le territoire de planification sont régies par des entreprises privées, le secteur municipal n'offrant aucun service en ce sens.

3.3.4. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des substances ou des objets toxiques, explosifs, inflammables ou corrosifs. Les produits électroniques, les appareils ménagers et de climatisation, les piles et les batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels ainsi que leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables font partie de la liste. Il est interdit de s'en départir dans la collecte municipale. Les modalités de récupération des RDD diffèrent selon la catégorie et la REP assujettie. La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsable de leur gestion en fin de vie.

3.3.4.1. Secteur résidentiel

En raison de son réseau d'écocentres localisé sur l'ensemble de son territoire, la RMR préconise l'apport volontaire pour la récupération des RDD du secteur résidentiel. Ainsi, les citoyens peuvent déposer leurs RDD dans le réseau des écocentres municipaux, quincailleries et autres commerces du territoire.

3.3.4.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Les ICI doivent obligatoirement se débarrasser de leurs RDD selon les modalités de récupération mises en place par le producteur et le fournisseur. Le cas échéant, ils peuvent se tourner vers une entreprise de récupération spécialisée.

3.3.5. Autres

3.3.5.1. Les vêtements, les articles de maison, les jouets, les meubles, etc.

Les citoyens sont encouragés à utiliser les services de réemploi présents sur le territoire de planification.

3.3.5.2. Le polystyrène

Les citoyens et les petits ICI sont invités à apporter gratuitement le polystyrène à l'un de nos écocentres. Il est ensuite compressé par la RMR et transporté vers des recycleurs québécois qui l'intègrent, une fois recyclé, dans leurs procédés de fabrication industrielle.

3.3.5.3. Les encombrants

La RMR n'offre pas le service de collecte des encombrants. Les citoyens et les ICI doivent s'en débarrasser de façon individuelle par la vente, le don ou l'apport volontaire dans l'un de nos écocentres.

3.3.5.4. Les plastiques agricoles

Les plastiques agricoles tels que les plastiques de balles rondes et les plastiques d'ensilage sont acceptés dans les écocentres. Ils doivent être propres et en bon état. Concernant les plastiques agricoles, la mise en œuvre du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) améliorera la collecte et le recyclage des matières de ce secteur d'activité.

3.3.5.5. Les résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Les citoyens et les petites entreprises en construction, rénovation et démolition (CRD) du territoire de desserte peuvent utiliser les services des écocentres pour disposer de leurs résidus de CRD. Le service est gratuit pour les citoyens, et un montant de 10 $/m^3 est exigé des petites entreprises, qui acheminent leurs résidus aux écocentres en petites quantités et en utilisant des moyens de transport autorisés par la RMR.

Le Lac-Saint-Jean compte sur quelques entreprises qui exploitent des centres de tri ou d'élimination des CRD, dont principalement Excavation Dolbeau Inc., située à Dolbeau-Mistassini, et Demex, une division de Centrem, localisée à Alma. Nous retrouvons aussi de nombreuses entreprises spécialisées dans la démolition, l'excavation, la location de conteneurs et le transport des CRD.

3.4. Programmes existants sur le territoire de planification

3.4.1. Information, sensibilisation et éducation

La RMR informe, sensibilise et éduque activement la population jeannoise sur les sujets de la consommation responsable, des matières résiduelles et de l'environnement. Le département des communications, programmes et services de la RMR a pour objectif de renseigner la population sur les services offerts sur le territoire, de mettre de l'avant les messages de sensibilisation en lien avec les bonnes pratiques et de faire valoir les bons coups de l'organisation à l'aide d'un discours cohérent, intéressant et vulgarisé. Plusieurs campagnes médiatiques et événementielles ont lieu chaque année, en fonction des enjeux et des thématiques du moment. Les relations publiques, les conférences, les visites des plans d'opération et la publicité constituent des moyens efficaces pour diffuser les messages.

La RMR dispose de diverses stratégies et utilise différents moyens pour atteindre ses publics cibles. Le site Internet, l'infolettre municipale, les médias sociaux, le calendrier de collecte personnalisé en ligne, les dépliants informationnels et les capsules vidéo sont autant de moyens pour sensibiliser le public, les industries, les commerces et les institutions.

Le service à la clientèle étant au cœur des priorités, la population a diverses options pour communiquer avec la RMR et obtenir de l'information : téléphone, courriel, Facebook et Messenger. D'ailleurs, la RMR utilise de plus en plus les médias sociaux pour rejoindre davantage de citoyens. Et nous remarquons que la popularité de ses comptes Facebook, TikTok et Instagram augmente sans cesse. L'animation des réseaux sociaux est assurée sur une base quotidienne. Ainsi, une interaction directe avec les citoyens est préconisée.

En outre, un service-conseil de base est disponible pour les industries, commerces et institutions afin d'aider ces derniers à mettre en pratique le concept des 3RV-E par le partage d'expertise, d'outils et de références spécialisées.

En matière d'éducation relative à l'environnement, la RMR soutient financièrement, depuis plusieurs années, le programme éducatif scolaire *Pour une ERE solidaire* offert par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le programme est ainsi proposé gratuitement aux écoles primaires du Lac-Saint-Jean. Les jeunes ont la chance de vivre des ateliers et des activités dynamiques autour de la thématique « Environnement et consommation ».

3.4.2. Réduction et réemploi

3.4.2.1. Produits d'hygiène durables

Les produits d'hygiène sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement au Québec. Considérant l'impact environnemental global de leur utilisation, la RMR, en collaboration avec trente municipalités, a mis en place un programme d'aide financière intitulé *Produits d'hygiène durables* qui encourage les citoyens et les citoyennes à les utiliser. Le montant admissible peut varier d'une municipalité à l'autre. La RMR participe à hauteur de 50 % de la subvention municipale, pour un maximum de 50 $ par demande. Voici la liste des produits acceptés : couches et inserts, culottes menstruelles ou absorbantes, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous.

3.4.2.2. Écodon

Organisé par chacun des écocentres, le programme *Écodon* permet de remettre directement en circulation, gratuitement, des objets ou des matériaux courants qui ont encore une durée de vie utile, évitant ainsi l'enfouissement.

3.4.2.3. Réemploi+

Le projet *Réemploi+* favorise la remise en circulation, dans l'économie locale, de matériel réutilisable se retrouvant habituellement dans les quincailleries. À ce titre, les utilisateurs des écocentres sont informés dès leur arrivée, et des agents du réemploi sont présents pour les accompagner. Tous les citoyens sont invités à magasiner dans les deux quincailleries du réemploi situées à Alma et à Dolbeau-Mistassini. Une troisième quincaillerie est présentement en projet.

3.4.3. Récupération

3.4.3.1. Une porte, un bac

Le programme *Une porte, un bac* a été mis en place en 2013. Il permet aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'acquérir facilement et gratuitement un bac roulant pour favoriser la valorisation des matières recyclables et des matières organiques. Les municipalités locales sont responsables des demandes et de la livraison des bacs chez les citoyens. La gestion et la distribution des bacs se fait par le biais d'une application développée par la RMR.

3.4.3.2. Bac plus

Le programme *Bac plus* permet à certains propriétaires d'immeubles résidentiels de faire une demande pour un bac roulant supplémentaire afin d'y déposer un volume de matières résiduelles excédentaire. La demande est autorisée pour les situations suivantes : famille ou maison intergénérationnelle de six personnes et plus, garderie en milieu familial et maison d'accueil pour personnes âgées ou handicapées.

3.4.3.3. Prêt de bacs

Le programme *Prêt de bacs* permet aux organisateurs d'événements publics et de festivals communautaires d'emprunter des bacs bleus et bruns, gratuitement, pour favoriser le recyclage et le compostage lors des festivités jeannoises. Un accompagnement est aussi prévu afin d'aider les organisateurs à mieux gérer les matières résiduelles au cours de leur événement. À ce sujet, la RMR émet plusieurs recommandations pour faciliter le tri des matières, inciter l'achat de contenants recyclables et mettre en place des mesures de réduction à la source. Une rencontre téléphonique de démarrage est prévue ainsi que la diffusion d'une boîte à outils électronique informationnelle.

3.4.3.4. Programme scolaire *Jean Pile*

Mis sur pied en 2009, le programme *Jean Pile* vise la récupération de piles domestiques usées en milieu scolaire. Il s'agit d'une excellente façon de mobiliser et de sensibiliser les élèves et le personnel enseignant aux principes des 3RV-E, principalement en ce qui concerne les matières résiduelles dangereuses. Afin d'inciter les écoles à participer, un montant d'un dollar par kilogramme amassé leur est octroyé. Ce montant est réinvesti dans des projets à caractère environnemental, intégrés à la communauté étudiante. Annuellement, près d'une cinquantaine d'écoles s'engagent dans ce programme.

3.4.3.5. Appareils réfrigérants

Les appareils réfrigérants sont maintenant récupérés dans le cadre du programme *Gorecycle* (REP), qui gère et finance leur collecte et leur traitement. Les citoyens sont invités à les apporter dans l'un des écocentres.

3.4.3.6. Matelas

Les matelas sont collectés dans les écocentres. Un organisme du territoire s'occupe de leur transport et de leur traitement. Le démantèlement permet de séparer le métal des tissus et des composés de bois. Le métal est vendu aux ferrailleurs, le bois est rassemblé en fagots pour la vente (ex. : bois d'allumage), et les textiles sont réunis en ballots et dirigés vers l'élimination.

3.4.4. Valorisation

Bien que le service de collecte des matières organiques soit implanté sur le territoire, il est toujours possible pour les citoyens de se doter d'un composteur domestique en plastique ou en bois, à prix réduit. Les citoyens intéressés doivent se présenter à l'un de nos écocentres pour en faire l'achat.

4. Inventaire des matières résiduelles produites

Cette section dresse l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification pour l'année de référence 2021. L'information est classée par catégories de matières et ventilée par secteurs d'activité. Pour ce qui est de la méthodologie, l'utilisation des données locales a été privilégiée. Le cas échéant, les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC 2021 ont complété les informations manquantes. En résumé, la disponibilité locale et le niveau de précision sont les deux critères de référence. Pour chacune des catégories et des secteurs d'activité, les sources d'information sont indiquées. Prendre note que les sources d'information locale sont principalement issues des outils de gestion et d'acquisition des données de la RMR, gestionnaire municipal de la majeure partie des infrastructures desservant le territoire de planification.

4.1. Matières recyclables récupérées dans le cadre de la collecte sélective

4.1.1. Secteur résidentiel

Afin d'estimer les quantités générées de matières recyclables du secteur résidentiel, les données locales ont été incorporées à l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Ces données proviennent directement du centre de tri de Roberval, soit du système d'acquisition de l'information relevant des pesées. Dans un souci de précision, le taux de rejet local, s'élevant en 2021 à 16,07 %, a été choisi. En fait, la méthode de calcul utilisée est essentiellement basée sur le nombre et la taille moyenne des ménages. La série de tableaux suivants offre un portrait concernant les matières résiduelles recyclables d'origine résidentielle sur le territoire de planification.

Tableau 36 : *Quantités de matières recyclables du secteur résidentiel générées en 2021*

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Papier et carton	4 734	2 058	6 792
Métal	406	439	846
Plastique	388	2 177	2 565
Verre	1 154	435	1 590
Total	**6 682**	**5 109**	**11 793**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et rapports internes RMR, 2021.

Tableau 37 : ***Quantités de matières recyclables du secteur résidentiel générées par matières et par MRC en 2021***

MRC	Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	Papier et carton	1 423	562	1985
Lac-Saint-Jean-Est	Papier et carton	2 277	942	3 219
Maria-Chapdelaine	Papier et carton	1 034	554	1 588
	Sous-total	**4 734**	**2 058**	**6 792**
Domaine-du-Roy	Métal	121	109	232
Lac-Saint-Jean-Est	Métal	197	196	392
Maria-Chapdelaine	Métal	88	134	222
	Sous-total	**406**	**439**	**846**
Domaine-du-Roy	Plastique	116	653	769
Lac-Saint-Jean-Est	Plastique	188	1 085	1 273
Maria-Chapdelaine	Plastique	84	439	523
	Sous-total	**388**	**2 177**	**2 565**
Domaine-du-Roy	Verre	345	116	461
Lac-Saint-Jean-Est	Verre	559	243	802
Maria-Chapdelaine	Verre	250	76	327
	Sous-total	**1 154**	**435**	**1 590**
	Total	**6 682**	**5 109**	**11 793**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

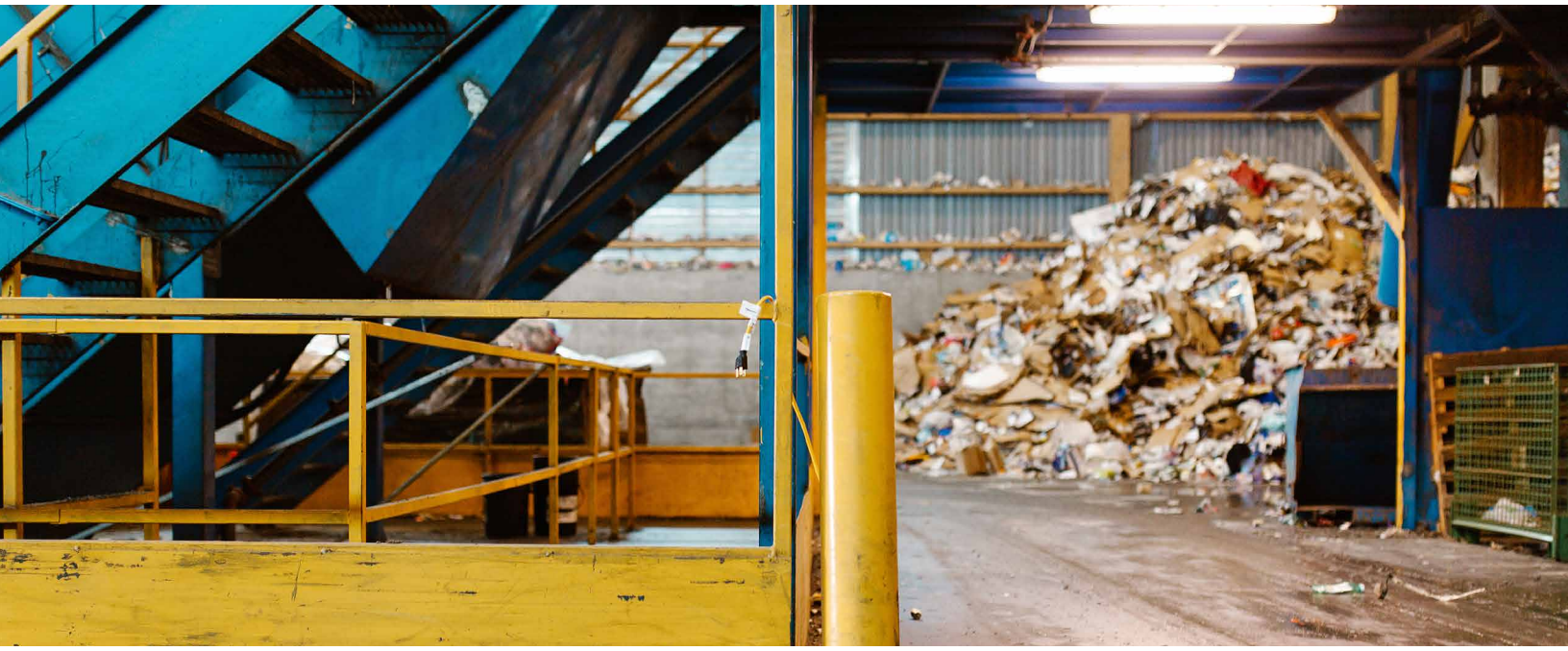

4.1.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Afin de dresser l'inventaire des matières recyclables pour le secteur des ICI, les données disponibles localement ont été utilisées, telles que les données des matières récupérées ICI du centre de tri de Roberval, du centre de tri opéré par un OBNL du territoire, des presses à carton installées dans certains des ICI ainsi que les quantités issues des centres de transfert d'Alma et de Dolbeau-Mistassini.

Les données manquantes ou fragmentaires ont été remplacées par celles disponibles au niveau national, afin d'estimer les quantités générées. Les deux tableaux qui suivent résument l'estimation des quantités de matières recyclables du secteur des ICI du territoire de planification par matières et par MRC.

Il est important de souligner que certaines entreprises en collecte de matières recyclables desservent un certain nombre de clients du secteur des institutions, commerces et industries (ICI) sur le territoire du Lac-Saint-Jean, mais utilisent des sites d'opération en dehors du territoire de planification. Par conséquent, ces quantités demeurent inconnues. De plus, il faut considérer le fait que les quantités et les types de matières relatives à la catégorie des résidus de transformation industrielle nous sont également indisponibles localement.

Tableau 38 : ***Quantités de matières recyclables du secteur des ICI générées par matières en 2021***

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Papier et carton	6 238	2 928	9 166
Métal	262	336	599
Plastique	525	2 072	2 597
Verre	680	324	1 003
Total	**7 705**	**5 660**	**13 365**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 39 : ***Quantités de matières recyclables du secteur des ICI générées par matières et par MRC en 2021***

MRC	Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	Papier et carton	1 423	562	1985
Lac-Saint-Jean-Est	Papier et carton	2 277	942	3 219
Maria-Chapdelaine	Papier et carton	1 034	554	1 588
	Sous-total	**4 734**	**2 058**	**6 792**
Domaine-du-Roy	Métal	121	109	232
Lac-Saint-Jean-Est	Métal	197	196	392
Maria-Chapdelaine	Métal	88	134	222
	Sous-total	**406**	**439**	**846**
Domaine-du-Roy	Plastique	116	653	769
Lac-Saint-Jean-Est	Plastique	188	1 085	1 273
Maria-Chapdelaine	Plastique	84	439	523
	Sous-total	**388**	**2 177**	**2 565**
Domaine-du-Roy	Verre	345	116	461
Lac-Saint-Jean-Est	Verre	559	243	802
Maria-Chapdelaine	Verre	250	76	327
	Sous-total	**1 154**	**435**	**1 590**
	Total	**6 682**	**5 109**	**11 793**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4.2. Matières organiques

Cette catégorie comprend essentiellement les matières suivantes : les sapins de Noël et les résidus d'émondage, les résidus verts et de jardinage, les résidus alimentaires et les autres résidus organiques.

4.2.1. Secteur résidentiel

En 2021, la quantité de matières organiques produite sur le territoire de planification est estimée à 19 472 tonnes. Le tableau suivant présente l'inventaire par catégories de matières.

Tableau 40 : ***Quantités de matières organiques du secteur résidentiel générées sur le territoire de planification par matières en 2021***

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Branches et sapins de Noël	2 386	0	2 386
Résidus verts	5 541	3 297	8 838
Résidus alimentaires	1 616	5 067	6 683
Autres résidus organiques	351	98	448
Boues des fosses septiques	1 147	0	1 147
Total	**11 041**	**8 462**	**19 502**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour le PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 41 : *Répartition par MRC pour chaque catégorie de matières organiques*

MRC	Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	Branches et sapins de Noël	781	0	781
Lac-Saint-Jean-Est	Branches et sapins de Noël	486	0	486
Maria-Chapdelaine	Branches et sapins de Noël	1 119	0	1 119
	Sous-total	**2 386**	**0**	**2386**
Domaine-du-Roy	Résidus verts	1 551	960	2 511
Lac-Saint-Jean-Est	Résidus verts	3 006	1 935	4 941
Maria-Chapdelaine	Résidus verts	984	401	1 386
	Sous-total	**5 541**	**3 296**	**8 838**
Domaine-du-Roy	Résidus alimentaires	426	1432	1 858
Lac-Saint-Jean-Est	Résidus alimentaires	896	2 513	3 409
Maria-Chapdelaine	Résidus alimentaires	293	1 123	1 416
	Sous-total	**1 616**	**5 068**	**6 683**
Domaine-du-Roy	Autres résidus organiques	107	18	125
Lac-Saint-Jean-Est	Autres résidus organiques	171	53	224
Maria-Chapdelaine	Autres résidus organiques	73	26	100
	Sous-total	**351**	**98**	**448**
Domaine-du-Roy	Boues des fosses septiques	354	0	354
Lac-Saint-Jean-Est	Boues des fosses septiques	508	0	508
Maria-Chapdelaine	Boues des fosses septiques	285	0	285
	Sous-total	**1 147**	**0**	**1147**
	Total	**11 041**	**8 462**	**19 502**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

En 2021, six tonnes de sapins de Noël ont été récupérées. De plus, selon les données de la RMR, les activités des écocentres ont permis de détourner de l'élimination plus de 2381 tonnes de branches et 973 tonnes de pelouse et de feuilles. Le tableau 42 présente les quantités et le tonnage d'arbres de Noël récupérés par MRC.

Tableau 42 : *Quantités et tonnage d'arbres de Noël récupérés par MRC en 2021*

MRC	Unités	Tonnage
Domaine-du-Roy	26 087	312
Lac-Saint-Jean-Est	41 603	499
Maria-Chapdelaine	26 944	323
Total	**94 634**	**1 134**

Source : Rapports internes de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

Depuis 2012, la RMR a mis en œuvre un programme de vidange des boues de fosses septiques pour l'ensemble de son territoire. C'est ainsi qu'en 2021, 6 792 fosses septiques ont été vidangées, ce qui représente un volume de 21 436 m^3 avant traitement et un poids de 4 287 tonnes métriques humides, lorsque déshydratées à 20 % de siccité.

Ces boues sont par la suite valorisées à 100 % sur les terres agricoles du territoire. Le programme de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques de la RMR est un bel exemple d'une gestion responsable des résidus générés sur le territoire. Le tableau suivant présente le portrait de la situation pour l'année 2021. Prendre note que le tonnage humide est calculé en considérant un volume estimé de 692 gallons impériaux par fosse septique et une masse volumique des boues brutes de 1 000 kg/m^3.

Tableau 43 : *Quantités de fosses septiques vidangées et de matières valorisées par MRC en 2021*

MRC	Population desservie	Nombre de fosses	Volume total vidangé m^3	Boues déshydratées valorisées TM (15% siccité)
Domaine-du-Roy	31 309	2 096	6 615	354
Lac-Saint-Jean-Est	53 589	3 009	9 497	508
Maria-Chapdelaine	24 461	1 687	5 324	285
Total	**109 359**	**6 792**	**21 436**	**1 147**

Source : Rapports internes de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

4.2.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le secteur des ICI génère plusieurs types de matières organiques sur le territoire de planification. Celles-ci sont inventoriées séparément puisqu'elles sont gérées différemment. Donc, les matières organiques du secteur des ICI qui seront inventoriées sont : les matières de l'industrie agroalimentaire, les branches et sapins de Noël, les résidus verts, les résidus alimentaires et les autres résidus organiques.

Pour évaluer la quantité de matières organiques produite par l'industrie agroalimentaire, les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC et du MELCCFP ont été utilisées. La RMR ne possède pas de données locales pour ce type de résidus. En intégrant au modèle le nombre d'entreprises et d'employés de ce secteur d'activité, le tabulateur fournit la quantité de matières organiques du secteur agroalimentaire sur le territoire de planification.

Les résidus verts sont majoritairement générés par les entreprises de tonte de gazon et d'émondage, alors que le marché de l'alimentation, les restaurants, les hôtels, les cafétérias d'institution comme les hôpitaux, les édifices gouvernementaux et les écoles sont les principaux générateurs de résidus alimentaires.

L'estimation des matières organiques produites par le secteur des ICI est présentée par matières pour l'ensemble du territoire de planification ainsi que pour chacune des MRC membres de la RMR dans les deux tableaux qui suivent.

Tableau 44 : *Quantités de matières organiques du secteur des ICI générées par matières en 2021*

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Industrie agroalimentaire	36 534	662	37 196
Résidus verts	0	606	606
Résidus alimentaires	0	3 415	3 415
Autres résidus organiques	0	598	598
Total	**36 534**	**5 281**	**41 815**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 45 : *Quantités de matières organiques du secteur ICI générées par matières et par MRC en 2021*

MRC	Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	Industrie agroalimentaire	8 475	155	8 631
Lac-Saint-Jean-Est	Industrie agroalimentaire	18 623	319	18 942
Maria-Chapdelaine	Industrie agroalimentaire	9 436	188	9 624
	Sous-total	**36 534**	**662**	**37 197**
Domaine-du-Roy	Résidus verts	0	124	124
Lac-Saint-Jean-Est	Résidus verts	0	481	481
Maria-Chapdelaine	Résidus verts	0	1	1
	Sous-total	**0**	**606**	**606**
Domaine-du-Roy	Résidus alimentaires	0	1 908	1 908
Lac-Saint-Jean-Est	Résidus alimentaires	0	981	981
Maria-Chapdelaine	Résidus alimentaires	0	526	526
	Sous-total	**0**	**3 415**	**3 415**
Domaine-du-Roy	Autres résidus organiques	0	219	219
Lac-Saint-Jean-Est	Autres résidus organiques	0	329	329
Maria-Chapdelaine	Autres résidus organiques	0	50	50
	Sous-total	**0**	**598**	**598**
	Total	**36 534**	**5 281**	**41 815**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4.3. Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Les matières du secteur CRD qui seront inventoriées dans cette section sont les agrégats, le bois de construction, le gypse, les bardeaux d'asphalte et les autres résidus.

Sur le territoire de planification, 55165 tonnes de résidus de CRD ont été générées. Afin d'estimer les quantités, les données ont été recueillies dans les centres de tri, les dépôts de matériaux secs avec activités de ressourcerie et les écocentres. Concernant les écocentres, les sources d'apports sont difficilement quantifiables par secteurs d'activité. La précision demeure un défi permanent et un objectif à atteindre. C'est pourquoi les données CRD ne sont pas ventilées par secteurs d'activité.

Malgré les obstacles rencontrés, la compilation des données dans la catégorie des résidus de CRD s'est révélée cohérente lorsque comparée dans son ensemble avec les données générées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et du MELCCFP à partir des permis de construction. Les deux tableaux suivants illustrent le bilan CRD sur le territoire de planification en 2021.

Tableau 46 : *Quantités de résidus de CRD générées par matières en 2021*

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Agrégats	14 633	2 200	16 834
Bois de construction	14 842	4 637	19 479
Gypse	582	2 245	2 827
Bardeaux d'asphalte	4 632	1 983	6 615
Autres résidus	1 992	7 417	9 410
Total	**36 681**	**18 482**	**55 165**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 47 : *Quantités de CRD générées par matières et par MRC en 2021*

MRC	Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	Agrégats	4 105	500	4 605
Lac-Saint-Jean-Est	Agrégats	7 588	1 700	9 288
Maria-Chapdelaine	Agrégats	2 940	0	2 940
	Sous-total	**14 633**	**2 200**	**16 833**
Domaine-du-Roy	Bois de construction	2 835	1 320	4 154
Lac-Saint-Jean-Est	Bois de construction	9 349	2 717	12 067
Maria-Chapdelaine	Bois de construction	2 658	600	3 258
	Sous-total	**14 842**	**4 637**	**19 479**
Domaine-du-Roy	Gypse	81	604	685
Lac-Saint-Jean-Est	Gypse	301	1 243	1 545
Maria-Chapdelaine	Gypse	200	397	597
	Sous-total	**582**	**2 245**	**2 827**
Domaine-du-Roy	Bardeaux d'asphalte	741	506	1 247
Lac-Saint-Jean-Est	Bardeaux d'asphalte	3 174	1 144	4 318
Maria-Chapdelaine	Bardeaux d'asphalte	717	333	1 050
	Sous-total	**4 632**	**1 983**	**6 615**
Domaine-du-Roy	Autres résidus	65	719	784
Lac-Saint-Jean-Est	Autres résidus	1 317	6 139	7 457
Maria-Chapdelaine	Autres résidus	610	559	1 169
	Sous-total	**1 992**	**7 417**	**9 410**
	Total	**36 682**	**18 482**	**55 165**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4.4. Résidus domestiques dangereux (RDD)

4.4.1. Secteur résidentiel

Les quantités de RDD récupérées par le réseau des écocentres ont permis d'en détourner une part notable de l'enfouissement (530 tonnes en 2021). Le tableau ci-après offre un portrait des quantités de RDD générées par MRC. Bien qu'elles apparaissent relativement moins importantes que pour d'autres matières, les gains restent majeurs pour la protection de l'environnement, car les RDD sont très dangereux.

Tableau 48 : *Estimation des quantités de RDD d'origine résidentielle générées par MRC en 2021*

MRC	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	175	203	377
Lac-Saint-Jean-Est	227	271	498
Maria-Chapdelaine	128	125	253
Total	**530**	**419**	**1 128**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4.4.2. Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Comme mentionné précédemment, les ICI ont la responsabilité de se débarrasser de leurs RDD selon les modalités de récupération mises en place par le producteur ou le fournisseur et, le cas échéant, de les déposer auprès d'une entreprise de récupération spécialisée.

4.5. Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières

4.5.1. Écocentres

Les matières recueillies aux écocentres sont intégrées dans l'inventaire par catégories de matières et/ou par secteurs d'activité. Quant à l'utilisation des infrastructures, il est important de souligner les efforts de participation des citoyens et des petits ICI. Collectivement, ils ont permis de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matières. Des efforts sont déployés quotidiennement pour faciliter le réemploi de certaines matières et chercher de nouveaux débouchés de récupération et de valorisation. Le tableau suivant présente l'achalandage par catégories et par écocentres en 2021.

Tableau 49 : *Achalandage par catégories et par écocentres en 2021*

Provenance	Résidentiel	ICI	Agriculteur	Municipalité	Total
Écocentre d'Alma	45 229	593	299	204	46 325
Écocentre de Dolbeau-Mistassini	21 757	25	25	220	22 057
Écocentre d'Hébertville	31 927	246	747	140	33 060
Écocentre de Normandin	13 596	18	575	98	14 287
Écocentre de Roberval	30 646	574	197	238	31 655
Écocentre de Saint-François-de-Sales	5 167	0	4	145	5 316
Écocentre de Saint-Ludger-de-Milot	1 654	0	1	1	1 656
Écocentre de Saint-Félicien	32 258	46	195	492	32 991
Total	**182 234**	**1 502**	**2 073**	**5 138**	**187 347**

Source : Rapports internes de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

4.5.2. Encombrants

Il existe deux types d'encombrants : métalliques et non métalliques. Selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, la définition des encombrants métalliques est : « Encombrants qui présentent un potentiel de valorisation élevé étant donné la valeur de leurs composants sur le marché (ex. : gros électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal) ».

Les données utilisées pour estimer les quantités d'encombrants métalliques proviennent essentiellement des données des écocentres pour les quantités récupérées et de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les quantités éliminées. Les tableaux suivants résument l'estimation des encombrants métalliques.

Tableau 50 : *Quantités d'encombrants métalliques générées par MRC en 2021*

MRC	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	707	54	761
Lac-Saint-Jean-Est	1 043	93	1 136
Maria-Chapdelaine	525	43	568
Total	**2 275**	**190**	**2 465**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC définit les encombrants non métalliques de cette façon : « Encombrants qui comprennent les meubles en bois et en résine de plastique, les autres accessoires de jardin, les matelas et les sommiers, les jouets de grande taille ainsi que les accessoires de grand format pour la maison, comme les miroirs, les lampes et les produits en céramique et en porcelaine (lavabos, baignoires et cuvettes de toilettes) ». Ces quantités sont résumées dans les deux tableaux ci-après.

Tableau 51 : *Quantités d'encombrants non métalliques générées par MRC en 2021*

MRC	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	199	758	957
Lac-Saint-Jean-Est	385	1 168	1 553
Maria-Chapdelaine	134	594	728
Total	**718**	**2 520**	**3 238**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 52 : *Évolution du nombre d'unités réfrigérées récupérées dans les écocentres*

Type d'unité	2018	2019	2020	2021
Petit	1 908	2 142	3 002	3 311
Grand	2 044	2 343	2 177	1 849
Total	**3 952**	**4 485**	**5 179**	**5 160**

Source : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4.5.3. Plastiques issus de l'agriculture

La RMR offre aux agriculteurs du territoire de planification la possibilité de récupérer leurs plastiques agricoles en fin de vie. Ceux-ci peuvent les apporter dans tous les écocentres. Ce système d'apport volontaire a permis de valoriser une quantité appréciable de cette matière.

En 2021, 175 tonnes de plastiques agricoles ont été déposées dans les écocentres. Pour l'instant, ces matières sont enfouies au LET en raison du manque de possibilités de récupération. La mise en œuvre prochaine de la responsabilité élargie des producteurs de produits du secteur agricole permettra d'améliorer le bilan local dans les années à venir.

4.5.4. Polystyrène

Comme mentionné précédemment, les citoyens et les petits ICI sont invités à apporter le polystyrène gratuitement dans l'un de nos écocentres. Cette matière est ensuite compressée par la RMR et transportée vers des recycleurs québécois qui intègrent le polystyrène recyclé dans leurs procédés de fabrication industrielle. En 2022, un volume de 3500 m^3 de polystyrène équivalant à 22 tonnes a été récupéré sur le territoire de planification.

4.5.5. Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Au niveau local, une entreprise de service a mis en place le programme de récupération des masques de procédure Go Zero. Le Groupe Coderr travaille en collaboration avec différents partenaires québécois afin d'optimiser le recyclage des composantes et ainsi éviter l'enfouissement ou l'incinération. Les matériaux (fixations auriculaires, serre-tête, barrettes nasales) sont séparés mécaniquement dans un programme d'insertion sociale. Les matériaux sont triés, déchiquetés et transformés en granules de polypropylène. Celles-ci sont ensuite utilisées par différentes entreprises de plasturgie et converties en nouveaux produits. Les services de récupération nationale des ÉPI sont aussi disponibles sur le territoire de planification.

4.6. Résidus de transformation industrielle

Il n'a pas été possible de déterminer une source de données fiable pour estimer les quantités de résidus industriels issues du territoire de planification pour l'année de référence 2021. De ce fait, les données génériques disponibles dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été utilisées dans le calculateur.

4.7. Matières dont la mise à jour est facultative

4.7.1. Véhicules hors d'usage

Au niveau local, aucune donnée pertinente n'a pu être utilisée. C'est pourquoi les données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été privilégiées et ventilées uniquement par MRC. Le tableau suivant offre un portrait global de la situation, tous secteurs d'activité confondus.

Tableau 53 : *Quantités de véhicules hors d'usage générées par MRC en 2021*

MRC	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	1459	0	1459
Lac-Saint-Jean-Est	2501	0	2501
Maria-Chapdelaine	1142	0	1142
Total	**5102**	**0**	**5102**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR.

4.7.2. Textiles

En raison de l'imprécision des données concernant ce secteur d'activité, les données de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été utilisées afin d'estimer les quantités de textiles récupérées et éliminées du territoire de planification. Le tableau suivant présente un portrait sommaire.

Tableau 54 : *Quantités de textiles générées par MRC en 2021*

MRC	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Domaine-du-Roy	201	275	476
Lac-Saint-Jean-Est	345	471	816
Maria-Chapdelaine	157	215	373
Total	**703**	**961**	**1 665**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR.

5. Diagnostic territorial

5.1. Sommaire

5.1.1. Sommaire des quantités estimées par types de matières résiduelles du secteur résidentiel

L'estimation des matières résiduelles du secteur résidentiel générées, récupérées et éliminées sur le territoire de planification peut être synthétisée en regroupant dans un seul tableau toutes les données de ce secteur.

L'outil d'inventaire calcule automatiquement une quantité de « autres résidus » basée sur des moyennes provinciales. Ces résidus sont «des résidus ou déchets qui ne sont plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centre de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables». Ces données sont générées par l'outil.

Tableau 55 : *Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel produites en 2021*

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Papier et carton	4 734	2 058	6 792
Métal	406	439	846
Plastique	388	2 177	2 566
Verre	1 154	435	1 590
Branches et sapins de Noël	2 386	0	2 386
Résidus verts	5 541	3 297	8 838
Résidus alimentaires	1 616	5 067	6 683
Autres résidus organiques	351	98	448
Boues fosses septiques	1 147	0	1 147
Pneus	2 408	0	2 408
Consignes	554	265	819
Véhicules hors d'usage	5 102	0	5 102
Textiles	704	961	1 665
RDD	530	598	1 128
Encombrants métalliques	2 276	190	2 466
Encombrants non métalliques	718	2 520	3 238
Rejets du centre de tri	0	1 285	1 285
Rejets centre de valorisation des matières organiques	0	371	371
Autres résidus	0	146	146
Total	**30 016**	**19 908**	**49 924**

Source : Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

5.1.2. Sommaire des quantités estimées par types de matières résiduelles du secteur ICI

Nous retrouvons, dans le prochain tableau, l'ensemble des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI générées sur le territoire de planification.

Tableau 56 : *Sommaire des quantités de matières résiduelles du secteur ICI produites en 2021*

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Papier et carton	6 238	2 928	9 166
Métal	262	336	599
Plastique	525	2 072	2 597
Verre	680	324	1 003
Industrie agroalimentaire	36 534	662	37 196
Résidus verts	0	606	606
Résidus alimentaires	0	3 415	3 415
Autres résidus organiques	0	598	598
Rejets du centre de tri de matières recyclables	0	737	737
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	3 498	3 498
Autres résidus	0	418	418
Total	**44 238**	**15 595**	**59 833**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

5.1.3. Bilan global des quantités estimées de matières résiduelles sur le territoire de planification

Le bilan global des matières résiduelles sur le territoire de planification regroupe les quantités estimées de matières récupérées, éliminées et générées pour chacun des trois secteurs d'activité : résidentiel, ICI et CRD. Il est important de mentionner qu'il s'agit d'un bilan territorial multimatières distinct des bilans massiques publiés annuellement.

Tableau 57 : *Bilan global des quantités de matières résiduelles par secteurs en 2021*

Secteur	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Résidentiel	30 016	19 908	49 924
ICI	44 238	15 595	59 833
CRD	36 681	18 482	55 165
Total	**110 936**	**53 984**	**164 922**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

5.2. Performance, constats et enjeux

Les prochaines sections présentent les constats généraux et les enjeux spécifiques de la GMR par secteurs d'activité pour l'ensemble du territoire de planification.

5.2.1. PGMR 2016-2024

Entre 2016 et 2024, les trois MRC du Lac-Saint-Jean se sont dotées d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles ambitieux, se déclinant en 11 objectifs généraux et 80 actions spécifiques. À titre informatif, le rapport complet de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2021, soumis au MELCCFP dans le cadre du Programme sur la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, est présenté à l'annexe 6. Cette période a été marquée par la consolidation des infrastructures municipales desservant le territoire de planification ainsi que la structuration des programmes et des services aux citoyens. En ce qui concerne les infrastructures et les opérations, de vastes chantiers ont été déployés. Notamment, le démarrage du LET d'Hébertville-Station et la planification de son projet d'agrandissement, la construction de deux centres de compostage, l'optimisation du réseau d'écocentres et du centre de tri, le maintien de la municipalisation de la gestion des boues de fosses septiques, la mise en œuvre de la collecte résidentielle de la matière organique, le développement des systèmes de gestion de l'information et l'instauration d'un projet structurant de réemploi.

En outre, l'amélioration continue des actions relatives aux programmes et aux services a permis de développer une expertise spécialisée en matière de service à la clientèle, d'accompagnement, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). À ce titre, l'approche citoyenne, l'agilité et l'éducation à l'environnement ont été les principales valeurs guidant les actions durant cette période. En somme, ces années font référence à plusieurs initiatives reconnues localement telles que les formations sur le compostage, l'Escouade Bleue, Jean Pile, Une porte un bac, Écodon, Conteneurs de chasse, Pour une ERE solidaire, Produits d'hygiène durables et, plus récemment, Étrange compost. Toujours à l'affût des nouvelles tendances, les communications ont été bonifiées par l'utilisation accrue des technologies de l'information et des médias sociaux.

Aujourd'hui, la population et les ICI du Lac-Saint-Jean sont bien desservis par les installations, les services, les organismes et les entreprises agissant en GMR. Reconnus comme des leaders à la fois locaux, régionaux et nationaux, la RMR et ses membres ont mis en place les conditions gagnantes pour garantir le succès et l'atteinte des objectifs du prochain Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2024-2031 du Lac-Saint-Jean.

5.2.2. Performance locale

Cette section présente la performance locale de gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Les données utilisées sont corroborées par les commentaires généraux issus des consultations. La performance locale est relative à une combinaison de facteurs reliés aux contextes géographiques et socioéconomiques prévalant sur le territoire de planification. Ces éléments ont également une incidence directe sur la planification et la mise en place des services, des programmes et des opérations, en matière d'équité et de coûts. En somme, les mesures instaurées entre 2016 et 2021 ont contribué à l'objectif global de réduction de l'enfouissement. En effet, l'indicateur kilogramme indique une performance globale positive équivalente à 31 kg sous la cible fixée par le gouvernement.

Tableau 58 : ***Répartition des résidus ultimes par secteurs en 2021, en kilogramme par habitant et en pourcentage***

Secteur	kg/hab	%
Résidentiel	182	37 %
ICI	143	29 %
CRD	169	34 %
Total	**494**	**100 %**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

Le Lac-Saint-Jean est représenté par une grande superficie de territoire combinée à une faible densité de population. Le contexte géophysique particulier a une incidence majeure sur les coûts de transport, puisque les municipalités se sont développées autour du lac Saint-Jean, situé au cœur du territoire de planification. Le parc immobilier est composé de 67,97 % de résidences unifamiliales, de 27 % de logements locatifs et de 5 % d'immeubles à caractère industriel, commercial ou institutionnel (ICI). De plus, le développement résidentiel est marqué par l'étalement urbain, principalement dans les zones rurales et les secteurs de villégiature. La majeure partie des municipalités ont moins de 5 000 habitants et un indice de vitalité négatif. À l'heure actuelle, les 55 ans et plus représentent 42,83 % de la population, et les projections démographiques laissent présager que le nombre de résidents diminuera globalement d'ici 2031. Ainsi, le nombre de personnes âgées continuera d'augmenter par rapport au nombre de jeunes. Enfin, les revenus sont un peu plus bas que la moyenne québécoise, et les transferts gouvernementaux y sont sensiblement plus élevés. Par conséquent, le niveau de vie et le pouvoir d'achat sont plus bas que la moyenne provinciale. De façon générale, les quantités de matières générées sont proportionnelles à la densité de population et à l'indice de vitalité économique des MRC et des municipalités composant le territoire de planification.

En ce qui concerne la collecte sélective des matières recyclables, le niveau de performance locale se situe à 57,20 %, soit 18,33 % sous la cible gouvernementale établie. Entre 2016 et 2021, le tonnage des matières recyclables issues de la collecte sélective est resté pratiquement inchangé, avec une diminution globale de 175 t. Malgré une baisse significative des quantités de papier, il est possible d'observer une augmentation marquée du carton. La diminution du poids moyen des contenants et des emballages peut également expliquer en partie la situation. De plus, le taux de rejets a augmenté de 609 t, principalement en raison de la contamination ainsi que des contenants et emballages sans critère de recyclabilité. À ce titre, le taux de rejet du centre de tri se situe à 16,07 %. Il est généralement possible d'observer que la qualité des matières ainsi que les possibilités de récupération sur le marché sont deux enjeux importants, tant au niveau local que national. De fait, les taux de récupération par matières sont comparables aux données québécoises.

En ce qui a trait à la collecte des matières organiques, la performance locale se situe à 77,6 %. Ce pourcentage est principalement attribuable au secteur de l'industrie agroalimentaire locale, la récupération des matières organiques atteignant un pourcentage de 98,22 %. En 2021, seul le secteur résidentiel était desservi à 100 % par la collecte des matières organiques.

Pour le secteur des CRD, le taux de performance local, situé à 66,5 %, est près d'atteindre l'objectif gouvernemental, établi à 70 %. Ce secteur est responsable de 34 % des résidus ultimes enfouis, représentant une moyenne de 169 kg par habitant. Au total, 55 165 tonnes de CRD ont été générées et, de ce nombre, 36 683 tonnes ont été récupérées.

Le taux de récupération des résidus « agrégat », tels que la brique, la pierre, le béton et l'asphalte, est de 86,9 %, dépassant la cible de 19 %. Quant au taux de récupération des résidus « non-agrégat », il est de 57,5 %. Bien que, le bois de construction et le bardeau atteignent respectivement des taux de récupération de 76,2 % et 70 %, la performance est moindre pour le gypse et les autres résidus, qui ont un taux de récupération respectif de 20,6 % et 21,2 %.

De manière générale, la valorisation des matières dans les écocentres a baissé, passant de 84 % en 2016 à 79 % en 2021, alors que le tonnage est resté sensiblement le même. Enfin, le réseau des écocentres a permis de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières estimée à 21 467 tonnes en 2021, ce qui équivaut à 19,4 % des matières récupérées et 13 % des matières générées, sur l'ensemble du territoire de planification. Le bilan global des matières résiduelles est présenté à la section 5.1.3.

Au total, 164 922 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de planification. De ce nombre, 110 936 tonnes ont été récupérées, et 53 983 tonnes éliminées, pour un taux de récupération global de 67,26 %. Le tableau suivant présente les résultats de la performance locale pour l'année de référence 2021.

Tableau 59 : ***Résultats de la performance locale pour l'année de référence 2021***

Objectifs gouvernementaux		Résultats 2021 Lac-Saint-Jean
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)		
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant.	Résidus ultimes résidentiels	182 kg/habitant
	Résidus ultimes ICI	143 kg/habitant
	Résidus ultimes CRD	169 kg/habitant
	Total	**494 kg/habitant**
Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal (PCVMP).	Recyclage résidentiel	56,67 %
	Recyclage ICI	57,65 %
	Total	**57,20 %**
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.	Matières organiques résidentielles	53,90 %
	Matières organiques ICI	0 %
	Matières organiques industries agroalimentaires	98,22 %
	Total	**77,60 %**
RDD Encombrants métalliques Encombrants non métalliques	Résidus agrégats (brique, pierre, béton, asphalte)	86,90 %
	Résidus non-agrégats (bois de construction, gypse, bardeau, autres)	57,50 %
	Total	**66,50 %**
Stratégie de valorisation de la matière organique 2020-2030 (SVMO)		
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal.	Secteur résidentiel desservi	100 %
	Secteur ICI desservi	0 %
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions.	Secteur ICI	0 %
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO.	Secteur résidentiel et ICI agglomérés	77,60 %

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

5.2.3. Constats et enjeux du secteur résidentiel

Cette section présente les constats et les enjeux de la GMR relatifs au secteur résidentiel. Pour l'année de référence 2021, le secteur résidentiel était responsable de 37 % des résidus ultimes enfouis, représentant une moyenne de 182 kg par habitant, soit 43 kilogrammes de moins que la moyenne québécoise, située à 225 kg par habitant. Au total, le secteur résidentiel a généré 49 924 tonnes de matières résiduelles. De ce nombre, 30 016 tonnes ont été récupérées, pour un taux de récupération global de 60 %.

En ce qui concerne les matières recyclables issues de la collecte sélective, le secteur résidentiel était responsable de 47 % du tonnage généré, ce qui équivaut à 62 kg par habitant. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la performance locale n'a pas atteint l'objectif établi à 75 %. En effet, le secteur résidentiel a atteint un taux de récupération de 56,67 %. En d'autres termes, 43,3 % des matières issues de la collecte sélective d'origine résidentielle se retrouvent à l'enfouissement, soit 5 % de plus que la moyenne québécoise. Ce faible pourcentage de réussite est attribuable à plusieurs facteurs.

D'abord, il est important de mentionner que le taux de participation à la collecte sélective résidentielle se situe en moyenne à 52 %. À ce propos, les deux tiers des municipalités affichent un taux de participation de plus 50 %. Il est possible d'observer que plus l'indice de vitalité économique est élevé, plus le taux de participation l'est aussi. D'autre part, il a été question de contaminations possiblement liées au tri à la source dans les unités d'occupation multilogement et dans les secteurs d'habitation situés en villégiature, principalement ceux desservis par des conteneurs. Comme mentionné précédemment, 28 % des unités d'habitation résidentielles étaient des multilogements, et 10 % des résidences en villégiature, pour un total de 38 % des unités d'habitation.

Ensuite, l'augmentation du commerce en ligne pour l'achat de biens de consommation courants et de produits alimentaires a une incidence marquée sur les quantités de matières recyclables générées par les familles, notamment le carton. La catégorie du plastique, quant à elle, représente un défi. Elle atteint un taux de récupération de 15 %, principalement en lien avec la qualité de la matière recyclable des produits de consommation, la contamination et les débouchés sur les marchés de l'économie circulaire. Avec un taux de récupération de 67,7 %, les contenants consignés affichent pour leur part un meilleur résultat, ce qui laisse présager une amélioration des taux de récupération de la collective sélective dans les prochaines années avec la modernisation à venir.

En ce qui a trait à la matière organique résidentielle, le taux de récupération est de 53,9 %, soit 6 % de plus que la moyenne québécoise pour l'année de référence. Cet indicateur dépend de différentes données. À ce propos, il est possible d'observer que les branches et les sapins de Noël ainsi que les boues de fosses septiques ont un taux de récupération de 100 %. Selon les quantités estimées par RECYC QUÉBEC sur le territoire de planification, les résidus verts ont un taux de récupération de 63 %, alors que celui des résidus alimentaires atteint 24 %. Autrement dit, 37 % des résidus verts et 76 % des résidus alimentaires estimés se sont retrouvés à l'enfouissement. Bien que 100 % des citoyens soient desservis par le système de collecte, le défi de participation reste évident, puisque le taux de présentation était de 32 %. Prendre note que 2021 a été la première année complète de mise en place de la collecte des matières organiques et que les résultats sont en constante augmentation depuis.

Comme indiqué plus haut, le réseau des écocentres offre aux citoyens un accès de proximité pour se débarrasser des matières telles que les CRD, les RDD, les encombrants et autres matières réutilisables ou récupérables. Bien qu'il soit impossible d'établir la source exacte des entrées de matières, il est important de mentionner que 97,3 % des utilisateurs étaient des citoyens. L'achalandage et les quantités de matières sont relativement proportionnels à la densité de population et à l'indice de vitalité économique de la position géographique des écocentres. Concernant les CRD, la section précédente offre un portrait de la situation.

L'un des principaux enjeux reste la récupération des RDD. La combinaison des impacts environnementaux, opérationnels et économiques démontre l'étendue de la problématique. Le taux de récupération se situe actuellement à 47 %. Puisque les services de récupération des RDD résidentiels sont bien implantés sur le territoire de planification, des efforts d'information et de sensibilisation sont à prévoir.

En ce qui concerne les encombrants, le taux de récupération varie en fonction de la catégorie. En effet, les encombrants métalliques sont récupérés à 92 %, alors que les non métalliques le sont à 22 %, la valeur des matières sur le marché de l'économie circulaire ayant ici une grande incidence sur le taux de récupération. À cet effet, les métaux ont une bonne valeur marchande. Quant aux matières textiles, les quantités générées sont estimées à 1 665 tonnes pour un taux de récupération situé à 42 %; les quantités de vêtements sont en augmentation tandis que la qualité diminue. Mentionnons également que le marché de la réutilisation est saturé, en vertu du principe de l'offre et de la demande. De manière générale, les habitudes de consommation et d'utilisation des services de réemploi, de réparation et de récupération demeurent des défis importants à relever afin de réduire l'enfouissement.

5.2.4. Constats et enjeux du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Cette section présente les constats et les enjeux de la GMR relatifs au secteur ICI, incluant le secteur municipal. Pour l'année de référence 2021, le secteur ICI était responsable de 29 % des résidus ultimes enfouis, ce qui représente une moyenne de 143 kg par habitant. Au total, le secteur ICI a généré 59 833 tonnes de matières résiduelles. De ce nombre, 44 238 tonnes ont été récupérées, pour un taux de récupération global de 74 %.

En ce qui concerne les matières recyclables issues de la collecte sélective, le secteur ICI était responsable de 53,12 % du tonnage généré, ce qui équivaut à 13 365 tonnes sur un total de 25 158 tonnes. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la performance locale n'a pas atteint l'objectif établi à 75 %, puisque le taux de récupération de ce secteur est de 57,65 %. En d'autres termes, 42,35 % des matières issues de la collecte sélective d'origine ICI se retrouvent à l'enfouissement. Ce faible pourcentage de réussite est attribuable à plusieurs facteurs, notamment liés à la qualité des matières recyclables, à la contamination et aux débouchés sur les marchés de l'économie circulaire. Encore ici, le plastique et le métal atteignent des taux de récupération très bas, de l'ordre, respectivement, de 20 % et 43,8 %. La contamination des matières par les résidus industriels et le tri à la source sont deux enjeux majeurs de ce secteur d'activité, principalement pour les ICI de moyennes et de grandes tailles, de même que pour les petits commerces situés dans des complexes commerciaux, ces derniers étant généralement desservis par des conteneurs.

En ce qui a trait à la matière organique du secteur ICI, le taux de récupération est de 87,4 %. Cet indicateur est tributaire de plusieurs données. À ce propos, il est possible d'observer que les résidus de l'industrie agroalimentaire sont récupérés à 98,2 %. Selon les quantités estimées par RECYC-QUÉBEC, 3 415 tonnes de résidus alimentaires ont été enfouies en 2021. À cet effet, aucun ICI n'était desservi par le système de collecte en 2021. En comparaison, la moyenne québécoise affichait un taux de récupération de 8 %. La situation a évolué depuis, puisque 5 % des ICI étaient desservis en 2022, ce qui représente environ 100 ICI participants sur le territoire de planification. Prendre note que 2022 a été la première année de mise en œuvre de la collecte des matières organiques pour ce secteur d'activité.

Au sujet des CRD, les taux de récupération sont mentionnés à la section 5.2.2. Puisque les données des entreprises de services ne sont pas disponibles localement, il est difficile de réaliser un portrait précis de ce secteur d'activité, comme indiqué à la section 4.3. Le territoire de planification est bien desservi en matière de services. D'une part, le réseau des écocentres offre aux petits entrepreneurs de la construction, rénovation et démolition (CRD) la possibilité de se débarrasser de leur CRD au prix de 10 $ le mètre cube. D'autre part, les moyennes et les grandes entreprises ont la possibilité d'utiliser les structures de services spécialisés. Les principaux enjeux de récupération et de valorisation des CRD sont reliés à la complexité de la déconstruction et à la qualité de la matière ainsi qu'aux coûts de traitement et de récupération élevés. Enfin, la traçabilité de la matière reste un défi de taille. Ces enjeux locaux ont aussi une résonance provinciale puisque la situation est semblable dans plusieurs régions du Québec. D'ailleurs, en 2021, 46 % des résidus CRD ont été récupérés, et 41 % ont été valorisés sur le plan énergétique dans la province. Selon le Portrait du développement durable du milieu municipal du Québec 2023 réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la gestion des matières résiduelles est l'une des principales préoccupations des municipalités locales et des municipalités régionales quant à la mise en œuvre du développement durable sur leur territoire. Classée en deuxième position, la GMR est un enjeu prioritaire, pilier de la dimension environnementale.

De manière générale, la gestion efficiente des matières résiduelles dans les ICI demeure, encore aujourd'hui, un enjeu environnemental actuel. Afin de réduire les problématiques à la source, l'encadrement, le soutien et l'écoresponsabilité seront les prochains défis à relever.

6. Orientations et objectifs

6.1. Orientations et objectifs nationaux

La législation québécoise encadre les activités territoriales grâce à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les orientations et les objectifs généraux des PGMR sont déterminés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) de même que par la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Ainsi, les mesures locales doivent contribuer concrètement à la création d'une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles, dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable de la collectivité.

Les actions mises en place visent à répondre aux trois enjeux globaux liés à la gestion des matières résiduelles au Québec :

Enjeu 1 : Mettre un terme au gaspillage des ressources;

Enjeu 2 : Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;

Enjeu 3 : Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Pour répondre à ces enjeux, il faut contribuer à atteindre les objectifs collectifs suivants :

- **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)**
    - o Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée;
    - o Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
    - o Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus verts, résidus alimentaires et boues);
    - o Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- **Stratégie de valorisation de la matière organique**
    - o Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
    - o Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
    - o Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030 (incluant le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles);
    - o Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO_2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

L'objectif fondamental est de réduire l'enfouissement. À ce propos, la Loi sur la qualité de l'environnement établit clairement la priorité des modes de gestion par l'application du principe de la hiérarchie des 3RV-E. En ordre de priorité, les actions doivent cibler la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, la valorisation et, enfin, l'enfouissement. « Le résidu ultime est décrit comme celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. »

6.2. Objectifs locaux

Dans son Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031, la RMR et ses membres s'engagent à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux cités à la section 6.1.

Le tableau suivant offre une synthèse détaillée des objectifs visés, des résultats 2021 ainsi que des cibles établies.

Tableau 60 : ***Liste des objectifs visés, des résultats 2021 et des cibles 2031***

Objectifs gouvernementaux		Lac-Saint-Jean	
		Résultats 2021 kg/habitant	Cibles 2031 kg/habitant
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)			
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	Résidus ultimes résidentiels	182	140
	Résidus ultimes ICI	143	109
	Résidus ultimes CRD	169	130
	Total	**494**	**378**
Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal (PCVMP).	Recyclage résidentiel	62	81
	Recyclage ICI	70	92
	Total	**132**	**173**
Recycler 70 % des matières organiques putrescibles	Matières organiques résidentielles	101	128
	Matières organiques ICI	0	30
	Matières organiques industries agroalimentaires	334	334
	Total	**435**	**492**
Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD	Résidus agrégats (brique, pierre, béton, asphalte)	134	134
	Résidus non-agrégats (bois de construction, gypse, bardeau, autres)	202	219
	Total	**336**	**353**
Stratégie de valorisation de la matière organique 2020-2030 (SVMO)			
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal	Secteur résidentiel desservi	100%	100%
	Secteur ICI desservi	5%	100%
Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions	Secteur ICI	5%	100%
Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée par la SVMO	Secteur résidentiel et ICI	**77.60%**	**70%**
Réduire 270 000 tonnes éq.CO^2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030	Secteur résidentiel et ICI	**ne s'applique pas**	**3 428 t éq. CO^2**

Source : RECYC-QUÉBEC et MELCCFP, 2021. Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, 2021.

6.3. Cohérence régionale

En vertu de l'entente relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station et de la volonté des parties prenantes, la Ville de Saguenay, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la RMR se sont engagées à mettre en place des mécanismes de concertation structurés et à réaliser certaines actions communes à l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Vous trouverez le détail de ces actions à la section 7.

7. Plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031

Le plan conjoint de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031 fait état des engagements de la RMR et de ses membres dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux et des cibles locales établies. Cette section vous présente la démarche de consultation, le plan d'action ainsi que les prévisions budgétaires associées.

7.1. Démarches d'information et de consultation

La RMR et ses membres ont mis en place une démarche de consultation inclusive basée sur les principes de référence établis dans le guide de RECYC-QUÉBEC intitulé Participation citoyenne à la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). La démarche inclusive a pour but premier « d'augmenter la participation et d'améliorer l'intégration des besoins et des intérêts des parties prenantes tout en renforçant leur engagement. Pour ce faire, il faut tenir compte de leurs connaissances et de leurs attentes. Ultimement, cela permet une meilleure cohérence entre ce qui est prévu au PGMR et ce qui sera réalisé. De plus, une démarche inclusive atténue les divergences d'opinions entre les parties prenantes en misant sur l'interdépendance de leurs intérêts ».

En amont de la rédaction du projet de PGMR Lac-Saint-Jean 2024-2031, deux étapes de consultation, nommées « consultation interne » et « consultation externe », ont été réalisées. La consultation interne visait le personnel et les cadres de la RMR, tandis que la consultation externe visait les parties prenantes locales. Les discussions ont eu lieu en présentiel et en virtuel. En somme, treize activités consultatives ont été tenues, ce qui a permis de rejoindre 168 personnes. Ainsi, la démarche choisie va bien au-delà des exigences légales. Elle a permis de dégager les principaux consensus sociaux et de déterminer les orientations, les mesures et les actions structurantes à mettre en œuvre.

Quant au projet de consultation publique obligatoire, il prévoit trois assemblées consultatives en présentiel, une page web dédiée, un sondage en ligne ainsi qu'un plan de communication associé. Les personnes intéressées seront invitées à s'exprimer sur le projet de PGMR Lac-Saint-Jean 2024-2031 sur leur territoire respectif. Prendre note que les consultations publiques auront lieu en septembre 2023. Un rapport complet des consultations est disponible en complément à ce document.

7.2. Plan d'action

Le plan d'action s'intègre aux stratégies de développement durable des municipalités du Lac-Saint-Jean. D'abord, il vise le respect du principe de la hiérarchie des 3RV-E, tel qu'inscrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). De ce fait, notre plan d'action participe concrètement à la lutte contre les changements climatiques, à la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi qu'au développement d'une économie verte. Il se décline en sept orientations stratégiques et en vingt-quatre mesures phares. Les actions et les moyens ciblés convergent vers l'atteinte de l'objectif prioritaire qui est de réduire l'enfouissement.

7.2.1. Orientations

Le plan d'action propose sept orientations stratégiques qui permettent de définir une vision locale sur le territoire de planification. Chacune comporte plusieurs mesures et actions à mettre en œuvre. Le tableau suivant présente la liste des sept orientations stratégiques.

Tableau 61 : *Liste des orientations stratégiques*

Orientation
Prioriser la réduction à la source
Soutenir le réemploi et l'économie circulaire
Optimiser la récupération
Favoriser le compostage
Communiquer avec le public
Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions
Travailler en concertation avec les parties prenante

7.2.2. Mesures

Le plan d'action propose 24 mesures phares. Chacune s'intègre à une orientation stratégique spécifique. Le tableau suivant présente la liste des 24 mesures.

Tableau 62 : ***Liste des orientations et des mesures associées***

	Prioriser la réduction à la source
1	Soutenir les programmes et initiatives de réduction à la source
2	Prévenir le gaspillage alimentaire
3	Encadrer l'écoresponsabilité municipale en matière de GMR
	Soutenir le réemploi et l'économie circulaire
4	Faire connaître les services existants sur le territoire
5	Supporter la mise en place de projets et de services structurants
6	Participer à la mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire régionale
	Optimiser la récupération
7	Collaborer avec les organismes de gestion désignés (OGD) par RECYC-QUÉBEC pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
8	Améliorer les infrastructures et les équipements de desserte municipale
9	Bonifier le service aux citoyen(ne)s et aux ICI assimilables
	Favoriser le compostage
10	Consolider le service de première ligne en lien avec la collecte municipale des matières organiques pour les citoyens et les ICI assimilables
11	Soutenir les grands générateurs de matière organique dans la transition
12	Offrir des solutions écologiques pour les secteurs de villégiature et/ou difficilement accessibles
	Communiquer avec le public
13	Bonifier les services de premières lignes existants
14	Encourager les bonnes pratiques citoyennes
15	Créer des outils et des événements de communication novateurs
16	Soutenir les programmes éducatifs relatifs à l'environnement
	Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions (ICI)
17	Bonifier les services destinés aux ICI
18	Développer des stratégies communicationnelles spécifiques
19	Mobiliser un réseau de partenaires externes
	Travailler en concertation avec les parties prenantes
20	Favoriser la collecte des données, la traçabilité des matières et la reddition de compte
21	Mettre en place un comité de suivi du PGMR
22	Créer une table de concertation avec les parties prenantes locales
23	Réaliser une campagne de communication à portée régionale
24	Participer à la concertation régionale municipale et provinciale

7.2.3. Actions

Le plan d'action est composé de 70 actions-clés, soit autant de leviers pour atteindre les cibles établies. Le détail de chacune des actions se trouve à l'annexe 7.

Les tableaux suivants présentent la liste des actions par orientations stratégiques.

Tableau 63 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Prioriser la réduction à la source »*

Prioriser la réduction à la source	
1	**Soutenir les programmes et les initiatives de réduction à la source**
1.1	Augmenter l'aide financière disponible pour la mise en œuvre des programmes de réduction à la source
1.2	Collaborer à la mise en place et à la diffusion de défis et de démarches zéro déchet
1.3	Encourager le développement de projets visant la réduction des produits à usage unique
1.4	Supporter l'organisation d'évènements communautaires écoresponsables par la diffusion d'outils et de formations
2	**Prévenir le gaspillage alimentaire**
2.1	Participer à la diffusion des initiatives mises en place par RECYC QUÉBEC
2.2	Collaborer au développement et à la mise en œuvre de projets locaux
3	**Encadrer l'écoresponsabilité municipale en matière de GMR**
3.1	Développer une Politique municipale écoresponsable en gestion des matières résiduelles
3.2	Soutenir les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre de la Politique
3.3	Mettre en place des outils de vérification et de réglementation quant à la disposition finale des produits et matières
3.4	Réaliser une analyse sur l'implantation d'une tarification incitative qui intègre le principe de l'utilisateur-payeur

Tableau 64 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Soutenir le réemploi et l'économie circulaire »*

Soutenir le réemploi et l'économie circulaire	
4	**Faire connaître les services existants sur le territoire**
4.1	Réaliser un inventaire et informer sur les services de réemploi, de réparation, de location et de partage
5	**Supporter la mise en place de projets et de services structurants**
5.1	Optimiser le réemploi dans le réseau des écocentres
5.2	Soutenir les projets locaux de réemploi et d'économie circulaire
5.3	Organiser des activités sur la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition
6	**Participer à la mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire locale**
6.1	Initier les démarches de mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire locale

Tableau 65 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Optimiser la récupération »*

Optimiser la récupération	
7	**Collaborer avec les organismes de gestion désignés (OGD) par RECYQ QUÉBEC pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP)**
7.1	Participer à la modernisation de la collecte sélective
7.2	Collaborer à la modernisation de la consigne
7.3	Coopérer à la mise en œuvre de la REP sur la récupération des plastiques agricoles
7.4	Favoriser la récupération des résidus domestiques dangereux d'origine résidentielle et la récupération des appareils ménagers et de climatisation sur le territoire de planification.
8	**Améliorer les infrastructures et les équipements de desserte municipale**
8.1	Développer un modèle standardisé d'équipements de dessertes municipales et para-municipales afin de faciliter le recyclage hors résidence
8.2	Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements par le service de « Prêt de bacs »
9	**Bonifier le service aux citoyens et aux ICI assimilables**
9.1	Bonifier l'accessibilité au programme « Bac + » résidentiel pour l'obtention d'un bac bleu supplémentaire
9.2	Promouvoir le service de récupération par bac auprès des ICI assimilables

Tableau 66 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Favoriser le compostage »*

Favoriser le compostage	
10	**Consolider le service de première ligne en lien avec la collecte municipale des matières organiques pour les citoyens et les ICI assimilables**
10.1	Développer un programme d'accessibilité pour la collecte de la matière organique dans les ICI assimilables
10.2	Offrir un service d'accompagnement et de référencement de base pour les ICI assimilables
10.3	Évaluer les programmes de gestion opérationnelle afin de diminuer les inconvénients du compostage par bac
11	**Soutenir les grands générateurs de matière organique dans la transition**
11.1	Réaliser le déploiement du service de collecte de la matière organique pour les ICI du secteur alimentaire
11.2	Offrir un service d'accompagnement personnalisé pour les ICI du secteur alimentaire
11.3	Organiser des activités formatives et informatives pour les gestionnaires du secteur alimentaire
12	**Offrir des alternatives écologiques pour les secteurs de villégiature et/ou difficilement accessibles**
12.1	Financer l'achat de composteurs domestiques
12.2	Encourager le compostage communautaire municipal

Tableau 67 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Communiquer avec le public »*

Communiquer avec le public	
13	**Bonifier les services de première ligne existants**
13.1	Développer un nouveau site web informationnel
13.2	Améliorer le système automatisé de gestion des requêtes
13.3	Mettre en ligne un répertoire des services existants en matière de réduction, de réemploi et de récupération pour les citoyens sur le territoire de planification
13.4	Alimenter les différentes plateformes des réseaux sociaux
13.5	Maintenir le programme d'accès citoyen « Une porte, un bac »
14	**Encourager les bonnes pratiques citoyennes**
14.1	Sensibiliser la population sur les matières prioritaires et leurs impacts sur l'environnement par l'utilisation de différents médias
14.2	Organiser des activités de reconnaissance pour les citoyens
14.3	Augmenter la visibilité de la RMR lors d'évènements publics
15	**Créer des outils et des événements de communication novateurs**
15.1	Organiser des visites sur les sites d'opération de la RMR
15.2	Organiser des évènements de sensibilisation rassembleurs (ex. don de compost, festival zéro déchet, etc.)
15.3	Offrir des conférences pour les publics cibles prioritaires
15.4	Développer un réseau de partenaires de diffusion
16	**Soutenir les programmes éducatifs relatifs à l'environnement**
16.1	Augmenter le financement du programme d'éducation relative à l'environnement au primaire
16.2	Soutenir un programme éducatif au secondaire
16.3	Supporter un projet éducatif au préscolaire
16.4	Moderniser le programme de récupération en milieu scolaire

REFUSER
RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER
COMPOSTER

Tableau 68 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions (ICI) »*

Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions (ICI)	
17	**Bonifier les services destinés aux ICI**
17.1	Développer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique (ICI)
17.2	Développer un réseau de diffusion de l'information (ICI)
17.3	S'intégrer aux stratégies de reconnaissance existantes
18	**Développer des stratégies communicationnelles spécifiques**
18.1	Améliorer les services à la clientèle de première ligne de la RMR destinés aux (ICI)
18.2	Développer un service d'accompagnement personnalisé
18.3	Créer un portail d'information sur les services aux ICI existants sur le territoire de planification
19	**Mobiliser un réseau de partenaires externes**
19.1	Diffuser de l'information stratégique par secteur d'activité
19.2	S'impliquer dans les structures socio-économiques existantes
19.3	Encadrer les services et les programmes d'accompagnement existants sur le territoire de planification

Tableau 69 : *Liste des actions relatives à l'orientation « Travailler en concertation avec les parties prenantes »*

Travailler en concertation avec les parties prenantes	
20	**Favoriser la collecte des données, la traçabilité des matières et la reddition de compte**
20.1	Améliorer le système de gestion des indicateurs de performance opérationnelle
20.2	Intégrer les indicateurs relatifs au PGMR dans le système de gestion
20.3	Offrir un portrait général par municipalité et par MRC
21	**Mettre en place un comité de suivi du PGMR**
21.1	Coordonner le Comité de suivi par la tenue de rencontres annuelles
21.2	Rédiger le rapport annuel et le rapport sommaire du PGMR
21.3	Diffuser les résultats auprès du public et des parties prenantes
22	**Créer une table de concertation avec les parties prenantes locales**
22.1	Coordonner la Table de concertation par la tenue de rencontres annuelles
22.2	Mobiliser les parties prenantes par l'organisation d'activités informatives et informatives
23	**Réaliser une campagne de communication à portée régionale**
23.1	Prendre en charge la démarche régionale par l'organisation et la tenue de rencontres de travail
23.2	Développer une image de marque et un plan de communication
23.3	Créer les outils de communication nécessaires
24	**Participer à la concertation régionale municipale et provinciale**
24.1	Collaborer à la concertation municipale régionale
24.2	Participer aux instances de concertation locales, régionales et provinciales
24.3	Coopérer à des projets-pilotes et à des projets de recherche et de développement

7.3. Prévisions budgétaires et calendrier

Cette section présente les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre du PGMR. L'ensemble des services, des opérations et des programmes existants sont maintenus et bonifiés par les nouvelles mesures prévues au plan. Les informations sont présentées de manière à cibler les coûts supplémentaires à l'instauration des nouvelles mesures. En somme, celles-ci représentent une augmentation annuelle budgétaire moyenne ou annualisée de 947 500 $, représentant 2,6 % du budget global. Les informations détaillées de chacune des nouvelles mesures sont disponibles à l'annexe 7 et le budget 2023, à l'annexe 8. Prendre note que les prévisions budgétaires sont basées sur l'année de référence 2023 et indexées au taux d'inflation de 4%. Les deux tableaux suivants présentent un comparatif des dépenses et des revenus annuels pour les années de référence indiquées.

Tableau 70 : *Comparatif des dépenses annualisées*

Dépenses annualisées	2023	2024-2031
Maintien des services, programmes et opérations existants	35 074 198 $	36 477 166 $
Nouvelles mesures PGMR 2024-2031	----	947 500 $
Total	**35 074 198 $**	**37 424 666 $**

Tableau 71 : *Comparatif des revenus annuels*

Revenus annuels	2023
Revenus - Enfouissement	10 965 932 $
Revenus - Récupération	1 393 435 $
Revenus - Écocentres	381 779 $
Revenus - Autres plans d'opération	117 829 $
Compensations et redevances	5 629 104 $
Revenus - Autres	1 745 820 $
Revenus de quote-part et ICI	14 370 850 $
Total des affectations	**469 449 $**
Total des revenus annuels 2023	**35 074 198 $**
Total des revenus annuels projetés 2024-2031	**37 424 666 $**

7.3.1. Dépenses relatives aux nouvelles mesures PGMR Lac-Saint-Jean 2024-2031

Les dépenses supplémentaires relatives aux nouvelles mesures se classent en deux catégories : les ressources matérielles et techniques ; les ressources humaines. Le tableau suivant présente les dépenses annualisées de la catégorie de mise en œuvre associée.

Tableau 72 : *Dépenses annualisées relatives aux nouvelles mesures*

Dépenses	Budget de mise en œuvre
Ressources matérielles et techniques supplémentaires	567 500 $
Ressources humaines supplémentaires	380 000 $
Total	**947 500 $**

7.3.1.1. Les ressources matérielles et techniques supplémentaires

Ces coûts se définissent par le développement d'outils de gestion de l'information et de communication, le financement de projets de réduction, de réemploi et d'éducation relatifs à l'environnement en milieu scolaire ainsi que le financement d'équipement et de matériel. Il est question d'un budget supplémentaire de 567 500 $ en ressources matérielles et techniques de mise en œuvre. Ce montant représente 1,6 % du budget global annualisé. Les fiches en annexe font état des budgets détaillés associés à la mise en œuvre annuelle. Le tableau suivant présente les dépenses annualisées relatives aux ressources matérielles et techniques supplémentaires.

Tableau 73 : *Dépenses annualisées relatives aux ressources matérielles et techniques supplémentaires*

Dépenses	Budget de mise en œuvre
Ressources matérielles et techniques supplémentaires	567 500 $

7.3.1.2. Les ressources humaines supplémentaires

Afin de réaliser les actions du plan, l'embauche de ressources humaines supplémentaires est nécessaire. Il est prévu d'ajouter quatre nouveaux postes permanents au sein de la RMR, soit trois postes de technicien(ne)s en environnement et un poste d'agent(e) de communication terrain. Ces postes seront affectés au département des Programmes et services, secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI). Les technicien(ne)s en environnement auront pour principales tâches de soutenir les municipalités régionales et les municipalités locales dans la mise en œuvre de leur Politique d'écoresponsabilité, de déployer la collecte des matières organiques chez les ICI et de collaborer au développement de projets et d'événements écoresponsables locaux. L'agent(e) de communication terrain aura pour principales tâches de soutenir les technicien(ne)s en environnement dans la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation en GMR, d'apporter un appui aux événements écoresponsables sur le terrain ainsi que d'organiser et d'animer les visites sur les sites d'opération. Le budget associé représente 1 % du global annualisé. Le tableau suivant fait état des dépenses annuelles relatives aux ressources humaines supplémentaires.

Tableau 74 : *Dépenses annuelles relatives aux ressources humaines supplémentaires*

Dépenses	Budget de mise en œuvre
Masse salariale (trois technicien(ne)s en environnement et un(e) agent(e) de communication terrain)	280 000 $
Frais de dépenses associés	100 000 $
Total	**380 000 $**

7.3.2. Budget global

Cette section présente la synthèse des éléments de revenus et de dépenses projetés pour les années de référence 2024 à 2031. En 2023, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean compte sur un budget total de 35 074 198 $. Pour l'année 2024, elle a prévu un budget de 37 424 666 $. Il est question d'un ajout budgétaire annualisé de 947 500 $ pour la mise en œuvre des nouvelles mesures du PGMR, les sommes étant réparties en fonction du calendrier de réalisation des actions présenté à l'annexe 7.

Tableau 75 : *Budget global annualisé*

Budget global annualisé	2024-2031
Revenus	37 424 666 $
Dépenses maintien des services, programmes et opérations existants	36 477 166 $
Dépenses nouvelles mesures PGMR	947 500 $
Total	**0**

8. Suivi et surveillance de la mise en œuvre

Conformément à l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le présent PGMR prévoit un système de suivi et de surveillance. Les actions mises en place ont pour objectif de « vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre ». Voici les paramètres à prendre en compte :

- Un compte rendu de l'avancement des mesures;
- Un système de données fiables pour évaluer l'atteinte des objectifs;
- Une évaluation de l'efficacité des mesures proposées pour favoriser l'atteinte des objectifs;
- La diffusion des résultats.

8.1. Reddition de compte annuelle obligatoire

Conformément aux exigences concernant la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, la RMR et ses membres s'engagent à transmettre au MELCCFP un rapport de suivi annuel complet faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR et à le rendre disponible au public. De plus, l'amélioration du système intégré de gestion des indicateurs de performance permettra d'évaluer plus précisément l'état d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles attendues.

8.2. Suivi des actions

En outre, le présent PGMR prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi représentatif du territoire de planification qui aura pour mandat d'assurer la mise en œuvre, la prise de décision et les ajustements nécessaires à la réalisation des actions établies. Périodiquement, le comité de suivi devra rendre compte de l'avancement des travaux auprès du conseil d'administration de la RMR, des municipalités régionales ainsi que des municipalités locales concernées par le plan.

8.3. Communication externe

Enfin, un plan de communication spécifique au PGMR sera produit. Les stratégies de communication déployées permettront d'informer annuellement le public ainsi que les parties prenantes de l'atteinte des objectifs et des actions.

File Edit View Window Help
Edit Option Lighting Square Angle Transperent
15
An experiment usually results in some means or proportion affect of different groups such as control anc treatec animals.
Means will differ because each animal is different.
The aim of the statistical analysis is to calculate the probability that differences as great as or greater than those observed could be due to chance.
Ready

RÉFÉRENCES

APPEL À RECYCLER.
Programme de recyclage des piles et des batteries au Cananda, (consulté en 2023)
https://www.appelarecycler.ca/

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Notre CIUSSS.

ÉCO-PEINTURE.
Recycler votre peinture, c'est facile, (consulté en 2023)
https://www.ecopeinture.ca/

GOUVERNEMENT DU QUEBEC – MÉTIERS ET PROFESSIONS.
Explorer des métiers et des professions pour bien s'orienter. S'informer sur les formations et les secteurs d'activité. (consulté en 2023)
https://www.quebec.ca/emploi/metiers-professions

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Classement des MRC 1 selon l'indice de vitalité économique 2, Québec, 2006-2014, 2016, 2018 et 2020, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires/tableau/classement-mrc-indice-vitalite-economique-2006-2014-2016-2018-2020#pivot_1=2020%E1%B5%96

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – Démographie –
Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066
Institut de la statistique du Québec, 2019. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Gouvernement du Québec. p. 16.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Estimations de la population des MRC, Québec, 1er juillet 1996 à 2022 (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc#tri_pivot_1=00&tri_pivot_2=00

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Indice de vitalité économique des localités et des MRC du Québec en 2020, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/communique/indice-vitalite-economique-localites-mrc-quebec-2020

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Indice de vitalité économique, MRC, année 2020, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Nombre d'unités d'évaluation 1 et valeur imposable moyenne uniformisée 2 par type d'immeuble résidentiel, MRC 3, exercices financiers 1999 à 2022, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/valeur-fonciere-regions-administratives-et-mrc/tableau/nombre-unites-evaluation-et-valeur-imposable-moyenne-uniformisee-par-type-immeuble-residentiel-mrc#tri_const=15&tri_indic=20

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Population et structure par âge et sexe – Municipalités, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Projection démographique, scénario Référence A2022, MRC du Québec, 2021-2041 – Variation 2021-2041 (en %) de la population totale, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Régions – Panorama des régions du Québec – Édition 2019
Institut de la statistique du Québec, 2019. Panorama des régions du Québec. p. 19.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Revenu médian après impôt des familles, selon le type de famille 1, MRC 2 et ensemble du Québec, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-apres-impot-des-familles-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/revenu-median-apres-impot-des-familles-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=10&tri_coln2=5

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Revenu d'emploi médian 1, selon le groupe d'âge, MRC 2 et ensemble du Québec, 2002-2021, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-d-emploi-par-mrc/tableau/revenu-emploi-median-selon-le-groupe-dage-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_age=90

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC 1 et ensemble du Québec, (consulté en 2023)
https://statistique.quebec.ca/fr/document/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-regions-administratives-et-mrc/tableau/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.
Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour l'année 2021
MAPAQ. 2020. Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. 2 – Saguenay–Lac-Saint-Jean. 2019.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.
Évaluation foncière municipale au Québec – Rôle d'évaluation foncière
Sommaire des rôles d'évaluations foncières. Date de référence, 2021.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.
Les MRC et agglomérations ou municipalités locales exerçant certaines compétences de MRC, (consulté en 2023)
https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/MRC_Caractere.pdf

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT).
Rapport – Ouvrages de surverse et stations d'épuration – Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013
Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, DGI, juillet 2014).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.
Répertoire des municipalités, (consulté en 2023)
https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/91802/

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE.
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, 2019.
Saguenay–Lac-Saint-Jean, Structure économique.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP).
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, (consulté en 2023)
https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/

RECYC-QUEBEC.
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP).
Stratégie de la valorisation de la matière organique, 2020 (consulté en 2023)
https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf

MRC DOMAINE-DU-ROY.
Aménagement du territoire, (consulté en 2023)
https://mrcdomaineduroy.ca/fr/services/services-aux-municipalites/amenagement-du-territoire/

MRC DU FJORD DU SAGUENAY.
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), (consulté en 2023)
https://mrc-fjord.qc.ca/services/environnement/documentation-pgmr-et-reglements-politique/

MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST.
Le schéma d'aménagement, (consulté en 2023)
https://mrclacsaintjeanest.qc.ca/le-schema-damenagement/

MRC MARIA-CHAPDELAINE.
Planification – Plan d'intervention et d'affectation
des ressources (PIAR), (consulté en 2023)
https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/planification/

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN
Portrait de la communauté, (consulté en 2023)
https://www.mashteuiatsh.ca/membre-de-la-communaute/portrait-de-la-communaute.html

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES.
Les Serpuariens, (consulté en 2023)
https://recyclermeselectroniques.ca/qc/?_gl=1%2A1j8sens%2A_gcl_au%2AODE2NTgyOTc1LjE2ODU0NzY3OTU.

RECYCFLUO.
(consulté en 2023)
https://recycfluo.ca/fr/

RECYC-QUEBEC.
Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR – Aide-mémoire, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-adaptation-realite-regionale-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2021-complet.pdf

RECYC-QUEBEC.
Document d'information sur le droit de regard – Le droit d'interdire ou de limiter l'élimination sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/document-information-droit-regard-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Foire aux questions sur la révision des plans de gestion des matières résiduelles – À l'intention des organismes municipaux, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/faq-revision-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Les boues municipales – Fiche d'information pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-info-boues-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Listes d'entreprises et d'installations de gestion des matières résiduelles, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/listes-entreprises-installations/

RECYC-QUEBEC.
Participation citoyenne à la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Guide pour le déploiement d'une démarche inclusive, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-participation-citoyenne-revision-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Plans de gestion des matières résiduelles, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/

RECYC-QUEBEC.
Plan de gestion des matières résiduelles – Grille d'analyse de conformité, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/grille-analyse-conformite-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Reconnaissance centre de tri, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf

RECYC-QUEBEC.
Répertoire des bonnes pratiques en gestion municipales des matières résiduelles – Guide à l'intention des organisations municipales, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/pgmr-repertoire-bonnes-pratiques-gmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Exemples des mesures pour chacune des thématiques identifiées, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/exemples-mesures-par-thematique-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 3, (consulté en 2023
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf

RECYC-QUEBEC.
Schéma sur le processus légal, (consulté en 2023)
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/schema-processus-legal_53.7-53.27.pdf

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN.
Rapports internes 2021

SOGHU.
Société de gestion des huiles usagées, (consulté en 2023)
https://soghu.com/fr/page-accueil

VILLE DE SAGUENAY.
Services aux citoyens, (consulté en 2023)
https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/environnement/appel-de-candidatures#!

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE PAR ZOOM CONFÉRENCE, MERCREDI LE 10 MARS 2021 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M[me] Francine Chiasson	Mairesse d'Albanel
M. Pascal Cloutier	Maire de Dolbeau-Mistassini
M[me] Guylaine Martel	Représ. de Dolbeau-Mistassini
M. Michel Perreault	Maire de Girardville
M. Mario Fortin	Maire de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Ghislain Goulet	Maire de Péribonka
M. Rodrigue Cantin	Maire de St-Edmond-les-Plaines
M[me] Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Denis Tremblay	Maire de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ABSENTS :

M. Philippe Lapointe	Maire de St-Augustin
M. Michel Villeneuve	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M[me] Marie-Claude Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Christian Bouchard	Secrétaire-trésorier adjoint
M. Guy Grenier	Coordonnateur au développement
M. Johnatan Doucet	Coordonnateur des services
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

59-03-21

Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles révisé conjointement avec les deux autres MRC du Lac-St-Jean

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC du Lac-St-Jean ont constitué la *Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean*, laquelle assume le leadership en cette matière;

M.R.C. de MARIA-CHAPDELAINE 1983 Christian Bouchard Secrétaire-trésorier adjoint Copie authentique à Dolbeau-Mistassini 2021-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR M[me] Guylaine Martel,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine accepte de réaliser la révision de son plan de gestion des matières résiduelles conjointement avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE EN DATE DU 10 MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE PAR ZOOM CONFÉRENCE, MERCREDI LE 10 MARS 2021 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Mme Francine Chiasson	Mairesse d'Albanel
M. Pascal Cloutier	Maire de Dolbeau-Mistassini
Mme Guylaine Martel	Représ. de Dolbeau-Mistassini
M. Michel Perreault	Maire de Girardville
M. Mario Fortin	Maire de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Ghislain Goulet	Maire de Péribonka
M. Rodrigue Cantin	Maire de St-Edmond-les-Plaines
Mme Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Denis Tremblay	Maire de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ABSENTS :

M. Philippe Lapointe	Maire de St-Augustin
M. Michel Villeneuve	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Claude Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Christian Bouchard	Secrétaire-trésorier adjoint
M. Guy Grenier	Coordonnateur au développement
M. Johnatan Doucet	Coordonnateur des services
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

60-03-21

Délégation de la responsabilité d'élaborer un projet de plan de gestion des matières résiduelles (article 53.8 LQE)

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la MRC de Maria-Chapdelaine doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les trois MRC du Lac-St-Jean ont constitué la *Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean*, laquelle assume le leadership en cette matière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Maria-Chapdelaine souhaite déléguer à la *Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean* la responsabilité d'élaborer la révision du plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par la MRC en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement;*

M.R.C. de MARIA-CHAPDELAINE 1983 Bouchard Christian Bouchard Secrétaire-trésorier adjoint Copie authentique à Dolbeau-Mistassini 2021-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Tremblay,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine délègue à la *Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean* la responsabilité d'élaborer son projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE (ZOOM), MERCREDI LE 12 JANVIER 2022 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde	Maire d'Albanel
M. André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Rémi Rousseau	Représ. de Dolbeau-Mistassini
M. Vincent Beckert	Maire de Girardville
M. Daniel Boisclair	Maire de Normandin
Mme Rita Delaunière	Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
Mme Guylaine Proulx	Mairesse de Péribonka
M. René St-Pierre	Maire de St-Augustin
Mme Martine Verville	Mairesse de St-Edmond-les-Plaines
M. Gilles Dufour	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
Mme Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas
Mme Sylvie Coulombe	Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Christian Bouchard	Secrétaire-trésorier adjoint
Mme Sophie Grégoire-Tremblay	Coordonnatrice au développement
M. Johnatan Doucet	Coordonnateur à l'aménagement
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

07-01-22

Autorisation à la RMR du Lac-St-Jean de démarrer le processus d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Considérant qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC de Maria-Chapdelaine doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui est en vigueur depuis le 18 février 2017;

Considérant que le conseil de la MRC a accepté, par la résolution nº 59-03-21, que son PGMR soit réalisé conjointement avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine a délégué par résolution (nº 60-03-21) à la *Régie des matières résiduelles* (RMR) *du Lac-St-Jean* la responsabilité d'élaborer un projet de PGMR;

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine souhaite autoriser la RMR à démarrer le processus d'élaboration de son PGMR révisé qui se terminera au plus tard le 18 février 2024.

M.R.C. de MARIA-CHAPDELAINE 1983 Christian Bouchard Secrétaire-trésorier adjoint Copie authentique à Dolbeau-Mistassini 2022-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Martine Verville,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise la *Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean* à démarrer le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles révisé du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE EN DATE DU 12 JANVIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 14 JUIN 2023 À 19 HEURES.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde	Maire d'Albanel
M. André Guy	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Vincent Beckert	Maire de Girardville
M. Jean Morency	Maire de Normandin
Mme Rita Delaunière	Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
Mme Guylaine Proulx	Mairesse de Péribonka
M. René St-Pierre	Maire de St-Augustin
Mme Marlène Deschesnes	Mairesse suppléante de St-Edmond-les-Plaines
M. Gilles Dufour	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
Mme Denise Lamontagne	Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas
Mme Sylvie Coulombe	Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

EST ABSENT :

M. Rémi Rousseau	Représ. de Dolbeau-Mistassini

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Claude Fortin	Directrice générale et greffière-trésorière
M. Christian Bouchard	Greffier-trésorier adjoint
Mme Sophie Grégoire-Tremblay	Coordonnatrice au développement
M. Johnatan Doucet	Coordonnateur à l'aménagement
M. Tim St-Pierre	Coordonnateur à l'administration

145-06-23

Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Lac-Saint-Jean 2024-2031

Attendu que le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la *Municipalité régionale de comté* (MRC) *de Maria-Chapdelaine* est en vigueur depuis le 18 février 2018 et, qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Attendu qu'à cette fin, le conseil de la MRC doit adopter par résolution un projet de PGMR révisé en vertu de l'article 53.11 de la LQE;

Attendu la fiche technique nº 1120 déposée à la présente réunion à laquelle est annexé le projet de PGMR préparé par la RMR du Lac-St-Jean auquel la MRC est partie prenante;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Proulx,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la fiche technique nº 1120 déposée à la présente réunion;

Qu'une copie de la présente résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus quatre mois;

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*; et,

Que le projet de plan pourra être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la LQE.

M.R.C. de MARIA-CHAPDELAINE 1982

ADOPTÉE EN DATE DU 14 JUIN 2023

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET
(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 9 mars 2021.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

RÉSOLUTION Nº 2021-074

Sujet : Plan de gestion des matières résiduelles – Révision du plan conjoint

Attendu que l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que les MRC du Domaine-du-Roy, de Marie-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accepte d'établir que la révision du plan de gestion des matières résiduelles soit réalisée conjointement avec les MRC de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est.

Donné à Roberval ce douzième jour de mars de l'an deux mille vingt et un.

Copie certifiée conforme

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 9 mars 2021.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

RÉSOLUTION N^{o} 2021-075

Sujet : Délégation de la responsabilité d'élaborer un projet de plan de gestion des matières résiduelles

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC du Domaine-du-Roy doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu qu'en vertu de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC du Domaine-du-Roy souhaite déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean la responsabilité d'élaborer la révision du plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par la MRC du Domaine-du-Roy en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC du Domaine-du-Roy.

Donné à Roberval ce douzième jour de mars de l'an deux mille vingt et un.

Copie certifiée conforme

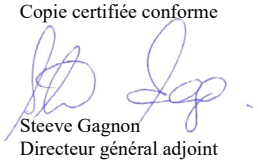

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 18 janvier 2022.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Robert Bilodeau	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M^{me}	Claire Desbiens	Mairesse de Saint-André
M^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

RÉSOLUTION N^{o} 2022-016

Sujet : Plan de gestion des matières résiduelles – Démarrage du processus d'élaboration

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC du Domaine-du-Roy doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles qui est en vigueur depuis le 18 février 2017;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a accepté par résolution (n^{o} 2021-074) que le plan de gestion des matières résiduelles soit réalisé conjointement avec les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a délégué par résolution (n^{o} 2021-075) à la Régie des matières résiduelles, la responsabilité d'élaborer un projet de plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à démarrer le processus d'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles révisé qui se terminera au plus tard le 18 février 2024;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à démarrer le processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles révisé pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Donné à Roberval ce vingtième et unième jour de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

Copie certifiée conforme

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la salle communautaire de La Doré, située au 4951, rue des Saules, La Doré, le mardi 13 juin 2023.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M.	Robert Bilodeau	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M^{me}	Claire Desbiens	Mairesse de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

RÉSOLUTION N° 2023-197

Sujet : Adoption – Projet de plan de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 2024-2031 de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 18 février 2018 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Attendu qu'à cette fin, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy doit adopter par résolution un projet de PGMR, en vertu de l'article 53.11 de la LQE;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Bilodeau, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la MRC du Domaine-du-Roy adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la présente;

Qu'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus quatre mois.

Que dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC du Domaine-du-Roy rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout, conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement;*

Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Donné à Roberval ce vingtième jour de juin de l'an deux mille vingt-trois.

Copie certifiée conforme

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

Le 9 mars 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 9 MARS 2021 À 19H30, PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

Présences :

Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	**Émile Hudon, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
Jules Bouchard, maire Municipalité de Saint-Nazaire	**Louis Ouellet, maire** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque	**Marc Richard, maire** Municipalité d'Hébertville
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	**Frédéric Tremblay, conseiller** Ville d'Alma
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	**Jocelyn Fradette, conseiller** Ville d'Alma
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	**André Paradis, préfet et maire** Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Marc Asselin, maire** Ville d'Alma
Laval Fortin, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	**Lise Garon, mairesse** Municipalité de Lamarche
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	**Claude Delisle, maire** Ville de Desbiens
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, Nathalie Audet, coordonnateure à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

Résolution 10731-03-2021

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PLAN CONJOINT (art. 53.7)

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Domaine-du-Roy, de Marie-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lise Garon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte d'établir que la révision du plan de gestion des matières résiduelles soit réalisée conjointement avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE

André Paradis, préfet

Sabin Larouche, directeur général
et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sabin Larouche, directeur
général et secrétaire-trésorier
Alma, le 10 mars 2021

Le 9 mars 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 9 MARS 2021 À 19H30, PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

Présences :

Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	**Émile Hudon, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
Jules Bouchard, maire Municipalité de Saint-Nazaire	**Louis Ouellet, maire** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque	**Marc Richard, maire** Municipalité d'Hébertville
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	**Frédéric Tremblay, conseiller** Ville d'Alma
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	**Jocelyn Fradette, conseiller** Ville d'Alma
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	**André Paradis, préfet et maire** Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Marc Asselin, maire** Ville d'Alma
Laval Fortin, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	**Lise Garon, mairesse** Municipalité de Lamarche
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	**Claude Delisle, maire** Ville de Desbiens
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, Nathalie Audet, coordonnateure à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

Résolution 10732-03-2021

DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ D'ÉLABORER UN PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ARTICLE 53.8 LQE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean la responsabilité d'élaborer la révision du plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement;*

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lise Garon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

DE déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE

André Paradis, préfet

Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier
Alma, le 10 mars 2021

Le 11 janvier 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 11 JANVIER 2022 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	**Émile Hudon, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque	**Louis Ouellet, maire et préfet** Municipalité de L'Ascension de N.S.
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	**Marc Richard, maire** Municipalité d'Hébertville
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	**Frédéric Tremblay, conseiller** Ville d'Alma
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	**Louis Leclerc, conseiller** Ville d'Alma
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Jean Tremblay, conseiller** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	**Véronique Fortin, conseillère** Ville d'Alma
Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station	**Michel Bergeron, maire** Municipalité de Lamarche
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	**Johanne Lavoie, mairesse** Municipalité de Saint-Nazaire

Absence :

Claude Delisle, maire Ville de Desbiens	

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et greffier-trésorier et Nathalie Audet, coordonnateure à l'aménagement.

Résolution 10954-01-2022

AUTORISATION POUR DÉMARRER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de *la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles qui est en vigueur depuis le 18 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a accepté par résolution (Nº 10731-03-2021) que le plan de gestion des matières résiduelles soit réalisé conjointement avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a délégué par résolution (Nº 10732-03-2021) à la Régie des matières résiduelles la responsabilité d'élaborer un projet de plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à démarrer le processus d'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles révisé qui se terminera au plus tard le 18 février 2024.

Il est proposé par monsieur François Claveau, appuyé par de monsieur Laval Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à démarrer le processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles révisé sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE

Louis Ouellet, préfet

Sabin Larouche, directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sabin Larouche, directeur général et greffier-trésorier
Alma, le 13 janvier 2022

Le 11 juillet 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 11 JUILLET 2023 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	**Louis Leclerc, conseiller** Ville d'Alma
Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque	**Émile Hudon, maire** Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	**Louis Ouellet, maire et préfet** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	**Michel Bergeron, maire** Municipalité de Lamarche
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	**Laval Fortin, maire** Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station	**Jean Tremblay, conseiller** Municipalité de L'Ascension de N.S.
Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire	**Alain Fortin, conseiller** Ville d'Alma
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	**Véronique Fortin, conseillère** Ville d'Alma
Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	**Claude Delisle, maire** Ville de Desbiens

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement et Gabrie Tremblay-Girard, conseiller en ressources humaines.

Résolution 11454-07-2023

ADOPTION DU PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ DU LAC-SAINT-JEAN 2024-2031

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est en vigueur depuis le 18 février 2018 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit adopter par résolution un projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé, en vertu de l'article 53.11 de la susdite loi;

CONSIDÉRANT le projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé élaboré par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine du Roy;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Marie-Josée Larouche, appuyé par madame Véronique Fortin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le document mentionné dans le préambule de la présente résolution;

QUE ce document ainsi que la présente résolution soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

QUE ledit projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé soi soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus quatre mois;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est mandate la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à tenir ladite consultation publique et ce conformément aux dispositions de la Loi sur la Qualité de l'environnement;

.../:

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de cette assemblée publique, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est rendra public un sommaire dudit projet de plan conjoint ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout, conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE ledit projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ledit plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la susdite loi.

ADOPTÉE

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 12 juillet 2023

Annexe 2. Liste des installations municipales de traitement des eaux usées

MRC/Municipalités	Présence d'un ouvrage	Type de traitement	Conditionnement	Gestion finale des boues
MRC du Domaine-du-Roy				
Chambord	Oui	Étangs aérés	-	-
La Doré	Oui	Étangs aérés	Autre	Épandage
Ashuapmushuan	Non	-	-	-
Lac-Bouchette	Oui	Étangs aérés	-	-
Roberval	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Non	-	-	-
Sainte-Hedwidge	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Félicien (Saint-Méthode)	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Félicien	Oui	Étangs aérés	Autre	Épandage
Saint-François-de-Sales	Oui	Étangs aérés	Autre	Épandage
Saint-Prime	Oui	Étangs aérés	-	-
Communauté montagnaise de Mashteuiatsh (TNO autochtone)	Non	-	-	-
MRC de Lac-Saint-Jean-Est				
Alma (Grande Décharge)	Oui	Fosse septique	-	-
Alma (Isle Maligne)	Oui	Étangs aérés	-	-
Alma (Saint-Cœur-de-Marie)	Oui	Étangs aérés	-	-
Alma	Oui	Étangs aérés	-	-
Desbiens (Chambord)	Oui	Étangs aérés	-	-
Hébertville	Oui	Étangs aérés	-	-
Hébertville-Station	Oui	Étangs aérés	-	-
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Oui	Étangs aérés	-	-
Labrecque	Non	-	-	-
Lamarche	Oui	Étangs aérés	-	-
Métabetchouan (Lac-à-la-Croix)	Oui	Étangs aérés	-	-
Métabetchouan	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Bruno	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Gédéon	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Henri-de-Taillon	Oui	Roseaux	-	-
Sainte-Monique	Non	-	-	-
Belle-Rivière (TNO)	Non	-	-	-
Lac-Achouakan (TNO)	Non	-	-	-
Lac-Moncouche (TNO)	Non	-	-	-
Mont-Apica (TNO)	Non	-	-	-

MRC de Maria-Chapdelaine				
Albanel	Oui	Étangs aérés	-	-
Dolbeau-Mistassini (Dolbeau)	Oui	Étangs aérés	-	-
Dolbeau-Mistassini (Mistassini)	Oui	Étangs aérés	-	-
Girardville	Oui	Étangs aérés	-	-
Normandin	Oui	Étangs aérés	-	-
Notre-Dame-de-Lorette	Non	-	-	-
Péribonka	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Augustin	Oui	Étangs non aérés	-	-
Saint-Edmond-les-Plaines	Non	-	-	-
Sainte-Jeanne-d'Arc	Oui	Étangs aérés	-	-
Saint-Eugène-d'Argentenay	Non	-	-	-
Saint-Stanislas	Oui	Étangs non aérés	-	-
Saint-Thomas-Didyme	Non	-	-	-
Passes-Dangereuses (NO)	Non	-	-	-
Sainte-Élizabeth-de-Proulx (noyau urbain dans un TNO)	Non	-	-	-
Rivière-Mistassini (NO)	Non	-	-	-

Annexe 3. Liste des services existants sur le territoire de planification

Activité/ Installation	Exploitant	Localisation	Volume autorisé	Matière visée	Utilisateur - clientèle
Lieu d'enfouissement technique	RMR	100, 9e Rang Sud, Hébertville-Station	203 500 tm/an	Toutes matières autorisées au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
Lieu d'enfouissement de matériaux secs	Les entreprises Jean Tremblay et Fils inc.	1227, rang Simple N, Saint-Félicien	600 000 m³	Matériaux de construction	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Excavation Dolbeau inc.	981, 2e Av., Dolbeau-Mistassini	10 000 m³/an	Agrégats, béton, bois, métaux ferreux et non ferreux	Industries, commerces et institutions (ICI)
Centre de tri de la collecte sélective	Groupe CODERR	420, rue de la Science, Alma	5 000 tm/an	Papier, carton, plastique, verre, métal	Industries, commerces et institutions (ICI)
	RMR	1855, rue Castonguay, Roberval	13 000 tm/an	Papier, carton, plastique, verre, métal	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
Centre de compostage	RMR	100, 9e Rang Sud, Hébertville-Station	10 800 tm/an	Résidus alimentaires et résidus verts	Résidentiel
	RMR	1001, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini	7 800 tm/an	Résidus alimentaires et résidus verts	Résidentiel
	Excavation Dolbeau inc.	981, 2e Av., Dolbeau-Mistassini	200 tm/an	Feuilles et gazon	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Excavations Grandmont Inc.	460, rang 10, Saint-Gédéon	2 743 m³	Feuilles et gazon	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Les Jardins de Saint-Félicien	1098, rang Double Nord, Saint-Félicien	150 m³	Feuilles et gazon	Industries, commerces et institutions (ICI)
Centre de transfert	RMR	3521, av. du Pont Nord, Alma	N.A.	Matières recyclables	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	RMR	981, 2e Av., Dolbeau-Mistassini	N.A.	Matières recyclables et déchets	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	RMR	1855, rue Castonguay, Roberval	N.A.	Déchets	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)

Écocentre	RMR	1855, rue Castonguay, Roberval	N.A.	RDD résidentiel (ampoules, matériel informatique et électronique, huiles usées et végétales, peinture, propane, butane, produits dangereux) matériaux granulaires, CRD, métaux ferreux, métaux non ferreux, encombrants, objets réutilisables, pneus usés, plastiques souples et rigides, résidus verts, polystyrène.	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI) (Certaines conditions s'appliquent.)
	RMR	3521, av. du Pont Nord, Alma	N.A.		
	RMR	100, rue Jean-Félix-Langlais, Hébertville-Station	N.A.		
	RMR	1001, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini	N.A.		
	RMR	1800, rue Verreault, Saint-Félicien	N.A.		
	RMR	Chemin de l'Écocentre, Saint-Ludger-de-Milot	N.A.		
	RMR	93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales	N.A.		
	RMR	1177, rue Lydoric-Doucet, Normandin	N.A.		
	RMR	Chemin Chutes-des-Passes, Saint-Ludger-de-Milot	N.A.	Matières recyclables Déchets Matériaux secs	Résidentiel
Point de dépôt	RMR	Rang Saint-Joseph-Nord, Girardville	N.A.	Matières recyclables Déchets Matériaux secs	Résidentiel
	RMR	Route R0257, Sainte-Élizabeth-de-Proulx	N.A.	Matières recyclables Déchets Matériaux secs	Résidentiel
	RMR	Route R0202, Saint-Thomas-Didyme	N.A.	Matières recyclables Déchets Matériaux secs	Résidentiel
Centre de tri de CRD	Excavation Dolbeau Inc.	981, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini	100 000 Tm/an sur 2 quarts	Bois, métal, carton, plastiques, bardeaux, béton, portes, fenêtres et meubles	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Excavations Grandmont	460, Rang 10, Saint-Gédéon	3 000 Tm/an	Matériaux de construction	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Les entreprises Jean Tremblay et Fils Inc.	1227, rang Simple N, Saint-Félicien	20 000 Tm/an	Matériaux de construction	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Mini Excavation M.T	1700, av. de la Technologie, Alma	N.A.	Matériaux de construction	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Transport Sanitaire Fortin	1065, av des Pins Ouest, Alma	40 000 Tm/an	Matériaux de construction	Industries, commerces et institutions (ICI)

Entreprise de récupération	Abitibi-Consolidated inc.	1100, rue Melançon Ouest, Alma	N.A.	Papier (journal, revues), papier d'impression et papier en rouleau pour annuaires	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Centre de santé Mentale l'arrimage	1230, boul. Wallberg, suite 310, Dolbeau-Mistassini	N.A.	Récupération de papier et textiles	Industries, commerces et institutions (ICI)
	CFER Lac-Saint-Jean	850, av. Bégin Sud, Alma	N.D.	Textiles et piles	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Économeuble Saint-Prime inc.	366, rue Principale, Saint-Prime	N.D.	Meubles et électroménagers	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Excavation Dolbeau inc.	981, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini	N.D.	Asphalte, béton, bois de construction et démolition (CRD), métaux ferreux et métaux non ferreux	Industries, commerces et institutions (ICI)
	Friperie CODERR	1000, boul. Saint-Jude, Alma	N.D.	Textiles (vêtements, cuir) électroménagers, encombrants, meubles, articles de sport et accessoires de maison	Résidentiel
	Hudon réfrigération	651, chemin du Pont Taché Nord, Alma	N.A.	Électroménagers	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	J.M. Brisson Appareils Ménagers	121, av. du Pont Nord, Alma	N.A.	Électroménagers	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	La Nichée	191, Ave du Pont N Alma	N.A.	Textiles, électroménagers, meubles, et accessoires de maison	Résidentiel
	Réemploi+	2355 Av. du Pont S Suite 102, Alma	N.A.	Articles de quincailleries	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Réemploi+	340 8e Av, Dolbeau-Mistassini	N.A.	Articles de quincailleries	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	TTF électrique Ltée	643, boul.de Quen, Alma	N.A.	Électroménagers	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Ortec Environnement Services Alma	575, rue Claire-Fontaine, Alma	N.A.	Boues (excluant boues de papetières), résidus dangereux (propane, etc.)	Industries, commerces et institutions (ICI)
Centre de traitement des boues	Régie	170, rue des Bassins, Dolbeau-Mistassini	6 500 m^3 /an	Boues de fosses septiques	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)

Entrepreneur en collecte et transport de matières résiduelles	Collecte CODERR	1025, rue des Pins O, Alma	N.A.	Déchets et matières recyclables	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Éco Transit	1551, rue Hébert, Desbiens	N.A.	CRD	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Services Sanitaires Rodrigue Bonneau inc.	1660, Ch. Parc industriel, Roberval	N.A.	CRD, déchets et matières recyclables	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Transport Sanitaire Fortin	1065, rue des Pins O, Alma	N.A.	CRD, déchets et matières recyclables	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
Entrepreneur en collecte et transport des boues	Environnement Sanivac Inc	1660, rue de l'Énergie, Alma	N.A.	Boues de fosses septiques	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Groupe Perron Inc – Mega-Vac	1800, rue Castonguay, Roberval	N.A.	Boues de fosses septiques	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Envirologie	282 Boulevard Marcotte, Roberval, G8H 1Z2	N.A	Boues de fosses septiques	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Services sanitaires Rodrigue Bonneau Inc.	1896, rue Saint-Dominique, Roberval	N.A.	Boues de fosses septiques	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
Entrepreneur en collecte et transport de matériaux secs	Excavations Grandmont	460, rang 10, Saint-Gédéon	N.A.	CRD	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Envirologie	282 Boulevard Marcotte, Roberval	N.A	Location de conteneurs	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Les entreprises Jean Tremblay et Fils inc.	1227, rang Simple N, Saint-Félicien	N.A.	CRD, location conteneurs	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Mini Excavation M.T	1700, av. de la Technologie, Alma	N.A.	CRD	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Terrassement Lavoie Ltée	2660, rue Melançon O, Alma	N.A.	CRD	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)

Centre de récupération des métaux	Demex inc. (division Centrem)	1125, rue des Pins O, Alma	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Newalta Corporation	530, 6e Rang Sud, Saint-Bruno	N.D.	Métaux et RDD	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Excavation Dolbeau Inc.	981, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Girtout 2003	3105,169 Rte, Saint-Bruno	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	L Bélanger Métal Inc.	169, route RR1, bureau 130, Chambord	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Lac-Saint-Jean Métal	1680, av. de l'Énergie, Alma	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Marcel Létourneau Rebuts Métal Inc.	2191, Av. du Pont S, Alma	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Mario Lavoie, ferrailleur Récup métal enr.	Mashteuiatsh	N.D.	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)
	Metalex Recyclage	1646, Route 169, Saint-Félicien	N.D	Métaux	Résidentiel, Industries, commerces et institutions (ICI)

Centre de récupération, réutilisation ou valorisation de textiles	Almacueil	80, rue Collard, Alma	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Boutique Friperie Pourquoi Pas ?	2368, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Centre de dépannage vestimentaire	1145, rue Vaudreuil, Saint-Félicien	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Centre populaire	106, rue Marcoux, Roberval	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire	1254, rue Principale, Sainte-Élisabeth-de-Proulx	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire	445, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire Albanel	153, rue Principale, Albanel	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire Saint-François-de-Sales	541, rue Principale, Saint-François-de-Sales	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire de Dolbeau-Mistassini	120, De l'Église (dans le centre d'achats), Dolbeau-Mistassini	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Comptoir vestimentaire Saint-Prime	605, rue Principale, Saint-Prime	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Coopérative de solidarité Nimilupan Nitshinatsh	1761, rue Amishk, Mashteuiatsh	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Friperie CODERR	1000, boul. Saint-Jude, Alma	N.A	Textiles	Résidentiel
	Friperie Chez Mar-Jo	1510, rue Principale, Chambord	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Girardville Comptoir vestimentaire	Sous-sol de l'église, Girardville 1073, rue St-Cyrille	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Le Bon Samaritain	9, av. du Moulin, Saint-Thomas-Didyme	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Les gens oubliés	408, rue Racine, Hébertville	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Maison de la famille	63, rue Mahikan, Mashteuiatsh	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Ressourcerie du réemploi CSM l'Arrimage (centre de santé mentale)	1230, boul. Wallberg, bureau 310, Dolbeau	N.A.	Textiles	Résidentiel
	Saint-Vincent-de-Paul	Plusieurs municipalités	N.A.	Textiles	Résidentiel

Produit visé (REP)	Point de dépôt	
PRODUITS ÉLECTRONIQUES-ARPE arpe.ca	Bureau en Gros – Alma 705, av. du Pont Nord, bureau 5050, Alma, G8B 6T5 418-480-1443	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot ch. de l'Écocentre, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 418-669-0513
	Écocentre Alma 3521, av. du Pont Nord, Alma, G8B 1S5 418-669-0513	Friperie Coderr 1000, boul. Saint-Jude, Alma, G8B 3L1 418-668-8502
	Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Av, Dolbeau-Mistassini, G8L 1V3 418-669-0513	Galeries Lac St-Jean-Immostar Électrobac 1055, av. du Pont Sud, Alma, G8B 6V6
	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlais, Hébert- ville, G0W 1T0 418-669-0513	Garage municipal Saint- Augustin-de-Dalmas 686, rue Principale, Saint-Augustin, G0W 1K0 418-374-2147
	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2 418-669-0513	IGA Marché Marc Desbiens-Électrobac 1199, boul. Saint-Félicien, Saint-Félicien, G8K 3J1
	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval, G8K 1T6 418-669-0513	La Source-Dolbeau Mistassini 1358, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H1 418-276-1635
	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2/418-669-0513	Péga Informatique 747, boul. Vezina, Dolbeau-Mistassini, G8L 2V5 418-276-2108
	Écocentre Saint-François-de-Sales 93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 2B0 418-669-0513	Progitech DM 1155, boul. Marcotte, Roberval, G8H 2B5 418-275-3819

LAMPES AU MERCURE www.recycfluo.ca		Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Av, Dolbeau-Mistassini, G8L 1V3 418-669-0513
	BMR Quincaillerie Tremblay Laroche Inc. 30, rue des Érables Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, G8G 1A1 418-349-8855	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlais, Hébertville, G0W 1T0 418-669-0513
	Dépôt Métabetchouan-Lac-à-la-Croix 87, rue Saint-André Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, G8G 1A1 418-349-2060	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2 418-669-0513
	Coop des deux rives (La) 561, rue PrincipaleSaint-Prime, G8J 1S9 418-251-3093	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval, G8K 1T6 418-669-0513
	Coop des deux rives (La) 1455, av du Rocher bureau 102 Normandin G8M 3X5 418-279-2910	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2 418-669-0513
LAMPES AU MERCURE www.recycfluo.ca	Écocentre Alma 3521, av. du Pont Nord, Alma, G8B 1S5 418-669-0513	Potvin & Bouchard 50, rue des Pins Ouest Alma G8B 6P9 418-668-3027
	Écocentre Saint-François-de-Sales 93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 2B0 418-669-0513	RONA #1812 1039, rue Carillon Saint-Félicien G8K 2A2 418-679-1834
	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot ch. de l'Écocentre, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 418-669-0513	RONA Ferlac #6766 727, boulevard Vézina Dolbeau-Mistassini G8L 6H6 418-276-3918
	BMR Martel 1615, boulevard Auger Est Alma G8B 5V2 418-668-3366	RONA #7370 255, boul. Marcotte, Roberval, G8H 1Z3 418-275-2356
	Nutrinor #3272 561, rue Principale, Saint-Prime, G8J 1S9 418-251-3093	RONA #42360 105, route du Lac E Alma G8C 1N8 418-480-3939

	BMR Nutrinor (St-Bruno) 1000, rue Melançon Saint-Bruno G0W 2L0 418-343-3812	Unimat Alma 5552, avenue du Pont Nord, Alma G8E 1V8, 418-347-3305
	BMR Nutrinor Normandin #3721 1455, av. du Rocher, bureau 102, Normandin, G8M 3X5 418-279-2910	
PILES ET BATTERIES www.appelarecycler.ca	BMR Martel 1615, boulevard Auger Est Alma G8B 5V2 418-668-3366	Dépôt Saint-Prime 201, rue Parc Industriel (garage municipal) Saint-Prime G8J 1T2
	Bureau en Gros 705, av. Du Pont N, Alma, G8B 6T5 418-480-1443	Écocentre Alma 3521, av. du Pont Nord, Alma, G8B 1S5 418-669-0513
	Postes Canada 160, rue Saint-Joseph, Alma G8B 3E0, 418-662-3106	Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Av, Dolbeau-Mistassini, G8L 1V3 418-669-0513
	Canadian Tire 50, boul. Saint-Luc Alma, G8B 6K1 418-662-6618	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlais, Hébertville, G0W 1T0 418-669-0513
	Canadian Tire 1751, boul. Vézina Dolbeau-Mistassini G8L 3S4 418-276-2385	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2 418-669-0513
	Canadian Tire 1056, rue Olivier-Vien, Roberval, G8H 3G3 418-275-7424	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval, G8K 1T6 418-669-0513
	BMR Nutrinor Normandin 1455, av. Du Rocher Suite 102, Normandin, G8M 3X5 418-274-2910	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2 418-669-0513
PILES ET BATTERIES www.appelarecycler.ca	Écocentre Saint-François-de-Sales 93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 2B0 418-669-0513	Orizon Mobile 348, 8e Av Dolbeau-Mistassini, G8L 3E5 418-276-9409
	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot ch. de l'Écocentre, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 418-669-0513	Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean 625, rue Bergeron Ouest, Alma G8B 1V3

	Familiprix Extra 1108, rue Saint-Cyrille, Normandin G8M 4J4, 418-274-2813	Rénomax St-Félicien 1133 rue Lafontaine CP 68 Saint-Félicien G8K 2P8 418-679-1231
	Friperie Coderr 1000, boulevard Saint-Jude, Alma G8B 3L1, 418-668-1234	RONA 105, Rte du Lac E Alma, G8C 1N8 418-480-3939
	Groupe Coderr 1025, rue des Pins, Alma G8B 7V7, 418-668-1234	Rona Ferlac 255, boul. Marcotte Roberval, G8H 1Z3 418-275-2356
	PJC Jean Coutu 471, av. Du Pont N Alma, G8B 5E5 418-668-2349	RONA #01812 Ferlac 1039, rue Carillon, Saint-Félicien G8K 2A2, 418-679-1834
	PJC Jean Coutu 1520, rue des Érables, Dolbeau-Mistassini G8L 2W7, 418-276-0321	SONXPLUS 1710, avenue du Pont Sud, Alma G8B 6N4, 418-669-0999
	PC Jean Coutu 716, boulevard Marcotte Roberval G8H 1Z6 418-275-4922	Uniprix 865, boul. Saint-Joseph Roberval G8H 2L8 418-275-4444
	La Source 310-705, avenue du Pont Nord, Alma G8B 6T5, 418-662-9478	Uniprix Louis-Charles St-Pierre et Jean-Nicolas Boivin – Pharmacie affiliée 933, av. Du Pont S Alma, G8B 2V5 418-662-1435
	La Source-Dolbeau Mistassini 1358, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H1 418-276-1635	Uniprix Laurie-Pelletier-Tremblay – Pharmacie affiliée 1332, boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini G8L 1H1 418-276-0574
	Mobile Expert Alma 744, av. du Pont S Alma, G8B 5E5 418-290-2079	Ville de Roberval 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L6
	Municipalité de Péribonka 300, rue Edouard-Niquet, Péribonka G0W 2G0, 418-374-2967	

HUILES, LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT, ANTIGELS, FILTRES, LEURS CONTENANTS ET AUTRES PRODUITS ASSIMILABLES www.soghu.com	Automobiles Luc Lavoie et Fils 541, Route 169, Sainte-Jeanne D'Arc G0W 1E0	Écocentre Alma 3521, avenue du Pont Nord, Alma G8E 1S5 418-669-0513
	Canadian Tire 1056, boulevard Olivier-Vien, Roberval G8H 3G3	Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 1V3 418-669-0513
	Canadian Tire 50, boul. Saint-Luc, Alma, G8B 6K1	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlois, Hébertville-Station, G0W 1T0 418-669-0513
	Canadian Tire 1751, boulevard Vezina, Dolbeau-Mistassini G8L 3S4	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2 418-669-0513
HUILES, LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT, ANTIGELS, FILTRES, LEURS CONTENANTS ET AUTRES PRODUITS ASSIMILABLES www.soghu.com	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval G8H 2M9, 418-669-0513	M Mécanique 360 - Monsieur Muffler (Roberval) 1177, boul. Marcotte, Roberval, G8H 2B5 418-275-4252
	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2, 418-669-0513	Centre de l'auto B. Girard inc. / M Mécanique 360 (anciennement Monsieur Muffler) 1020, boul. Hamel, Saint-Félicien G8K 1X9 418-679-1408
	Écocentre Saint-François-de-Sales 93 Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 1M0, 418-669-0513	Municipalité d'Albanel 107-A, rue Principale (gar. municipal), Albanel, G8M 3J8 418-279-5250
	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot 739 Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0, 418-669-0513	Municipalité de Péribonka 300, Édouard-Niquet, Péribonka G0W 2G0 418-374-2967
	Excavation Dolbeau Inc. 981, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 1K3, 418-276-8153	Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette 22, rue Principale Notre-Dame-de-Lorette, G0W 1B0
	Garage Gaudreault – Bumper to Bumper Auto Service 5491, avenue du Pont Nord, Alma G8E 1V3, 418-347-3186	Municipalité de Saint-André-de-Lac-Saint-Jean 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, G0W 2K0 418-349-8167
	GM – Dolbeau Automobile ltée 1770, boul. Walberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H8, 418-276-0580	Municipalité de Saint-Augustin (Alma) 686, rue Principale, Saint-Augustin, G0W 1K0, 418-374-2147

	GM – Duchesne Auto Ltée 450, boul. Dequen Nord, Alma, G8B 5P5 418-662-3431	Municipalité de Saint-Stanislas (Roberval) 953, rue Principale, Saint-Stanislas G8L 7B4, 418-276-4476
	GM – Paul Dumas Chevrolet Buick GMC 762, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 2R4 418-679-1605	Station-Service Carold Brassard Esso 117, Dequen, Dolbeau-Mistassini G8L 4R9, 418-276-7050
	GM-Roberval Chevrolet Buick GMC inc. 321, boulevard Marcotte, Roberval G8H 1Z4	TOYOTA – Alma Toyota 630, avenue du Pont Sud, Alma, G8B 2V4 418-668-0195
	Groupe Symac Saint-Bruno 775, rue Melançon, Saint-Bruno G0W 2L0	TOYOTA – Saint-Félicien Toyota 560, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 2P6, 418-679-1984
PEINTURES www.ecopeinture.ca	BMR – La Coop Chambord 1945, route 169, Chambord G0W 1G0, 418-342-6495	Dépôt Albanel 107A, rue Principale, Albanel G8M 3J5, 418-279-5250
	BMR – Martel BMR 1615, boulevard Auger Est, Alma G8B 5V2, 418-668-3366	Dépôt Girardville 189, rue Principale, Girardville G0W 1R0, 418-258-3293
	Canadian Tire 1056, boulevard Olivier Vien, Roberval G8H 3G3, 418-275-7424	Dépôt Métabetchouan- Lac-à-la-Croix 55, rue Saint-Antoine Métabetchouan-Lac-à-la-Croix G8G 1A1, 418-720-1052
	Canadian Tire 1751, boulevard Vézina, Dolbeau-Mistassini G8L 3S4, 418-276-3385	Dépôt Notre-Dame-de-Lorette 138, rang Saint-Pierre, Notre-Dame-de-Lorette G0W 1B0, 418-276-3803
	Canadian Tire 50, avenue Saint-Luc, Alma G8B 6K1, 418-662-6618	Dépôt Péribonka 228, 3e avenue, Péribonka 418-374-2967
PEINTURES www.ecopeinture.ca	Dépôt Saint-André du Lac-Saint-Jean 118, rue Principale Saint-André-du-Lac-Saint-Jean G0W 2K0 418-349-8167	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot 739 Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 418-669-0513
	Dépôt Saint-Augustin 686, rue Principale, Saint-Augustin G0W 1K0, 418-374-2147	FRIPERIE CODERR 1000, boul. Saint-Jude, Alma G8B 3L1 418-668-1234
	Dépôt Saint-Ludger-de-Milot 121, avenue Lévesque Saint-Ludger-de-Milot G0W 2Bo, 418-373-2020	Matériaux Luc Doucet inc. / Doucet meubles 994, avenue du Rocher, Normandin G8M 3W8, 418-274-2024

	Ébénisterie PTM 335, 8e avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3E9, 418-276-7275	Potvin et Bouchard 50, avenue des Pins Ouest, Alma G8B 6P9, 418-668-3027
	Écocentre Alma 3521, av. du Pont Nord, Alma G8B 1S5, 418-669-0513	RONA Ferlac Roberval 255, boulevard Marcotte, Roberval G8H 1Z3, 418-275-2356
	Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Av, Dolbeau-Mistassini, G8L 1V3 418-239-0513	RONA/FERLAC 255, boul. Marcotte, Roberval G8H 1Z3 418-275-2356
	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlais, Hébertville, G0W 1T0 418-669-0513	RONA Ferlac Inc. / Saint-Félicien 1039, rue Carillon Saint-Félicien G8K 2A2 418-679-1834
	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2 418-239-0513	RONA Ferlac Dolbeau-Mistassini 727, boul. Vézina Dolbeau-Mistassini G8L 6H6 418-276-3918
	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval, G8K 1T6 418-239-0513	RONA Alma 105, route du Lac E Alma G8C 1N8 418-480-3939
	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2, 418-239-0513	
	Écocentre Saint-François-de-Sales 93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 2B0 418-669-0513	
APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION GoRecycle Canada inc.	Écocentre Alma 3521, av. du Pont Nord, Alma G8B 1S5, 418-669-0513	Écocentre Roberval 1855, rue Castonguay, Roberval, G8K 1T6 418-239-0513
	Écocentre Dolbeau-Mistassini 1001, 2e Av, Dolbeau-Mistassini, G8L 1V3 418-239-0513	Écocentre Saint-Félicien 1800, rue Verreault, Saint-Félicien G8K 1W2, 418-239-0513
	Écocentre Hébertville 100, rue Jean-Félix Langlais, Hébertville, G0W 1T0, 418-669-0513	Écocentre Saint-François-de-Sales 93, rue Bouchard, Saint-François-de-Sales, G0W 2B0 418-669-0513
	Écocentre Normandin 1177, rue Lydoric Doucet, Normandin, G8M 3Y2, 418-239-0513	Écocentre Saint-Ludger-de-Milot 739 Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 418-669-0513

Annexe 4. Liste des entreprises et des organismes situés à l'extérieur du territoire de planification, mais desservant ce dernier.

Organisme/ entreprise	Adresse	Type d'entreprise/ organisme	Secteur d'activité et description	Matière visée	Clientèle visée
AIM Recyclage Saguenay	3510, rue de l'Énergie, Jonquière	Privée	Grossiste et distributeur de métaux recyclables	Métaux	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Carrefour Environnement Saguenay	1816, rue Lavoie, Chicoutimi	Économie sociale	Recyclage de vieux appareils électroniques et informatiques, insertion sociale et atelier d'ébénisterie	TIC et bois	Résidentiel, industries, commerces et institutions
CENTREM Chicoutimi	1300, Rue des Sociétaires, Chicoutimi	Privée	Revalorisation des matériaux et récupération des matières	Béton, asphalte, terre, métaux, matières dangereuses	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Centre Technologique A E S Inc.	3333, boul. Talbot, Chicoutimi	Privée	Lieu d'enfouissement technique	Toutes matières autorisées au sens du REIMR	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Récupération Côté Métal	3360, boul. Saint-François, Jonquière	Privée	Chantier de récupération, service de conteneurs et de pressage d'autos	Métaux	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Dépôt de matériaux secs (DMS) de La Baie/ Léon Lavoie Entrepreneur général	5940, chemin Saint-Anicet, La Baie	Privée	Traitement de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	Matériaux secs	Industries, commerces et institutions
Dépôt de matériaux secs (DMS) de Saint-Félicien/ Entreprise Jean Tremblay et fils	1227, rang Simple Nord, Saint-Félicien	Privée	Traitement de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	Matériaux secs	Industries, commerces et institutions
Les Entreprises René Gauthier	2178, route Sainte-Geneviève, Canton Tremblay	Privée	Récupération et broyage de bois	Bois	Industries

Environnement Godin	111, rue des Routiers, Chicoutimi	Privée	Gestion des matières dangereuses résiduelles et interventions d'urgence lors de déversement	Matières dangereuses résiduelles	Industries, commerces et institutions
Friprix	1730, boul. Talbot Saguenay	Économie sociale	Récupération, valorisation et commercialisation de vêtements usagés	Textile	Résidentiel
Gazon Savard Saguenay Inc	3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi	Privée	Récupération et transformation de matières résiduelles récupérables	Matières organiques, boues de fosses septiques	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Sanidro Inc	1422, rang Sainte-Famille, Chicoutimi	Privée	Nettoyage de fosses septiques	Matières organiques, boues de fosses septiques	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Gypse du Fjord	6734, boulevard Talbot, Laterrière	Privée	Traitement de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	Gypse	Industries, commerces et institutions
Innovation Industrielle Boivin Inc.	2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi	Privée	Récupération de métaux ferreux, non-ferreux et de résidus industriels, valorisation d'équipements industriels, décontamination de métaux	Métaux	Résidentiel,
Chicoutimi	Privée	Récupération de métaux ferreux, non-ferreux et de résidus industriels, valorisation d'équipements industriels, décontamination de métaux	Métaux	Résidentiel,	industries, commerces et institutions

Métal M T	571, rte Saint Marc O, Chicoutimi	Privée	Récupération de ferraille et recyclage de métaux	Métaux	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Métaux & Pièces Savard	3357, boul. Saint-François, Jonquière	Privée	Récupération métaux ferreux et non-ferreux, vente de pièces de véhicules automobiles, de fer usagé, de pièces industrielles	Métaux	Résidentiel, industries, commerces et institution
Récupération Côté Métal	3360, boul. Saint-François, Jonquière	Privée	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	Métaux	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Recyclage Éric Desbiens	285, boul. du Royaume RR 1, Larouche	Privée	Recyclage de métaux et vente de pièces d'autos	Métaux et pièces d'autos usagées	Résidentiel,
Reno Box Saguenay	4232, chemin de l'Église, Laterrière	Privée	Location de conteneur de rénovation	Terre, béton, brique, appareils électroména-gers, bardeau asphalter, bois, cloison sèche, métaux, pierre, plastique et verre	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Royal Mat Inc. (Transporteur autorisé par RECYC - QUÉBEC)	132, 181e Rue Beauceville	Privée	Transport et recyclage de pneus usagés	Pneus	Industrie, commerces et institutions
RSI Environnement	80, rue des Mélèzes, Saint-Ambroise	Privée	Centre de traitement et de recyclage	Sols contaminés et de matières dangereuses résiduelles	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Sani-Charlevoix Inc	31, rang Saint-Georges, Saint-Urbain-de-Charlevoix	Privée	Vidange des boues de fosses septiques	Boues de fosses septiques	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Services De Rebuts Matrec Inc	3199, boul. Talbot Chicoutimi	Privée	Centre de tri de collecte sélective de ville Saguenay	Papier, carton, verre, plastique, métal	Résidentiel, industries, commerces et institutions

Services De Rebuts Matrec Inc	3199, boul. Talbot Chicoutimi	Privée	Collecte, traitement et valorisation Location et vente de conteneurs	Déchets, matières recyclables et matières organiques	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Services Sanitaires Rodrigue Bonneau	3522, rue du Parc Industriel, Jonquière	Privée	Transport et location de conteneurs	Matières recyclables, matières organiques et déchets	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Terrapure environnement	3500, chemin des Sables, Laterrière	Privée	Collecte, transport, élimination, recyclage, traitement des déchets et récupération des ressources	Peinture, boue fosse septique, liquide corrosif, métal et déchets	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Terrassement Saint-Louis Inc	3461, rue de l'Énergie Jonquière	Privée	Collecte et traitement des matières résiduelles Location et vente de conteneurs	Déchets et matières recyclables	Industries, commerces et institutions
Transport Caron	2405, rue Cantin, Jonquière	Privée	Collecte, location de conteneurs et broyage de bois	Déchets, matières recyclables, matières organiques, matériaux secs	Résidentiel, industries, commerces et institutions
E.J. Turcotte Inc	2030, rue Drake, Saguenay	Privée	Collecte des métaux et de matériaux secs	Métaux, matériaux secs	Résidentiel, industries, commerces et institutions

Véolia ES Matières Résiduelles Inc.	3794, rue Saint-Félix Jonquière	Privée	Transport, gestion et recyclage	Solvants, électronique, matières résiduelles faiblement radioactives, lampes, ballasts et composants d'éclairage, matières résiduelles, produits chimiques réactifs et huiles usagées	Résidentiel, industries, commerces et institutions
Waste Management Canada	4214, boul. Talbot, Chicoutimi	Privée	Collecte et transport de matières résiduelles	Déchets et matières recyclables	Résidentiel, industries, commerces et institutions

Annexe 5. Localisation des plans d'opération de la RMR

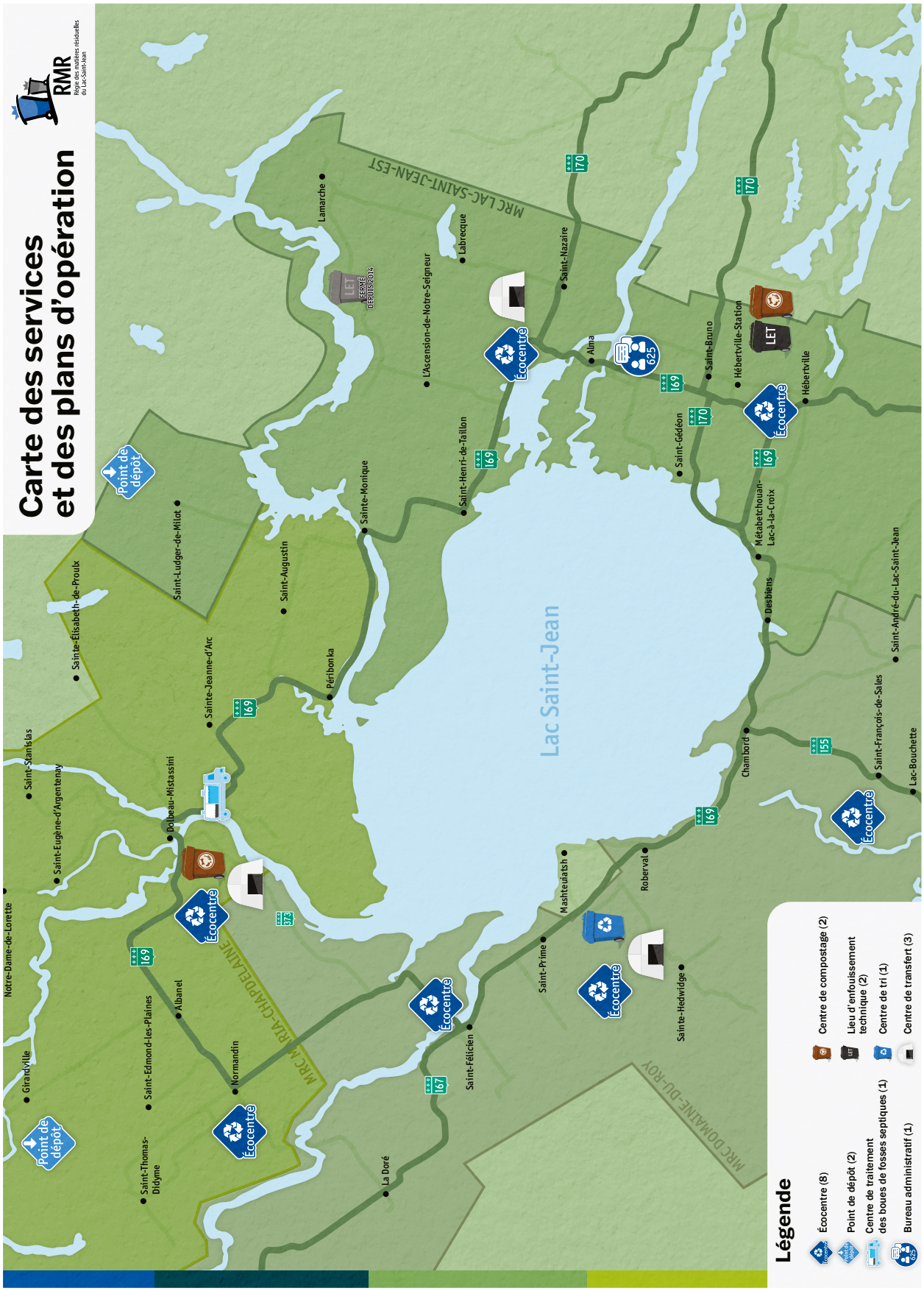

Annexe 6. Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2021

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 1	Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399/kg/hab./an.	**Action 1** Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.	**Action 1** En continu	**Action 1** • 16,07 % de rejets au centre de tri. • Tonnage au LET : 48 459 tonnes. • Valorisation au centre de tri : 10 667 tonnes. • Valorisation aux écocentres : 21 441 tonnes. • Redevances : 1 150 901 $. • Enfouissement : 444 kg/habitant.	
		Action 2 Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	**Action 2** En continu	**Action 2** Voir les actions 4 et 5.	
		Action 3 Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).	**Action 3** 2017	**Action 3** Une caractérisation des déchets et des matières recyclables dans les secteurs résidentiels et ICI s'est effectuée de 2015 à 2017 dans les trois MRC. Les résultats obtenus : • 34 % de matières organiques; • 24 % de matières non récupérables; • 37% de matières récupérables; • 5 % de matières d'écocentres et autres. La caractérisation des rejets d'écocentres a été effectuée en 2018-2019 dans 6 écocentres. Les résultats obtenus : • 36,74 % de matériaux de CRD;	**Action 3** La prochaine caractérisation des matières résiduelles pour les secteurs résidentiels et ICI est prévue en 2022 et la caractérisation pour les rejets d'écocentres en 2025.

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				• 1,25 % d'encombrants métalliques; • 43,41 % d'encombrants non métalliques; • 0,42 % de résidus dangereux; • 2,61 % de matières recyclables visées par la collecte sélective; • 4,4 % de matières organiques; • 10,21 % de résidus ultimes.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 2	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et réduction des déchets.	**Action 4** Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.	**Action 4** En continu	**Actions 4 et 5** • 4 273 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 2 998 abonnés sur la page Facebook monbacbrun. • 11 communiqués de presse. • 255 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (changement jour de collecte, conteneurs de chasse, campagne MO, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, sondage RMR). • 143 subventions (65 enfants, 78 adultes) produits d'hygiène durables. • 6 438 kg de piles récupérées dans les écoles. • 2 809 élèves sensibilisés via les activités d'Éducation relatives à l'environnement du programme Pour une ERE solidaire.	**Actions 4 et 5** 280 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page RMR. Augmentation de 7 %. 579 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 24 %.
		Action 5 Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.	**Action 5** En continu		
		Action 6 Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.	**Action 6** En continu	**Action 6** • Service-conseil en continu chez les ICI (approximativement 150 par année). • Optimisation de la section ICI de notre site Internet. • Nouveau dépliant pour notre service conseil. • 11 infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services et GMR de la RMR.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 7 Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.	**Action 7** 2018	**Action 7** Non débutée.	
		Action 8 Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'évènements publics.	**Action 8** 2018	**Action 8** • Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et organismes divers sur le territoire. Aucun évènement n'a bénéficié d'une commandite en argent en 2021. • Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers évènements et festivals du Lac-Saint-Jean. Aucun évènement n'a eu lieu en 2021.	**Action 8** Une subvention a été accordée à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'achat de vaisselle réutilisable qui peut être empruntée par les citoyens(nes) lors d'organisation d'activités et évènements.
		Action 9 Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qui restent à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.	**Action 9** 2018	**Action 9** • En 2017, la RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour faire le portrait des aires publiques dans les municipalités et faire des recommandations. • 14 municipalités des trois MRC ont été approchées par la SGE.	**Action 9** Le programme de récupération hors foyer est maintenant terminé.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 10 Diffuser les « bons coups » des municipalités et ICI à travers divers outils de communication.	**Action 10** 2017	**Action 10** Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 11 Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.	**Action 11** 2016	**Action 11** Les programmes de subvention offerts par RECY-QUÉBEC ont été diffusés dans une infolettre aux municipalités afin d'en faire la promotion auprès de leurs ICI.	**Action 11** La RMR a reçu sa certification niveau Performance en 2021 et sert d'exemple pour les autres ICI.
		Action 12 Bonifier les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.	**Action 12** En continu	**Action 12** • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, campagne MO, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, sondage RMR). • Nouveau dépliant pour service-conseil ICI. • Optimisation de notre site Internet pour la section ICI. • Afin d'augmenter la présence terrain pour sensibiliser les différentes clientèles, un poste à temps plein d'agent de sensibilisation sera créé en 2022. • La mise en place de la collecte des matières organiques a débuté, dans les ICI, à l'automne 2022.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 3	Récupérer 70 % du papier et du carton, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	**Action 13** Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.	**Action 13** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 13** Suspendue.	
		Action 14 Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.	**Action 14** 2017	**Action 14** Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 15 Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers de personnes âgées pour améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).	**Action 15** 2017	**Action 15** Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 16 Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.) et évaluer sa performance.	**Action 16** Annuelle	**Action 16** • 4 273 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 2 998 abonnés sur la page Facebook monbacbrun. • 11 communiqués de presse. • 255 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, collecte du	**Action 16** 280 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page RMR. Augmentation de 7 %. 579 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 24 %.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				24 juin, campagne MO, SQRD et écocentres). • Campagne d'inspection de bacs bleus et bruns en mai 2021 pour sensibiliser les citoyens aux matières acceptées et refusées. 242 bacs ont été inspectés. 197,17 $ la porte.	
		Action 17 Maintenir le Programme « Une porte, un bac ».	**Action 17** Annuelle	**Action 17** Distribution de 1 233 bacs de recyclage et 455 bacs pour les matières organiques.	
		Action 18 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.	**Action 18** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 18** Suspendue.	
		Action 19 Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que : les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.	**Action 19** 2017	**Action 19** Mise en place du service de collecte des matières organiques dans les campings municipaux en mai 2021.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 20 Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands évènements (festival, souper dans les rues, etc.).	**Action 20** 2018	**Action 20** Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers évènements et festivals du Lac-Saint-Jean.	**Action 20** Aucun évènement n'a eu lieu en 2021.
		Action 21 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.	**Action 21** 2020	**Action 21** Après évaluation, cette action ne sera pas mise en place. L'augmentation des redevances à l'enfouissement et la tarification incitative pour participer à la collecte des matières organiques et du recyclage est jugée suffisante.	
		Action 22 Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.	**Action 22** 2017	**Action 22** Début du service de collecte des matières organiques dans les ICI au mois de novembre 2021. Une optimisation du recyclage est offerte via le service-conseil au moment des rencontres avec les ICI. Optimisation de la section ICI du site Internet et développement d'outils spécifiques pour faciliter la gestion des matières résiduelles (affiche avec ABC des bacs, autocollants avec matières acceptées dans le bac brun).	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 23 Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.	**Action 23** En continu	**Action 23** La sensibilisation auprès des producteurs agricoles est effectuée directement dans les écocentres.	
		Action 24 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.	**Action 24** En continu	**Action 24** Un employé de la RMR veille à l'évolution des marchés et aux nouveaux débouchés des matières en continu.	
		Action 25 Évaluer la mise en place de projet pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).	**Action 25** En continu	**Action 25** L'optimisation du centre de tri est prévue au cours des prochaines années. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante. • Centre de tri : 115 kg/hab.	
		Action 26 Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la Régie.	**Action 26** Maintien	**Action 26** • 34,25 tonnes de PSE récupérées.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 27 Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.	**Action 27** En continu	**Action 27** Un total de 4 900 tonnes de verre a été utilisé comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET).	
		Action 28 Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).	**Action 28** En continu	**Action 28** • 382 tonnes ont été amassées dans les écocentres d'Alma, d'Hébertville et de Roberval et transformées en additif pour le sol par une entreprise régionale. • 6 183 unités de matelas et sommiers ont été amassées dans les écocentres et démantelées par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en banc de parc. • 5 160 encombrants réfrigérés ont été traités par une entreprise régionale afin de capter les halocarbures et la mousse isolante.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 4	Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et ICI.	**Action 29** Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement en adoptant un règlement.	**Action 29** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 29** En attente du règlement national.	
		Action 30 Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.	**Action 30** 2017-2019	**Action 30** Une campagne de sensibilisation pour le déploiement du service de collecte des matières organiques en collaboration avec la MRC du Fjord a été mise en place tout au long de l'année 2020 afin d'informer la population et de favoriser la participation : • Publications Facebook; • Infolettres; • Capsules vidéo; • Encarts dans les bacs de cuisine; • Journaux et radios; • Reportages télévisuels; • Porte-paroles; • Etc.	**Action 30** Le déploiement du service de collecte de matières organiques dans le secteur résidentiel a été effectué en automne 2020. Toutes les résidences unifamiliales, les multilogements, les résidences de personnes âgées ainsi que les secteurs de villégiature ont reçu des bacs bruns selon la politique de desserte établie.
		Action 31 Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.	**Action 31** 2016-2019	**Action 31** La plateforme de Dolbeau-Mistassini est en opération depuis le 5 octobre 2020. La plateforme d'Hébertville-Station est en opération depuis le 16 août 2021.	**Action 31** Quantité totale traitée en 2021 : Dolbeau-Mistassini : 5 535,4 tonnes; Hébertville-Station : 1 483,6 tonnes. Total : 7 019 tonnes.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes notamment près des bleuetières.			
		Action 32 Planifier l'achat de bacs bruns pour le résidentiel adapté au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).	**Action 32** 2016-2019	**Action 32** 47 017 bacs bruns de 240 litres et 54 684 mini-bacs de cuisine de 7 litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh. Le mode de collecte pour les ICI est en cours d'analyse.	**Action 32** La collecte des matières organiques a débuté le 19 octobre 2020.
		Action 33 Favoriser le développement de projet communautaire (jardin et compostage communautaire, compostage de quartier, etc.), lorsqu'applicable.	**Action 33** 2016-2019	**Action 33** En cours d'analyse.	
		Action 34 Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).	**Action 34** 2020	**Action 34** Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est offert et des outils spécifiques ont été réalisés.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 35 Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières organiques.	**Action 35** 2020	**Action 35** Une campagne de sensibilisation a été mise en place afin d'informer et d'accompagner la population à adopter de bonnes pratiques. Plusieurs trucs et astuces ont été diffusés sur les médias sociaux, infolettres, radios, journaux, sites Internet : • Odeurs; • Bac gelé en hiver; • Avantages du bac brun; • Utilisation du bac de cuisine.	
		Action 36 Sensibiliser les locataires d'immeubles multilogements à l'utilisation du service de collecte des matières organiques.	**Action 36** 2019-2020	**Action 36** Les locataires de multilogements ont été inclus dans la campagne de sensibilisation 2021 lors du déploiement du service de collecte des matières organiques. Aucune intervention ciblée n'a été effectuée en 2021.	
		Action 37 Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.	**Action 37** En continu	**Action 37** 7 019 tonnes/108 765 hab. = 65 kg/hab./an.	**Action 37** Suite à l'implantation de la collecte des matières organiques à l'automne 2020, une caractérisation est prévue en 2022 pour les matières résiduelles provenant de la collecte sélective.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 38 Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.	**Action 38** 2020	**Action 38** Les premiers gisements de compost seront disponibles à l'été 2022.	
		Action 39 Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.	**Action 39** 2020	**Action 39** Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est offert et des outils spécifiques ont été réalisés.	
		Action 40 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et**/ou une** taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.	**Action 40** 2020	**Action 40** Le service de collecte des matières organiques dans les ICI a débuté en novembre 2021. Une tarification incitative est offerte pour encourager les ICI à mettre en place le service. Aussi, des bacs bruns sont offerts gratuitement jusqu'à un maximum de 8.	
		Action 41 Impliquer les municipalités locales membres de la Régie pour implanter la gestion de cette matière (plan de gestion des matières résiduelles interne pour les municipalités).	**Action 41** 2020	**Action 41** Les installations municipales sont incluses dans le plan de déploiement du service de collecte des matières organiques qui a débuté en novembre 2021.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 5	S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	**Action 42** Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	**Action 42** 2017	**Action 42** Non débutée.	
		Action 43 Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	**Action 43** 2018	**Action 43** Non débutée.	
		Action 44 Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales si leur qualité physico-chimique le permet.	**Action 44** En continu	**Action 44** Non débutée.	
		Action 45 Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	**Action 45** 2020	**Action 45** Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 6	Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	**Action 46** Proposer l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'élimination du bois.	**Action 46** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 46** En attente du règlement national.	
		Action 47 Évaluer avec le milieu la pertinence d'élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	**Action 47** 2018	**Action 47** Un document interne contenant des références sur les manières de se départir de diverses matières telles que les CRD ou autres matières spécifiques en région a été conçu.	**Action 47** Les informations sont transmises verbalement ou par courriel lorsque c'est nécessaire.
		Action 48 Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants dans le domaine de CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	**Action 48** 2018	**Action 48** Non débutée.	
		Action 49 Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	**Action 49** 2019	**Action 49** Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 50 Analyser la faisabilité d'élargir l'accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.	**Action 50** 2018	**Action 50** Les entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour 10 m^3 au coût de 10,00 $/$m^3$.	
		Action 51 Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.	**Action 51** 2019	**Action 51** Non débutée.	
		Action 52 Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).	**Action 52** 2020	**Action 52** Non débutée.	
		Action 53 Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).	**Action 53** 2020	**Action 53** Aucune interdiction, cependant nous limitons au maximum l'enfouissement du gypse (la filière de détournement de la matière et de valorisation est promue).	**Action 53** Pas de données officielles sur les tonnages, car ce sont de petites quantités mélangées sporadiquement dans d'autres matières à l'arrivée au LET. Pas de voyage constitué exclusivement de gypse. Si envoi massif de gypse, référence à Gypse du Fjord pour valorisation.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 54 Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.	**Action 54** 2019	**Action 54** 5 rencontres avec Produits forestiers Résolu pour évaluer les opportunités de valorisation aux usines de Dolbeau-Mistassini et Saint-Félicien.	
		Action 55 Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.	**Action 55** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 55** En attente du règlement national.	
		Action 56 Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.	**Action 56** Lorsque règlement national en vigueur	**Action 56** En attente du règlement national.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 7	Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	**Action 57** Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	**Action 57** 2019	**Action 57** Non débutée.	
		Action 58 Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans leur devis de construction d'infrastructures.	**Action 58** 2019	**Action 58** Non débutée.	
		Action 59 Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	**Action 59** 2018	**Action 59** En cours.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 8	Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, RDD et le matériel électronique et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.	**Action 60** Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération de ces matières visées.	**Action 60** 2017	**Action 60** La promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de la REP est effectuée en continu lors de demandes d'information des citoyens et des ICI. Elle est également faite auprès de citoyens utilisateurs des écocentres. Plusieurs ICI offrent également des points de dépôts.	
		Action 61 Poursuivre l'offre de dépôts des encombrants, RDD et produits électroniques dans les écocentres.	**Action 61** En continu	**Action 61** Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture.	
		Action 62 Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	**Action 62** 2017	**Action 62** La création d'une REP avec GoRecycle permet de diminuer les coûts de gestion de la Régie pour cette matière.	**Action 62** 5 160 (unités) encombrants réfrigérés provenant des écocentres ont été traités en 2021.
		Action 63 Faire un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possible.	**Action 63** En continu	**Action 63** Aucun travail de recherche spécifique n'a été réalisé à l'exception du suivi régulier.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 64 Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles, tapis et autres par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et sommiers avec l'entreprise d'économie sociale : Groupe Coderr).	**Action 64** 2018	**Action 64** • 6 183 sommiers et matelas ont été récupérés en 2021 par le Groupe Coderr qui les démantèle, revend le fer et fabrique des bancs de parc et du bois d'allumage avec le bois des sommiers. • 382,4 tonnes de gypse ont été récupérées par Gypse du Fjord (entreprise régionale) qui le transforme en additif pour le sol.	
		Action 65 Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.	**Action 65** 2018	**Action 65** Non débutée.	
		Action 66 Évaluer la possibilité d'utiliser les écocentres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.	**Action 66** 2019	**Action 66** Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 9	Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.	**Action 67** Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoir vestimentaire, friperie, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	**Action 67** En continu	**Action 67** Tous les encombrants réutilisables apportés aux écocentres sont donnés aux organismes (tels que les friperies et comptoirs vestimentaires) de proximité afin de contribuer aux entreprises d'économie sociale.	
		Action 68 Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein même des ICI, municipalités et des MRC.	**Action 68** En continu	**Action 68** • Aucune mesure spécifique en 2021. • Niveau *Performance* atteint par les bureaux administratifs en 2021.	
		Action 69 Promouvoir l'herbicyclage.	**Action 69** En continu	**Action 69** Aucune promotion directe n'a été effectuée en ce sens en 2020.	
		Action 70 Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	**Action 70** 2018	**Action 70** Certains tests de captation et de vente ont été faits par l'organisme Réemploi+ dans les écocentres de la RMR, mais il n'y a pas de valeur pour les poids. Les méthodes pour faire la pesée systématique de toutes les matières allant en réemploi seront mises en place en 2022.	**Action 70** L'ÉcoDon est toujours en fonction, mais dans une formule permettant à l'organisme Réemploi+ d'avoir priorité sur la matière.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 71 Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.	**Action 71** En continu	**Action 71** Les formations sur le compostage qui sont offertes dans les 3 MRC du Lac-Saint-Jean, chaque printemps, ont été annulées en raison de la pandémie.	
		Action 72 Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.	**Action 72** En continu	**Action 72** Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement les demandes vers les organismes spécialisés régionaux selon leurs besoins. Les valoristes dans les écocentres en font de même.	
		Action 73 Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseil en ligne, directive pour l'utilisation du papier blanc, etc.).	**Action 73** 2018	**Action 73** Aucune mesure en 2021.	**Action 73** Plusieurs municipalités ont pris des mesures de réduction à la source (sucre en vrac et linguine à l'hôtel de ville, service de location de vaisselle réutilisable pour les citoyens, etc.). Les municipalités ne sont pas dans l'obligation de dévoiler les nouvelles pratiques adoptées à la RMR.
		Action 74 Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI sur le réemploi et la réduction à la source.	**Action 74** 2018	**Action 74** • Campagnes publicitaires (Campagne MO, SQRD, écocentres). • 92 subventions pour des couches lavables.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				• 9 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles primaires (5 013 élèves rencontrés). • 2 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles secondaires (287 élèves rencontrés). • Communiqué de presse et publications Facebook pour inviter les citoyens à faire un don au projet Réemploi+ par les écocentres d'Alma et d'Hébertville-Station.	
		Action 75 Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.	**Action 75** 2019	**Action 75** Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 10	Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.	**Action 76** Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	**Action 76** Annuelle	**Action 76** • Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR.	
		Action 77 Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	**Action 77** Annuelle	**Action 77** Aucun rapport annuel produit en 2021.	
		Action 78 Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	**Action 78** 2018	**Action 78** Non débutée.	
		Action 79 Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le support.	**Action 79** 2020	**Action 79** Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 11	Suivre et connaître l'ensemble des statistiques reliées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.	**Action 80** Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont notamment les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	**Action 80** 2019	**Action 80** Non débutée.	

Orientation spécifique : Prioriser la réduction à la source

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 70 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)

1	Soutenir les programmes et les initiatives de réduction à la source
1.1	Augmenter l'aide financière disponible pour la mise en œuvre des programmes de réduction à la source
1.2	Collaborer à la mise en place et à la diffusion de défis et de démarches zéro déchet
1.3	Encourager le développement de projets visant la réduction des produits à usage unique
1.4	Supporter l'organisation d'évènements communautaires écoresponsables par la diffusion d'outils et de formations
2	Prévenir le gaspillage alimentaire
2.1	Participer à la diffusion des initiatives mises en place par RECYC QUÉBEC
2.2	Collaborer au développement et à la mise en œuvre de projets locaux
3	Encadrer l'écoresponsabilité municipale en matière de GMR
3.1	Développer une Politique municipale écoresponsable en gestion des matières résiduelles
3.2	Soutenir les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre de la Politique
3.3	Mettre en place des outils de vérification et de réglementation quant à la disposition finale des produits et matières
3.4	Réaliser une analyse sur l'implantation d'une tarification incitative qui intègre le principe de l'utilisateur-payeur

Résultat(s) attendu(s)

Mesure	Action	Type d'action	Indicateur(s)	Cible(s)	Secteur(s) visé(s)
1	1.1	Programmes et services	Nombre de subventions	250 subventions/année	Résidentiel
	1.2	Programmes et services	Nombre de participants	120 participants/année	Résidentiel
	1.3	Programmes et services	Nombre de projets	5 projets/année	ICI
	1.4	Programmes et services	Nombre d'évènements	15 évènements/année	ICI
2	2.1	ISE	Nombre de publications	25 publications	Résidentiel et ICI
	2.2	Programmes et services	Nombre de projets	5 projets/année	ICI
3	3.1	Politique et plan d'action	Nombre de politiques et de plans d'action	36 municipalités en 2030	Résidentiel, ICI et CRD
	3.2	Politique et plan d'action	Nombre de municipalités	36 municipalités en 2030	Résidentiel, ICI et CRD
	3.3	Règlementaire	Nombre d'outils et de règlements adoptés	36 municipalités en 2030	Résidentiel, ICI et CRD
	3.4	Acquisition de connaissances	Document de référence	1 document de référence	Résidentiel, ICI et CRD

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Jusqu'au 2031-02-18**
1	1.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	1.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	1.3		x	x	x	x	x	x	x
	1.4	x	x	x	x	x	x	x	x
2	2.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	2.2		x	x	x	x	x	x	x
3	3.1		x	x	x	x	x	x	x
	3.2		x	x	x	x	x	x	x
	3.3		x	x	x	x	x	x	x
	3.4		x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité			
Mesure	**Action**	**Responsable(s)**	**Collaborateur(s)**
1	1.1	RMR et municipalités	MRC, commerces, organismes environnementaux et sociaux
	1.2	RMR	MRC, municipalités, commerces, organismes environnementaux et sociaux
	1.3	RMR	MRC, municipalités, commerces, organismes environnementaux et sociaux
	1.4	RMR	MRC, municipalités et organismes socio-économiques
2	2.1	RMR	MRC, municipalités, ICI et RECYC QUÉBEC
	2.2	RMR	MRC, municipalités, ICI et RECYC QUÉBEC
3	3.1	RMR et MRC	Municipalités
	3.2	RMR et MRC	Municipalités
	3.3	RMR et MRC	Municipalités
	3.4	RMR	MRC et municipalités

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et techniques supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
1	18 000,00 $	15 833,33 $	Aide financière et achat de matériel
2	0,00 $	15 833,33 $	
3	0,00 $	15 833,33 $	
Total	**18 000,00 $**	**47 499,99 $**	**65 499,99 $**

Orientation spécifique : Soutenir le réemploi et l'économie circulaire

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)

4	Faire connaître les services existants sur le territoire
4.1	Réaliser un inventaire et informer sur les services de réemploi, de réparation, de location et de partage
5	Supporter la mise en place de projets et de services structurants
5.1	Optimiser le réemploi dans le réseau des écocentres
5.2	Soutenir les projets locaux de réemploi et d'économie circulaire
5.3	Organiser des activités sur la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition
6	Participer à la mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire locale
6.1	Initier les démarches de mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire locale

Résultat(s) attendu(s)

Mesure	Action	Type d'action	Indicateur(s)	Cible(s)	Secteur(s) visé(s)
4	4.1	ISE	Nombre de visites sur le site web	35 000 visites	Résidentiel
5	5.1	Programmes et services	Pourcentage de valorisation et de réemploi	70 % des résidus de CRD (agrégats et non-agrégats)	Résidentiel, ICI et CRD
	5.2	Programmes et services	Nombre de projets	5 projets/année	Résidentiel, ICI et CRD
	5.3	ISE	Nombre d'activités	3 activités/année	ICI et CRD
6	6.1	Politique et plan	Nombre de rencontres	4 rencontres/année	ICI et CRD

Calendrier de réalisation

Mesure	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Jusqu'au 2031-02-18
4	4.1		x	x	x	x	x	x	x
5	5.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	5.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	5.3		x	x	x	x	x	x	x
6	6.1		x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité

Mesure	Action	Responsable(s)	Collaborateur(s)
4	4.1	RMR	MRC, municipalités et ICI
5	5.1	RMR	Réemploi+
	5.2	RMR	MRC, Économie circulaire Saguenay-Lac-Saint-Jean, Réemploi+, CQDD
	5.3	RMR et MRC	Municipalités, ICI et organismes socio-économiques
6	6.1	RMR et MRC	Municipalités, ICI et organismes socio-économiques

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et techniques supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
4	5 000,00 $	15 833,33 $	Création d'une plateforme web
5	195 000,00 $	15 833,33 $	Aide financière
6	0,00 $	15 833,33 $	
Total	**200 000,00 $**	**47 499,99 $**	**247 499,99 $**

Orientation spécifique : Optimiser la récupération

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)

7	Collaborer avec les organismes de gestion désignés (OGD) par RECYC QUÉBEC pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
7.1	Participer à la modernisation de la collecte sélective
7.2	Collaborer à la modernisation de la consigne
7.3	Coopérer à la mise en œuvre de la REP sur la récupération des plastiques agricoles
7.4	Favoriser la récupération des résidus domestiques dangereux d'origine résidentielle et la récupération des appareils ménagers et de climatisation sur le territoire de planification.
8	Améliorer les infrastructures et les équipements de desserte municipale
8.1	Développer un modèle standardisé d'équipements de dessertes municipales et para municipales afin de faciliter le recyclage hors résidence
8.2	Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements par le service de «Prêt de bacs»
9	Bonifier le service aux citoyens et aux ICI assimilables
9.1	Bonifier l'accessibilité au programme «Bac+» résidentiel pour l'obtention d'un bac bleu supplémentaire
9.2	Promouvoir le service de récupération par bac auprès des ICI assimilables

Résultats attendus

Mesure	Action	Type d'action	Indicateur(s)	Cible(s)	Secteur(s) visé(s)
7	7.1	Programmes et services	Taux de récupération PCPVM	Recycler 75 % PCPVM	Résidentiel et ICI
	7.2	Programmes et services	Taux de récupération des contenants	Cible à venir	Résidentiel et ICI
	7.3	Programmes et services	Taux de récupération des plastiques agricoles	Cible à venir	ICI
	7.4	Programmes et services	Taux de récupération des RDD résidentiels et nombre d'unités de réfrigération	Recycler 55 % des RDD résidentiels et 5 500 unités de réfrigération	Résidentiel
8	8.1	Programmes et services	Nombre de municipalités	36 municipalités en 2031	ICI
	8.2	Programmes et services	Nombre d'évènements	15 évènements/année	Résidentiel et ICI
9	9.1	Programmes et services	Nombre de bacs de recyclage	2 000 bacs bleus/année	Résidentiel
	9.2	ISE	Nombre de publications	6 publications	ICI

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Jusqu'au 2031-02-18**
7	7.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	7.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	7.3	x	x	x	x	x	x	x	x
	7.4	x	x	x	x	x	x	x	x
8	8.1			x	x	x	x	x	x
	8.2	x	x	x	x	x	x	x	x
9	9.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	9.2	x	x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité			
Mesure	**Action**	**Responsable(s)**	**Collaborateur(s)**
7	7.1	Éco Entreprise Québec et RMR	MRC et municipalités
	7.2	Éco Entreprise Québec et RMR	MRC, municipalités et ICI
	7.3	Agrirécup et RMR	MRC, municipalités et ICI
	7.4	Appel à recycler, Go Recycle et RMR	Groupe Coderr
8	8.1	RMR	MRC et municipalités
	8.2	RMR	MRC et municipalités
9	9.1	RMR	MRC et municipalités
	9.2	RMR	ICI et organismes socio-économiques

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et techniques supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
7	0,00 $	15 833,33 $	
8	0,00 $	15 833,33 $	
9	0,00 $	15 833,33 $	
Total	**0,00 $**	**47 499,99 $**	**47 499,99 $**

Orientation spécifique : Favoriser le compostage

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

☐ Recycler 70 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal

☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)

10	Consolider le service de première ligne en lien avec la collecte municipale des matières organiques pour les citoyens et les ICI assimilables
10.1	Développer un programme d'accessibilité pour la collecte de la matière organique dans les ICI assimilables
10.2	Offrir un service d'accompagnement et de référencement de base pour les ICI assimilables
10.3	Évaluer les programmes de gestion opérationnelle afin de diminuer les inconvénients du compostage par bac
11	Soutenir les grands générateurs de matière organique dans la transition
11.1	Réaliser le déploiement du service de collecte de la matière organique pour les ICI du secteur alimentaire
11.2	Offrir un service d'accompagnement personnalisé pour les ICI du secteur alimentaire
11.3	Organiser des activités formatives et informatives pour les gestionnaires du secteur alimentaire
12	Offrir des alternatives écologiques pour les secteurs de villégiature et/ou difficilement accessibles
12.1	Financer l'achat de composteurs domestiques
12.2	Encourager le compostage communautaire municipal

Résultat(s) attendu(s)

Mesure	Action	Type d'action	Indicateur(s)	Cible(s)	Secteur(s) visé(s)
10	10.1	Programmes et services	Nombre d'ICI assimilables desservis	300 ICI/année	ICI
	10.2	Programmes et services	Nombre d'ICI assimilables accompagnés	300 ICI/année	ICI
	10.3	Acquisition de connaissances	Résultats de l'analyse	À déterminer	Résidentiel et ICI
11	11.1	Programmes et services	Nombre d'ICI grands générateurs desservis	50 ICI/année	ICI
	11.2	Programmes et services	Nombre d'ICI grands générateurs accompagnés	50 ICI/année	ICI
	11.3	Programmes et services	Nombre d'activités	4 activités/année	ICI
12	12.1	Programmes et services	Nombre de composteurs vendus dans les écocentres	100 composteurs/année	Résidentiel
	12.2	Programmes et services	Nombre de projets	3 projets/année	ICI

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Jusqu'au 2031-02-18**
10	10.1		x	x	x	x	x	x	x
	10.2		x	x	x	x	x	x	x
	10.3				x				
11	11.1		x	x	x	x	x	x	x
	11.2		x	x	x	x	x	x	x
	11.3		x	x	x	x	x	x	x
12	12.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	12.2		x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité			
Mesure	**Action**	**Responsable**	**Collaborateur**
10	10.1	RMR	MRC, municipalités et ICI
	10.2	RMR	MRC, municipalités et ICI
	10.3	RMR	MRC, municipalités et ICI
11	11.1	RMR	MRC, municipalités et ICI
	11.2	RMR	MRC, municipalités et ICI
	11.3	RMR	MRC, municipalités et ICI
12	12.1	RMR	MRC et municipalités
	12.2	RMR	MRC et municipalités

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et technique supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
10	52 500,00 $	15 833,33 $	Achat des bacs bruns, livraisons et levées
11	51 500,00 $	15 833,33 $	Achat des bacs bruns, livraisons et levées
12	500,00 $	15 833,33 $	Achat de composteurs domestiques
Total	**104 500,00 $**	**47 499,99 $**	**151 999,99 $**

Orientation spécifique : Communiquer avec le public

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 70 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)	
13	Bonifier les services de première ligne existants
13.1	Développer un nouveau site web informationnel
13.2	Améliorer le système automatisé de gestion des Requêtes
13.3	Mettre en ligne un répertoire des services existants en matière de réduction, de réemploi et de récupération pour les citoyens sur le territoire de planification
13.4	Alimenter les différentes plateformes des réseaux sociaux
13.5	Maintenir le programme d'accès citoyen «Une porte, un bac »
14	Encourager les bonnes pratiques citoyennes
14.1	Sensibiliser la population sur les matières prioritaires et leurs impacts sur l'environnement par l'utilisation de différents médias
14.2	Organiser des activités de reconnaissance pour les citoyens
14.3	Augmenter la visibilité de la RMR lors d'évènements publics
15	Créer des outils et des événements de communication novateurs
15.1	Organiser des visites sur les sites d'opération de la RMR
15.2	Organiser des évènements de sensibilisation rassembleurs (ex. don de compost, festival zéro déchet, etc.)
15.3	Offrir des conférences pour les publics cibles prioritaires
15.4	Développer un réseau de partenaires de diffusion
16	Soutenir les programmes éducatifs relatifs à l'environnement
16.1	Augmenter le financement du programme d'éducation relative à l'environnement au primaire
16.2	Soutenir un programme éducatif au secondaire
16.3	Supporter un projet éducatif au préscolaire
16.4	Moderniser le programme de récupération en milieu scolaire

Résultat(s) attendu(s)					
Mesure	**Action**	**Type d'action**	**Indicateur(s)**	**Cible(s)**	**Secteur(s) visé(s)**
	13.1	ISE	Nombre de visites	60 000 visites/année	Résidentiel
	13.2	Programmes et services	Nombre de requêtes	3 500 requêtes/année	Résidentiel et ICI
	13.3	ISE	Nombre de visites	35 000 visites/année	Résidentiel
	13.4	ISE	Nombre de publications, nombre de vue, nombre d'abonnés	200 publications/année 80 000 vues/année 10 000 abonnés/année	Résidentiel et ICI
	13.5	Programmes et services	Nombre de demandes	1000 demandes/année	Résidentiel
14	14.1	ISE	Nombre de publications	12 publications/année	Résidentiel
	14.2	ISE	Nombre d'activités	3 activités/année	Résidentiel
	14.3	ISE	Nombre d'évènements Nombre de participants	3 évènements/année 200 participants/année	Résidentiel et ICI
15	15.1	ISE	Nombre d'activités Nombre de visiteurs	15 activités/année 200 visiteurs/année	Résidentiel et ICI
	15.2	ISE	Nombre d'évènements Nombre de participants	2 évènements/année 500 participants/année	Résidentiel et ICI
	15.3	ISE	Nombre de conférences Nombre de participants	4 conférences/année 250 participants/année	Résidentiel et ICI
	15.4	ISE	Nombre de partenaires Nombre de publications	50 partenaires 10 publications	Résidentiel et ICI
16	16.1	Programmes et services	Nombre d'élèves Nombre d'ateliers Nombre de classes Nombre d'écoles	9 000 élèves/année 260 ateliers/année 260 inscriptions/année 35 écoles/année	Résidentiel et ICI
	16.2	Programmes et services	Nombre d'élèves Nombre d'ateliers Nombre de classes Nombre d'écoles	2 500 élèves/année 75 ateliers/année 75 inscriptions /année 10 écoles/année	Résidentiel et ICI
	16.3	Programmes et services	Nombre de CPE	15 CPE/année	ICI
	16.4	Programmes et services	Nombre d'écoles	45 écoles/année	ICI

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Jusqu'au 3031-02-18**
13	13.1	x						x	
	13.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	13.3		x						
	13.4	x	x	x	x	x	x	x	x
	13.5	x	x	x	x	x	x	x	x

14	14.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	14.2		x	x	x	x	x	x	x
	14.3		x	x	x	x	x	x	x
15	15.1		x	x	x	x	x	x	x
	15.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	15.3		x	x	x	x	x	x	x
	15.4	x	x	x	x	x	x	x	x
16	16.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	16.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	16.3		x	x	x	x	x	x	x
	16.4	x	x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité

Mesure	Action	Responsable(s)	Collaborateur(s)
13	13.1	RMR	MRC
	13.2	RMR	MRC et municipalités
	13.3	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes de réemploi
	13.4	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes
	13.5	RMR	MRC et municipalités
14	14.1	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes environnementaux
	14.2	RMR	MRC et municipalités
	14.3	RMR	MRC et municipalités
15	15.1	RMR	MRC et municipalités
	15.2	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes environnementaux
	15.3	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes environnementaux
	15.4	RMR	MRC, municipalités, ICI et organismes environnementaux
16	16.1	RMR et CREDD	Écoles primaires et centres de services scolaire
	16.2	RMR et CREDD	Écoles secondaires et centres de services scolaire
	16.3	RMR	Centres de la petite enfance
	16.4	RMR	Écoles primaires, centres de services scolaire, Appel à recycler, CFER

Dépenses supplémentaires annualisées

Mesure	Ressources matérielles et techniques supplémentaires	Ressources humaines supplémentaires	Information complémentaire
13	10 000,00 $	15 833,33 $	Création de plateformes web
14	0,00 $	15 833,33 $	
15	0,00 $	15 833,33 $	
16	142 500,00 $	15 833,33 $	Services externes et achat de matériel
Total	**152 500,00 $**	**63 333,32 $**	**215 833,32 $**

Orientation spécifique : Accompagner et outiller les industries, commerces et institutions (ICI)

Contribution aux objectifs du PGMR :

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
☐ Recycler 70 % des matières organiques putrescibles

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)

Mise en œuvre :

Mesure(s) et action(s)

17	Bonifier les services destinés aux ICI
17.1	Développer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique (ICI)
17.2	Développer un réseau de diffusion de l'information (ICI)
17.3	S'intégrer aux stratégies de reconnaissance existantes
18	Développer des stratégies communicationnelles spécifiques
18.1	Améliorer les services à la clientèle de première ligne de la RMR destinés aux (ICI)
18.2	Développer un service d'accompagnement personnalisé
18.3	Créer un portail d'information sur les services aux ICI existants sur le territoire de planification
19	Mobiliser un réseau de partenaires externes
19.1	Diffuser de l'information stratégique par secteur d'activité
19.2	S'impliquer dans les structures socio-économiques existantes
19.3	Encadrer les services et les programmes d'accompagnement existants sur le territoire de planification

Résultat(s) attendu(s)

Mesure	Action	Type d'action	Indicateur(s)	Cible(s)	Secteur(s) visé(s)
17	17.1	ISE	Plan de communication et activités associées	1 plan de communication et	ICI et CRD
	17.2	ISE	Nombre de partenaires Nombre de publications	50 partenaires 10 publications	ICI et CRD
	17.3	Programmes et services	Nombre d'activités	3 activités/année	ICI et CRD
18	18.1	Programmes et services	Nombre de requêtes ICI	100 requêtes ICI/année	ICI et CRD
	18.2	Programmes et services	Nombre d'accompagnements	50 ICI/année	ICI et CRD
	18.3	ISE	Nombre de visites	3 000 visites/année	ICI et CRD
19	19.1	ISE	Nombre de publications Nombre d'ICI visés	10 publications/année 350 ICI/année	ICI et CRD
	19.2	ISE	Nombre d'activités	4 activités/année	ICI et CRD
	19.3	Programmes et services	Nombre de rencontres	4 rencontres/année	ICI et CRD

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**mardi 18 février 2031**
17	17.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	17.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	17.3	x	x	x	x	x	x	x	x
18	18.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	18.2		x	x	x	x	x	x	x
	18.3		x						
19	19.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	19.2		x	x	x	x	x	x	x
	19.3	x	x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité			
Mesure	**Action**	**Responsable(s)**	**Collaborateur(s)**
17	17.1	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	17.2	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	17.3	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
18	18.1	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	18.2	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	18.3	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
19	19.1	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	19.2	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI
	19.3	RMR	MRC, municipalités, organisations socio-économiques et ICI

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et techniques supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
17	0,00 $	15 833,33 $	
18	30 000,00 $	15 833,33 $	Création d'une plateforme web, développement de logiciels de gestion et achat de matériel
19	0,00 $	15 833,33 $	
Total	**30 000,00 $**	**47 499,99 $**	**77 499,99 $**

Orientation spécifique : Travailler en concertation avec les parties prenantes	
Contribution aux objectifs du PGMR : **Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** ☐ Ramener à 378 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD ☐ Recycler 70 % des matières organiques putrescibles **Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique** ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)	
Mise en œuvre :	
Mesure(s) et action(s)	
20	Favoriser la collecte des données, la traçabilité des matières et la reddition de compte
20.1	Améliorer le système de gestion des indicateurs de performance opérationnelle
20.2	Intégrer les indicateurs relatifs au PGMR dans le système de gestion
20.3	Offrir un portrait général par municipalité et par MRC
21	Mettre en place un comité de suivi du PGMR
21.1	Coordonner le Comité de suivi par la tenue de rencontres annuelles
21.2	Rédiger le rapport annuel et le rapport sommaire du PGMR
21.3	Diffuser les résultats auprès du public et des parties prenantes
22	Créer une table de concertation avec les parties prenantes locales
22.1	Coordonner la Table de concertation par la tenue de rencontres annuelles
22.2	Mobiliser les parties prenantes par l'organisation d'activités informatives
23	Réaliser une campagne de communication à portée régionale
23.1	Prendre en charge la démarche régionale par l'organisation et la tenue de rencontres de travail
23.2	Développer une image de marque et un plan de communication
23.3	Créer les outils de communication nécessaires
24	Participer à la concertation régionale municipale et provinciale
24.1	Collaborer à la concertation municipale régionale
24.2	Participer aux instances de concertation locales, régionales et provinciales
24.3	Coopérer à des projets-pilotes et à des projets de recherche et de développement

Résultat(s) attendu(s)					
Mesure	**Action**	**Type d'action**	**Indicateur(s)**	**Cible(s)**	**Secteur(s) visé(s)**
20	20.1	Acquisition de connaissances	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Résidentiel, ICI et CRD
	20.2	Acquisition de connaissances	Tableau de bord interactif de la performance globale	1 tableau de bord interactif	Résidentiel, ICI et CRD
	20.3	Acquisition de connaissances	Nombre de portraits de la performance locale	37 portraits municipaux/année 3 portraits MRC/année	Résidentiel, ICI et CRD
21	21.1	Règlementaire	Nombre de rencontres	2 rencontres/année	Résidentiel, ICI et CRD
	21.2	Règlementaire	Rapport annuel Rapport sommaire	1 rapport annuel 1 rapport sommaire	Résidentiel, ICI et CRD
	21.3	Règlementaire	Nombre d'activités de diffusion Nombre de partenaires de diffusion	10 activités/année 50 partenaires	Résidentiel, ICI et CRD
22	22.1	Politique et plan d'action	Nombre de rencontres Nombre d'organisations Membres de la Table	3 rencontres/année 30 organisations membres de la Table	Résidentiel, ICI et CRD
	22.2	Politique et plan d'action	Nombre d'activités formatives Nombre d'activités informatives	2 activités formatives/année 4 activités informatives/année	Résidentiel, ICI et CRD
23	23.1	ISE	Nombre de rencontres	4 rencontres/année	Résidentiel, ICI et CRD
	23.2	ISE	Plan de communication et activités associées	1 plan de communication et activités associées	Résidentiel, ICI et CRD
	23.3	ISE	Nombre d'outils Nombre d'activités Nombre de publications	À déterminer selon le plan de communication	Résidentiel, ICI et CRD
24	24.1	Politique et plan	Nombre de rencontres	5 rencontres/année	Résidentiel, ICI et CRD
	24.2	Politique et plan d'action	Nombre d'instances de concertation	10 instances de concertation	Résidentiel, ICI et CRD
	24.3	Politique et plan	Nombre de projets	2 projets/année	Résidentiel, ICI et CRD

Calendrier de réalisation									
Mesure	**Action**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Jusqu'au 2031-02-18**
20	20.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	20.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	20.3		x	x	x	x	x	x	
21	21.1	x	x	x	x	x	x	x	
	21.2	x	x	x	x	x	x	x	
	21.3	x	x	x	x	x	x	x	
22	22.1	x	x	x	x	x	x	x	
	22.2	x	x	x	x	x	x	x	
23	23.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	23.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	23.3	x	x	x	x	x	x	x	x
24	24.1	x	x	x	x	x	x	x	x
	24.2	x	x	x	x	x	x	x	x
	24.3	x	x	x	x	x	x	x	x

Responsabilité			
Mesure	**Action**	**Responsable(s)**	**Collaborateur(s)**
20	20.1	RMR	MRC et municipalités
	20.2	RMR	MRC et municipalités
	20.3	RMR	MRC et municipalités
21	21.1	RMR	MRC et municipalités
	21.2	RMR	MRC et municipalités
	21.3	RMR	MRC, municipalités et membres de la Table de concertation
22	22.1	RMR	MRC et municipalités
	22.2	RMR et MRC	MRC, municipalités et membres de la Table de concertation
23	23.1	RMR	MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay
	23.2	RMR, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay	MRC et municipalités
	23,.3	RMR, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay	MRC, municipalités, organismes environnementaux et ICI
24	24.1	RMR	MRC, municipalités, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay
	24.2	RMR	MRC, municipalités, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay, AOMGMR, FQM, RECYC QUÉBEC, etc
	24.3	RMR	MRC, municipalités et ICI

Dépenses supplémentaires annualisées			
Mesure	**Ressources matérielles et techniques supplémentaires**	**Ressources humaines supplémentaires**	**Information complémentaire**
20	0,00 $	15 833,33 $	
21	0,00 $	15 833,33 $	
22	0,00 $	15 833,33 $	
23	62 500,00 $	15 833,33 $	Plan de communication, outils et matériel de diffusion
24	0,00 $	15 833,33 $	
Total	**62 500,00 $**	**79 166,65 $**	**141 666,65 $**

Annexe 8. Budget 2023

RMR Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean | 625, rue Bergeron Ouest Alma (Québec) G8B 1V3

Budget 2023 versus 2022

2022-09-21

	Budget 2023	Budget 2022	Écarts 2023-22	
Revenus - Enfouissement	10 965 932$	9 442 857$	1 523 075$	
Revenus - Récupération	1 393 435$	756 229$	637 206$	
Revenus - Écocentres	381 779$	252 251$	129 528$	
Revenus - Autres plans d'opération	117 829$	110 829$	7 000$	
Compensations et redevances	5 629 104$	5 999 428$	(370 324)$	
Revenus - Autres	1 745 820$	1 398 787$	347 033$	
Revenus de quote-part et ICI	14 370 850$	13 837 305$	533 545$	
Total des revenus	**34 604 749$**	**31 797 686$**	**2 807 063$**	**8.83%**
Administration	2 567 371$	2 216 643$	350 728$	
Information, programme, sensibilisation et éducation	372 463$	525 197$	(152 734)$	
Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)	11 500$	98 500$	(87 000)$	
Centre de tri	2 800 982$	2 584 741$	216 241$	
Écocentres	4 013 810$	3 464 214$	549 596$	
Centre de traitement, recherche et développement	626 323$	619 130$	7 193$	
Traitement des BFS	323 107$	309 076$	14 031$	
LET d'Hébertville-Station	12 570 934$	10 807 032$	1 763 902$	
LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur (post-fermeture)	408 288$	380 396$	27 892$	
LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	112 479$	56 704$	55 775$	
Centre de compostage d'Hébertville-Station	958 367$	949 082$	9 285$	
Centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	734 834$	762 445$	(27 611)$	
Collecte des déchets, du recyclage et des matières organiques	6 823 050$	6 138 613$	684 437$	
Collecte des boues de fosses septiques	601 699$	616 743$	(15 044)$	
Transfert et traitement Alma - Recyclage	546 997$	452 169$	94 828$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Recyclage	295 881$	240 533$	55 348$	
Transfert Roberval - Déchets	331 370$	284 784$	46 586$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Déchets	491 243$	433 690$	57 553$	
Intérêts sur la dette à long terme	483 500$	475 053$	8 447$	
Total des charges	**35 074 198$**	**31 414 745$**	**3 659 453$**	**11.65%**
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'excédent avant conciliation à des fins fiscales	**469 449$**	**(382 941)$**	852 390$	
Total des affectations	**(469 449)$**	**382 941$**	**(852 390)$**	
Exc. (déficit) de fonc. de l'exercice à des fins fiscales	**(0)$**	**(0)$**		
Population	**110 058**	**108 831**		
Coût par habitant	**110.00 $**	**106.77 $**		
Porte	**54 967**	**54 195**		
Coût par porte (à titre indicatif)	**220.25 $**	**214.41 $**	**5.84 $**	**2.73%**

Annexe 9. Synthèse des modes de collecte

Matières collectées	Types d'habitations/clientèles	Contenants autorisés	Propriété des contenants	Fréquence
Déchets	Unifamilial	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres	Propriétaire ou occupant	Une collecte toutes les deux semaines
	Multilogement (2 u.o. et plus)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	Propriétaire ou occupant	Une collecte toutes les deux semaines
	ICI desservi ou taxé	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	ICI	Une collecte toutes les deux semaines
	Installation municipale	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	Municipalité	Une collecte toutes les deux semaines
Matières recyclables (carton, papier, plastique, métal, verre)	Unifamilial	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres	RMR	Une collecte toutes les deux semaines
	Multilogement (2 u.o. et plus)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	RMR	Une collecte toutes les deux semaines
	ICI desservi ou taxé	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	ICI	Une collecte toutes les deux semaines
	Installation municipale	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg[3]	RMR	Une collecte toutes les deux semaines
Matières organiques (résidus verts et alimentaires)	Unifamilial	Bac roulant brun de 240 litres	RMR	Une collecte par semaine de la mi-mai à la mi-septembre, et toutes les deux semaines de la mi-septembre à la mi-mai
	Multilogement (2 u.o. et plus)	Bac roulant brun de 240 litres	RMR	Une collecte par semaine de la mi-mai à la mi-septembre, et toutes les deux semaines de la mi-septembre à la mi-mai

Matières organiques (résidus verts et alimentaires)	ICI desservi ou taxé	Bac roulant brun de 240 litres	RMR	Une collecte par semaine de la mi-mai à la mi-septembre, et toutes les deux semaines de la mi-septembre à la mi-mai
	Installation municipale	Bac roulant brun de 240 litres	RMR	Une collecte par semaine de la mi-mai à la mi-septembre, et toutes les deux semaines de la mi-septembre à la mi-mai
Encombrants	Unifamilial	N/A	N/A	Écocentre
	Multilogement (2 u.o. et plus)	N/A	N/A	Écocentre
	ICI desservi ou taxé	N/A	N/A	Écocentre
	Installation municipale	N/A	N/A	Écocentre
Plastiques agricoles	Bâtiment agricole	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 et 360 litres, conteneur de 4, 6 et 8 vg^3	Propriétaire	En même temps que la collecte résidentielle ou écocentre
CRD	Résidentiel	N/A	N/A	Écocentre
	Petite entreprise	N/A	N/A	Un montant de 10 $/$m^3$ est exigé
Résidus dangereux	Résidentiel	N/A	N/A	Écocentre
	ICI	N/A	N/A	Entreprises de récupération
Boues de fosses septiques	Résidence permanente	N/A	N/A	Vidange tous les deux ans
	Résidence saisonnière	N/A	N/A	Vidange tous les quatre ans

REFUSER
RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER
COMPOSTER